

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

STRATEGIE NATIONALE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE
2016-2025

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES	7
RESUME EXECUTIF	8
INTRODUCTION	13
1. CARACTERISQUES ENVIRONNEMENTALES ET CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIODEMOGRAPHIQUE DU CONGO	16
1.1. CARACTERISQUES ENVIRONNEMENTALES DU CONGO	16
1.2. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIODEMOGRAPHIQUE DU CONGO	17
1.2.1. Contexte politique	17
1.2.2. Contexte économique	17
1.2.3. Contexte sociodémographique	19
2. LES AXES STRATEGIQUES DE LA SNDD	21
2.1. AXE STRATEGIQUE 1 : GERER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES	21
2.1.1. DOMAINE D'INTERVENTION 1 : Flore et Faune	21
2.1.1.1. La Flore	21
2.1.1.2. La faune	29
2.1.2. DOMAINE D'INTERVENTION 2 : Mines, Hydrocarbures et Hydrauliques 36	
2.1.2.1. Les Mines	36
2.1.2.2. Les hydrocarbures	38
2.1.2.3. L'Hydraulique	39
2.1.3. Domaine d'intervention 3: Sols, Agriculture, Elevage et Ressources Halieutiques	41
2.1.3.1. Les sols	41
2.1.3.2. L'Agriculture	42
2.1.3.3. L'Elevage	43
2.1.3.4. Ressources halieutiques	44
2.1.4. Domaine d'intervention 4 : Tourisme et Aires Protégées 44	
2.1.4.1. Le Tourisme	44
2.1.4.2. Les Aires Protégées	45
2.1.5. Stratégies sectorielles d'intervention dans l'axe 1 : Gérer rationnellement les ressources naturelles	50
2.2. AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORER DURABLEMENT LA GOUVERNANCE ..	51
2.2.1. Domaine d'intervention 5 : Gouvernance politique, paix, sécurité et justice 51	
2.2.1.1. Gouvernance politique et paix	51
2.2.1.2. Sécurité et justice	53
2.2.2.1. Gouvernance économique	54

2.2.2.2. Gouvernance sociale.....	55
2.2.3. Domaine d'intervention 7 : Gouvernance environnementale.....	56
2.2.3.1. Etat des lieux.....	56
2.2.4. Strategies sectorielles de soutien à la SNDD par le renforcement de la gouvernance.....	60
2.3. AXE STRATEGIQUE 3: DEVELOPPER ET MODERNISER DURABLEMENT LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES SOCIAUX DE BASE	60
2.3.1. Domaine d'intervention 8 : Construction, urbanisme, travaux publics, eau et assainissement	60
2.3.1.1. Construction et Urbanisme	61
2.3.1.2. Habitat.....	62
2.3.1.3. Eau et Assainissement.....	63
2.3.2. Domaine d'intervention 9 : aménagement du territoire et affaires foncieres	64
2.3.2.1. Aménagement du territoire	64
2.3.2.2. Affaires foncières.....	65
2.3.3.1. Transport durable	66
2.3.3.2. Mobilité durable.....	70
2.3.4. Domaine d'intervention 11 : Education (préscolaire, enseignement primaire et secondaire, alphabétisation, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur)	70
2.3.4.1. Enseignement préscolaire.....	71
2.3.4.2. Enseignement Primaire	71
2.3.4.3. Enseignement Secondaire	71
2.3.4.4. Alphabétisation.....	72
2.3.4.5. Enseignement technique et Formation qualifiante.....	72
2.3.4.6. Enseignement supérieur.....	73
2.3.5. Domaine d'intervention 12 : Recherche scientifique, technologie de l'information et innovations.....	73
2.3.5.1. Recherche scientifique	73
2.3.5.2. Technologie de l'information et de la communication.....	75
2.3.5.3. Poste et Télécommunication.....	75
2.3.6. Domaine d'intervention 13 : Sante, affaires sociales, famille,sécurité sociale et genre.....	76
2.3.6.1. Santé publique.....	76
2.3.6.2. Affaires Sociales.....	78
2.3.6.4. Emploi, chômage et Pauvreté.....	80
2.3.6.6. Enfance.....	82
2.3.6.7. Groupes minoritaires.....	82
2.3.7. Domaine d'intervention 14 : culture et arts, éducation civique et jeunesse, sport et éducation physique.	82

2.3.7.1.	Culture et Arts	83
2.3.7.2.	Jeunesse et Education Civique	83
2.3.7.3.	Sports et Education physique	83
2.3.8.	Strategies sectorielles en matière de developpement et de modernisation durables des infrastructures et des services sociaux de base.	84
2.3.8.1.	Dans le domaine des construction, de l'urbanisme et Travaux Publics, de l'eau et de l'assainissement	84
2.3.8.4.	Education, recherche, technologie de l'information et Innovations Technologiques	85
2.3.8.5.	Santé, Affaires Sociales, Famille, Sécurité Sociale, Genre et Groupes minoritaires	85
2.3.8.6.	Culture et Arts, Jeunesse et Education civique, Sport et Education physique	85
2.4.	AXE STRATEGIQUE 4 : DIVERSIFIER DURABLEMENT L'ECONOMIE	86
2.4.1.	Domaine d'intervention 15 : Ressources forestieres, halieutiques et agricoles	86
2.4.1.1.	Ressources forestières	87
2.4.1.2.	Ressources d'Agriculture et d'élevage	91
2.4.1.3.	Ressources Halieutiques	92
2.4.2.1.	Ressources pétrolières et gazières	95
2.4.2.2.	Extraction des Ressources Minières et des Minerais	95
2.4.2.3.	Exploitation artisanale des mines	96
2.4.3.	Domaine d'intervention 17: developpement industriel et energetique	97
2.4.3.1.	Développement industriel	97
2.4.3.2.	Développement Energétique	97
2.4.4.	Domaine d'intervention 18 : Economie verte, modes de production et de consommation durables	99
2.4.4.1.	Economie verte	99
2.4.4.2.	Modes de Production durable	100
2.4.4.3.	Modes de Consommation durable	107
2.4.5.	Domaine d'intervention 19 : zones economiques speciales	110
2.4.6.	Strategies sectorielles pour diversifier durablement l'économie	111
3.	Cadre financier et de suivi et évaluation	111
3.1.	FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	111
3.2.	CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA SNDD	112
4.	CONCLUSION	115
	ANNEXES	116
	A1- Plans d'actions de la SNDD	116
	A2-BIBLIOGRAPHIE	179

LISTE DES ACRONYMES

ACCT	Agence pour la Coopération Culturelle et Technique
ADAPES	Association
AFD	Agence Française de Développement
AND	Autorité Nationale Désignée
API	Agence pour la Promotion des Investissements
ARD	Alliance pour la Démocratie et la République
ATOM	Aire de Traitement des Ordures Ménagères
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CICOS	Commission Intergouvernementale Congo-Oubangui- Sangha
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement
CNULD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
COMINCO	Compagnie Minière du Congo
CORAF	Congolaise de Raffinage
DDR	Désengagement, Désarmement et Réinsertion
DGDD	Direction Générale du Développement Durable
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOM	Enquête Congolaise auprès des Ménages pour l’évaluation de la pauvreté
ECOSOC	United Nation Economic and Social Concl
ETP	Enseignement Technique et Professionnel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEC	Facilité Elargie de Crédit

FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FESPAM	Festival Panafricain de la Musique
FIPOL	Fonds d'Investissement des Pollutions
FNC	Fonds National pour la Construction
FSC	Forest stewardship certification
GEF	Global Environment Fund
GES	Gaz a Effet de Serre
GRET	Groupe de recherche et d'échanges Technologiques
ITIE	Initiative sur la Transparence des Industries Extractives
MCDDI	Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OSC	Organisations de la Société Civile
PADE	Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie
PAN	Plan d'Action National sur la Désertification
PARSEGD	Projet d'appui à la Réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés
PCT	Parti Congolais du Travail
PIB	Produit Intérieur Brut
PIPC	Plan Intérimaire Post-Conflit
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNIU	Plan National d'Intervention d'Urgence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRL	Parti Républicain et Libéral
PSDC	Parti Social Démocrate Congolais
RC	Rassemblement citoyen

RDD	Rassemblement pour la Démocratie et le Développement
RDPS	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social
RDR	Rassemblement des démocrates Républicains
REDD+	Réduction des Emission résultant de la Dégradation et de la Déforestation
SAO	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SNDD	Stratégie Nationale sur le Développement Durable
SNPC	Société Nationale des Pétroles du Congo
SOREMI	Société de recherches minières
TNS	Tri-National de la Sangha
TRIDOM	Tri-National Dja-Odzala-Minkebe
UDR	Union des Démocrates Républicains
UFD	Union des Forces Démocratiques
UMP	Union de la Majorité Présidentielle
UPADS	Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale
UR	Union pour la République

LISTE DES TABLEAUX

1. Espèces endémiques de la flore du Congo	24
2. Systématique des Batraciens du Congo	32
3. Systématique des Ophidiens du Congo	34
4. Espèces de crocodiles du Congo	35
5. Nombre d'espèces de l'avifaune recensés par site	37
6. Différents types d'indices de minéralisation du sous-sol	40
7. Principaux affluents des fleuves Congo et Kouilou-Niari	43
8. Liste des aires protégées du Congo	49

LISTE DES FIGURES

1. Différentes formations végétales du Congo	29
2. Cartes pédologique du Congo	45
3. Carte des aires protégées	51

RESUME EXECUTIF

Afin d'assurer une prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques et stratégies nationales pour stimuler le développement durable au niveau mondial, l'ONU organise des Conférences des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou « Sommets de la Terre » avec un rythme décennal depuis sa première conférence sur cette thématique tenue en 1972 à Stockholm.

Dans cette perspective, la République du Congo a lancé en 2013 l'élaboration de sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD). L'ambition est d'établir les bases d'une croissance soutenue basée sur une exploitation rationnelle des ressources naturelles dont regorge le pays parallèlement à une diversification de l'économie et une amélioration continue de la gouvernance dans ses différentes dimensions.

Conçue dans une vision partagée du développement et respectant les fondements garantissant la durabilité environnementale, l'optimalité économique et la viabilité sociale, la SNDD du Congo tient compte des atouts et potentialités naturels, du contexte politique, économique et sociodémographique ainsi que des grands défis auxquels le pays fait face.

Ainsi, la SNDD traite des grandes questions de développement à travers les quatre axes stratégiques suivants :

- Axe stratégique 1 : Gérer rationnellement les ressources naturelles ;
- Axe stratégique 2 : Améliorer durablement la gouvernance ;
- Axe stratégique 3 : Développer et moderniser durablement les infrastructures et les services sociaux de base ;
- Axe stratégique 4 : Diversifier durablement l'économie.

Enfin, les questions de mobilisation des ressources et de partenariats ainsi que de suivi et évaluation sont abordées avant le plan d'actions détaillé par axe stratégique annexé en tant que partie intégrante du document SNDD-Congo.

La Conception de la SNDD de la République du Congo

Basé sur une vision prospective du Congo émergent à l'horizon 2025, le présent document prend en compte les Objectifs du Développement Durable (ODD) et s'inscrit de ce fait dans la logique de l'agenda de développement post 2015.

- **La Vision de la SNDD**

La vision de la SNDD-Congo est formulée ainsi qu'il suit : « *A l'horizon 2025, le Congo aura établi les bases d'un développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, ainsi que la diversification de son économie* ». L'élaboration de la SNDD a aussi obéi à des principes clés qui fondent sa pertinence et garantissent la durabilité des résultats.

- **Les Fondements de la SNDD**

Pour assurer de la durabilité, la stratégie nationale de développement du Congo, telle que conçue, doit obéir dans sa mise en œuvre aux grands principes suivants :

- **L'optimisation de l'impact des mesures à mettre en œuvre tout le long de la stratégie nationale de développement durable** ; il s'agit notamment de : (a) dépasser la vision axée sur les actions individuelles à mener (projets, réformes législatives, etc.) ; (b) passer à une conception axée sur la cohérence, l'intégration et les résultats des mesures envisagées ; (c) passer d'une planification sectorielle à une planification intégrée mettant en exergue les synergies d'actions ;
- **L'ouverture des opportunités à travers la mise en œuvre de la SNDD** qui consiste à : (i) mettre en place des systèmes flexibles pour améliorer en permanence la gestion des affaires publiques afin de promouvoir la cohérence entre les diverses mesures prises (politiques, stratégies, programmes sectoriels, etc.) ; (ii) se départir de l'idée que l'État est seul responsable du développement pour évoluer vers une conception de participation et d'inclusion de tous les acteurs ; (iii) se détourner des modes de prise de décision centralisés et rigides pour évoluer vers des mécanismes autorisant le partage des enseignements de l'expérience et des solutions pour l'avenir, la négociation dans un climat de transparence, la coopération et la concertation ;
- **La mise en synergie des différentes stratégies** en servant de : (a) cadre d'intervention global pour l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles du gouvernement ; (b) processus de coordination et de mise en cohérence des politiques et non une politique sectorielle comme: développement économique; lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; protection de la diversité biologique; réduction des émissions de gaz à effet de serre... (c) stratégie englobant les éléments de la vision et les engagements internationaux du pays en matière de développement durable, et en y introduisant les changements adéquats pour l'amélioration et l'harmonisation stratégique globale.
- **L'amplification de la valeur ajoutée globale de l'ensemble des actions menées à travers la mise en œuvre de la SNDD**, à travers un processus à même de renforcer la cohérence des processus stratégiques majeurs déjà existants dans le pays, de définir et de mettre en œuvre des synergies, de repérer des lacunes, de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation unique...
En outre, la SNDD de la République du Congo bénéficie des atouts et potentialités naturels sur lesquels la SNDD est bâtie.
- **Les Atouts et potentialités naturels du Congo pour une vocation agro-sylvo-pastorale et industrielle** : Au-delà des richesses minières bien connues (pétrole, gaz, or, diamant...), le pays pourrait tirer profit des potentialités agro-industrielles dans le cadre d'un processus de diversification économique que prévoit la SNDD. Il s'agit des potentialités naturelles abondantes et encore peu exploitées, comme illustre les facteurs suivants: (a) Pays situé à cheval sur l'équateur avec façade maritime de 170 km ; (b) Territoire couvert à 65% de forêts et 35% de savanes ; (c) Seulement 0,7% du territoire exploité par les cultures saisonnières et permanentes ; (d) Précipitations annuelles moyennes de 1650mm avec l'évapotranspiration d'environ 1300mm ; (e) Potentialités hydrologiques et hydrauliques importantes: Bassin du fleuve Congo ; (f) Richesses minières importantes: pétrole, gaz, or, Diamant..
- **Un Contexte économique et sociodémographique favorable avec des éléments de fragilité** En plus de ces dotations naturelles, le contexte économique et sociodémographique du Congo présente d'autres atouts à exploiter et à consolider tels que la croissance relativement soutenue autour de 5% avec un taux d'inflation modérée d'environ 2,9% depuis 2010.

Cependant, le pays présente aussi des éléments de fragilité importants comme ceux mentionnés ci-dessous : (a) l'économie est dominée par le secteur des hydrocarbures avec plus de 45% du PIB, plus de 70% des recettes budgétaires, plus de 80% des exportations... ; (b) la population estimée à 4,7 millions d'hts en 2015 vit à environ 64% en milieu urbain, avec une croissance de la population urbaine de 2,84% ; (c) la croissance démographique est assez forte, environ 3%/an, d'où des besoins futurs en termes de services économiques : santé ; éducation ; emploi... Ces éléments de contexte donnent l'idée de l'ampleur à la fois des opportunités et des défis à relever.

- **Des Défis importants à relever pour réussir la mise en œuvre de la SNDD Congo.** Partant de la situation contextuelle et des ambitions données à la SNDD, le pays doit relever des défis majeurs, notamment les suivants : (1) Assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles dans l'optique de l'équité intergénérationnelle ; (2) Développer des infrastructures soutenant la compétitivité internationale d'une économie diversifiée (routes, ports, aéroports...) ; (3) Améliorer l'efficacité des administrations et des institutions publiques ; (4) Augmenter l'accessibilité et la qualité des services publics (santé, éducation, nutrition, hygiène, assainissement ; (5) Améliorer durablement la gouvernance (paix, sécurité, justice, transparence, reddition des comptes.

Ainsi conçue, la Stratégie Nationale de Développement Durable du Congo est développée à travers les quatre axes stratégiques retenus. Chaque axe est défini par une série d'interventions couvrant une thématique avec des éléments de stratégies en tant que lignes d'actions à mener.

Axe 1: GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES

Les questions traitées sont abordent notamment : Comment respecter les capacités de résilience des populations et de régénération des écosystèmes naturels? Comment assurer l'équité intergénérationnelle dans l'exploitation des ressources naturelles? Comment promouvoir la recherche au développement, assurer une bonne gestion des concessions minières, des secteurs semi industriel et industriel ?

Les principales ressources dont il s'agit sont :

- les Forêts: 65% du territoire national, soit environ 22,5 millions d'ha, des savanes et des écosystèmes particuliers ;
- la diversité et vivacité florale: 26 575 spécimens informatisés, dont 5137 espèces spontanées, réparties en 1627 genres et 233 familles...
- la diversité faunique: plusieurs groupes de vertébrés et d'invertébrés et d'espèces encore inconnues.
- les mines: or, diamant, potasse...
- les hydrocarbures qui représentent plus des 4/5 des exportations: pétrole, gaz ... Ce sous-secteur constitue l'épine dorsale de l'économie congolaise).

Les principaux éléments spécifiques de la stratégie pour une gestion rationnelle des ressources naturelles sont : l'utilisation durable des sols ; le développement de la production agricole ; la promotion et développement de la biosécurité ; le développement de la production animale ; l'aménagement des pêcheries ; l'amélioration de la production halieutique ; l'aménagement du territoire ; le développement des marchés.

Toutefois, conformément à la philosophie de la SNDD, les interventions prévues dans cet axe stratégique sont à mettre en synergie avec celles envisagées dans les autres axes, notamment l'axe gouvernance.

Axe 2: AMELIORER DURABLEMENT LA GOUVERNANCE

L'amélioration durable de la gouvernance est l'axe qui conditionne les progrès au niveau des autres au-delà des interdépendances intersectorielles. Les principales dimensions de cet axe phare où les améliorations doivent être opérées sont :

- la gouvernance politique: processus et système électoral; médias; OSC
- la gouvernance administrative: performance des administrations et institutions publiques; éthique; transparence; gestion de la qualité...
- la gouvernance économique: gestion stratégique du Développement, Environnement des affaires...
- la gouvernance sociale: éducation; santé; emploi...
- la gouvernance judiciaire et sécuritaire: paix, sécurité des personnes et de leurs biens; accès équitable à la justice...
- la gouvernance environnementale: prise en compte des préoccupations environnementales dans toutes les politiques et stratégies: déforestation, dégradation des forêts; pollution; nuisances...

Pour une amélioration durable de la gouvernance afin d'assurer l'atteinte des résultats escomptés, les principaux éléments spécifiques de stratégie sont ainsi qu'il suit : la stabilité politique ; la moralisation de la vie publique et le civisme ; la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques ; la gestion écologiquement rationnelle des déchets ; le respect des normes et la veille environnementales.

Axe 3: DEVELOPPER ET MODERNISER DURABLEMENT LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES SOCIAUX DE BASE

La mise en place des infrastructures pouvant soutenir une économie diversifiée et compétitive et le développement des réseaux de services sociaux de base accessibles et de qualité constituent aussi des dimensions incontournables de la SNDD. Elles concernent les interventions dans les sous-secteurs suivants:

- la construction, l'urbanisme, les travaux publics, l'eau et l'assainissement
- l'aménagement du territoire et les affaires foncières
- le transport et la mobilité durable
- l'éducation (préscolaire, primaire et secondaire, alphabétisation, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur)
- la recherche scientifique, technologie de l'information et innovations ;
- la santé, les affaires sociales, la famille, la sécurité sociale et genre ;
- la culture et les arts, l'éducation civique et la jeunesse, le sport et l'éducation physique.

Dans le domaine des infrastructures et des services sociaux, les éléments de stratégie portent principalement sur les interventions suivantes : la mise en place et le respect des normes de construction des immeubles et d'autres infrastructures (routes terrestres, aéroports, voies ferrées, etc.) ; la promotion de la recherche-Développement sur les matériaux locaux; l'amélioration du cadre des habitations et des logements sociaux ; la gestion rationnelle des ressources en eau ; la revitalisation des économies départementales l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes, fluviales et portuaires ; la protection des milieux marins et côtiers ; la mise en place d'un système garantissant une éducation de base de qualité à tous ; la lutte contre la maladie ; la valorisation du patrimoine culturel et artistique

Axe 4: DIVERSIFIER DURABLEMENT L'ECONOMIE

La diversification de l'économie est la voie de passage indispensable pour assurer l'émergence économique envisagée dans la SNDD. Il s'agit de profiter des opportunités offertes par les atouts et potentialités naturels, pour amorcer une exploitation rationnelle des ressources naturelles dans le cadre d'une gouvernance améliorée parallèlement à la mise en place des infrastructures modernes et des services sociaux de base de qualité et accessible pour les populations. Les pistes d'interventions visant la diversification sont notamment :

- l'exploitation rationnelle des ressources forestières, halieutiques et agricoles ;
- l'exploitation rationnelle des ressources pétrolières et minières ;
- le développement du secteur manufacturier (part actuelle du secteur manufacturier au PIB moins de 5%) ;
- le développement du secteur énergétique (pétrole, gaz, biomasse, hydroélectricité, solaire...) ;
- la promotion de l'économie verte, des modes de production et de consommation durables ;
- la mise en valeur des zones économiques spéciales.

Afin d'atteindre les résultats escomptés en termes de diversification durable de l'économie, les actions à mener concernent principalement : la promotion et le respect des critères de durabilité ; la promotion et la valorisation du savoir-traditionnel ; le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ; la formation, la sensibilisation et la communication ; la promotion des espaces géographiques identifiés ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources aussi bien intérieures qu'extérieures.

Globalement, pour la réussite de la SNDD, les éléments de stratégies communs à tous les axes stratégiques sont : le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ; la formation, la sensibilisation et la communication ; la promotion de la recherche-Développement ; le renforcement du cadre juridique et institutionnel ; le renforcement des capacités des acteurs.

Cadre financier et de suivi et d'évaluation de la SNDD

La mobilisation des ressources donne la priorité aux sources internes. Ainsi, le tableau de financement se présente comme suit :

- Etat (60%)
- Partenaires bilatéraux et multilatéraux (28,5%)
- Apports des mécanismes financiers d'appui (10%), y compris : Fonds vert ; Fonds routier ; Fonds forestier ; Fonds pour la protection de l'environnement ; Fonds touristique ; Fonds halieutique
- Apports du secteur privé (1,5%)

Quant au cadre de suivi et d'évaluation de la SNDD, il obéit aux principes directeurs ci-dessous :

- Une participation élargie et la prise en compte effective des préoccupations des parties prenantes (Etat, secteur privé, OSC, partis politiques de tous bords, Conseil Œcuménique du Congo...)
- La qualité de la communication entre les parties prenantes sur la base d'un cadre clairement défini par le Conseil National du DD.
- L'état de mise en œuvre des actions envisagées (rapports de suivis périodiques à travers des indicateurs de performance)
- la pertinence et l'efficacité et des objectifs opérationnels (rapports d'évaluation externes: mi-parcours en 2020 à travers des indicateurs globaux de Développement Durable).

En conclusion, la Stratégie Nationale de Développement Durable de la République du Congo (SNDD) prend en compte les besoins qui sont exprimés dans les différents secteurs sociaux, économiques et environnementaux. Il est une réponse concrète des acteurs congolais pour faire face aux défis du développement durable, en vue de la réalisation des objectifs en perspective de la vision exprimée.

La mise en œuvre de la SNDD nécessitera à la fois la mobilisation des ressources intérieures et l'appui multiforme et massif des partenaires Techniques et Financiers pour la réussite de cette initiative historique, dont la vision est porteuse de résultats probants à l'horizon 2025.

INTRODUCTION

La nécessité de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les stratégies de développement pour stimuler le développement durable au niveau mondial a poussé l'ONU à organiser des Conférences des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) ou « Sommets de la Terre » avec un rythme décennal depuis sa première conférence sur cette thématique tenue en 1972 à Stockholm.

Après le sommet de Nairobi de 1982, le troisième tenu en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil, a eu pour principal résultat, l'adoption d'un programme d'action, l'Agenda 21, assorti d'une Déclaration et une série de Principes sur l'environnement et le développement, notamment celui sur les Forêts. Au cours de cette conférence, ont été adoptées et ouvertes à signature, la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Par la suite, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CNULCD), a été ouverte à la signature en 1994 à Paris (France). La Convention est entrée en vigueur le 26 décembre 1996.

Pour atteindre les objectifs des trois conventions de Rio (CCNUCC, CBD et CNULCD), il a été créé en 1991, un mécanisme financier : le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui appuie les pays dans les initiatives visant à garantir les bénéfices environnementaux mondiaux dans les principaux domaines focaux (biodiversité, changement climatique, protection de la couche d'ozone, Polluants organiques Persistants, Eaux internationales).

De même, la Commission des Nations Unies du Développement Durable (CNUDD) fût créé et placée sous le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), avec pour objectif d'assurer le suivi efficace des recommandations de la CNUED, l'amélioration de la coopération internationale et l'examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 21 aux niveaux local, national, régional et international.

Dix ans après Rio, la communauté internationale s'est retrouvée en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable, afin de procéder à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis depuis la CNUED.

Cette rencontre internationale a été aussi une occasion pour évaluer le niveau de mise en œuvre du Programme Action 21, et surtout de renforcer l'engagement mondial en faveur du développement durable. A cette rencontre, deux principaux documents ont été négociés et adoptés: le Plan d'action de mise en œuvre de Johannesburg et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable.

Le Plan d'Action de mise en œuvre de Johannesburg a été conçu pour une réelle application des engagements convenus à Rio en 1992, tandis que la Déclaration de Johannesburg mettait en exergue les défis à relever, exprimait un engagement en faveur du développement durable et mettait en relief l'importance du multilatéralisme soulignant la nécessité de la mise en œuvre de l'Agenda 21. Le Sommet a en outre recommandé aux Etats de se doter d'une **Stratégie Nationale de Développement Durable**.

Vingt ans après la Conférence de Rio de 1992, la communauté internationale s'est réunie de nouveau au Brésil, en juin 2012, toujours à Rio de Janeiro (Rio+20).

Cette Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20), a eu pour objectifs :

- de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable ;
- d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable ;
- de relever des défis nouveaux et émergents.

Ce Sommet mondial était focalisé sur les principales thématiques de l'économie verte dans le contexte du développement durable, de l'éradication de la pauvreté et du cadre institutionnel adapté au développement durable.

Le document final de ce sommet intitulé « L'Avenir que nous voulons », réaffirme l'engagement des Nations d'aller vers un développement durable par l'observation d'une bonne gouvernance, l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'Economie Verte, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

La République du Congo, qui adhère et participe à toutes les initiatives entreprises aux plans international, régional et sous régional, a organisé en octobre 2008 à Brazzaville, le 6^{ème} Forum Mondial sur le Développement Durable et en avril 2013, le Forum National sur le Développement Durable, appuyés respectivement par l'Association ADAPES et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Les conclusions de ces deux foras ont servi de documents de base à l'élaboration de la présente Stratégie Nationale.

En vue de se conformer aux engagements internationaux et de faire face aux défis nouveaux et émergents, le Congo a créé un ministère en charge du Développement Durable qui comprend en son sein une Direction Générale du Développement Durable (DGDD).

L'une des principales missions de la DGDD est l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable. Cette stratégie devra faire l'objet d'une adoption par le comité de pilotage mis en place à cet effet, d'une consultation dans les différents départements du pays et d'une validation par la Commission Nationale du Développement Durable.

Le processus d'élaboration de la SNDD a débuté avec la tenue de l'atelier de lancement de celle-ci qui a validé les rapports de contexte des différents secteurs socio-économiques et proposé des axes stratégiques. Ces derniers ont fait l'objet d'une validation lors du Forum National sur le Développement Durable.

Etant donné que tous les acteurs de la société doivent connaître les principes de développement durable et faire part de leur savoir, à travers des programmes de formation et de renforcement des capacités fondés sur des expériences concrètes, ce processus stratégique constitue un cadre d'intervention global qui s'applique à l'ensemble des politiques et stratégies du gouvernement.

La SNDD est conçue comme un processus de coordination et de mise en cohérence des politiques nationales et sectorielles existantes, dont le fondement s'associe aux stratégies de développement économique, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de protection de l'environnement et de la diversité biologique ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce sens, l'élaboration de la présente SNDD repose sur les stratégies et plans existants, en conservant les éléments qui s'inscrivent dans la vision et les engagements internationaux auxquels le pays a souscrits en matière de développement durable.

Elle y introduit des changements adéquats pour l'amélioration et l'harmonisation stratégique nationale. Dans un élan participatif, l'ensemble des acteurs concernés seront amenés à compléter l'existant, afin de combler les lacunes et répondre aux enjeux actuels.

La SNDD permettra au pays de définir et de mettre en œuvre des synergies, d'identifier les lacunes afin de les combler, de mettre en place un dispositif participatif de suivi et d'évaluation.

Elle ne doit en aucun cas apparaître comme une couche politique nouvelle, mais elle vient compléter et s'imposer aux autres politiques par un meilleur arbitrage des enjeux intersectoriels. La Stratégie Nationale de Développement Durable vise l'objectif **de se détourner des modes de prise de décision centralisés pour s'orienter vers des mécanismes de gestion rationnelle des ressources naturelles axée sur la transparence, la cohérence, l'intégrité et l'applicabilité des résultats probants.**

C'est ainsi que, la SNDD prend en compte spécifiquement, les aspects visant à :

- l'amélioration de la gestion des affaires publiques et de la promotion des politiques;
- la conception et la mise en œuvre des stratégies sectorielles respectueuses de l'environnement avec un impact social accru ;
- la planification décentralisée et intégrée des actions ;
- la mobilisation des financements additionnels à travers un cadre cohérent et attractif.

La méthodologie de travail a consisté à exploiter le document d'orientation de l'OIF, les rapports de contexte fournis par les différents ministères et les conclusions du Forum National sur le Développement Durable, ainsi que d'autres documents disponibles. Le principe d'élaboration du document final de la SNDD a privilégié une approche participative qui a impliqué activement les départements ministériels.

Les consultations participatives organisées dans les différents départements ont donné la possibilité à toutes les parties prenantes de s'impliquer dans le processus d'élaboration de la stratégie. Le document de stratégie a été ensuite validé par la Commission Nationale de Développement Durable créée par décret n° 2011-735.

Basé sur une vision prospective du Congo émergent à l'horizon 2025, le présent document prend en compte les Objectifs du Développement Durables (ODD) et s'inscrit de ce fait dans la logique de l'agenda de développement post 2015.

Il est structuré en 3 chapitres :

- Le premier chapitre présente caractéristiques environnementales et contexte politique, économique et sociodémographique du Congo;
- le deuxième chapitre est consacré aux axes de la SNDD ;
- le troisième chapitre traite du financement et du cadre de suivi évaluation de la SNDD.

Vision de la SNDD :

« A l'horizon 2030, le Congo aura établi les bases d'un développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, ainsi que la diversification de son économie ».

1. CARACTERISQUES ENVIRONNEMENTALES ET CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIODEMOGRAPHIQUE DU CONGO

1.1. CARACTERISQUES ENVIRONNEMENTALES DU CONGO

Située en pleine forêt équatoriale, la République du Congo couvre une superficie de 342 000 km². Elle est située en Afrique centrale à cheval sur l'équateur entre les latitudes 3°30' nord et 5° Sud, et les longitudes 11° et 18° Est.

Le Congo est limité à l'ouest par le Gabon et l'océan atlantique, au nord par le Cameroun et la République centrafricaine, à l'est par la République Démocratique du Congo et l'endave angolaise du Cabinda.

La façade maritime ouverte sur l'océan Atlantique, qui borde le territoire congolais au sud-ouest, s'étend sur 170 km.

La superficie cultivée (terres arables et cultures permanentes) est de 240 000 ha, soit 0.7% du territoire national. Les forêts occupent environ 65% du territoire national et les savanes près de 35%.

Cependant, la stabilité intra-saisonnière au second cycle cultural (mars-avril) est très marquée. Au cours de ces dernières décennies, la température moyenne de l'air (indiquer la valeur) a augmenté de 0,6°C, dans la même proportion que le réchauffement global de la planète.

Les principaux ensembles naturels (écosystèmes) qui composent le territoire congolais sont: la plaine côtière, la chaîne du Mayombe, la plaine de la vallée du Niari-Nyanga, le massif du Chaillu, les plateaux Batékés, la cuvette congolaise et les plateaux du nord-ouest.

Le territoire congolais est dominé par des sols acides qui se répartissent en deux classes principales: les sols ferrallitiques et les sols hydromorphes.

On distingue trois types de climat:

- le **climat équatorial** dans le nord du pays, caractérisé par une forte humidité et une pluviosité supérieure à 1 700 mm avec une température moyenne comprise entre 24°C et 26°C;
- le **climat tropical humide** dans le sud-ouest, où les précipitations moyennes annuelles varient entre 1 200 mm dans le sud et 1 700 mm sur les reliefs proches du Gabon une température moyenne mensuelle comprise entre 21°C et 27°C;
- le **climat subéquatorial**, rencontré dans les Départements des Plateaux et de la Cuvette, est intermédiaire entre les deux précédents, avec des précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 1 600 mm.

En termes de répartition spatiale, l'ensemble du territoire congolais est bien arrosé avec des précipitations moyennes annuelles nationales de 1 650 mm. Les valeurs moyennes annuelles de l'évapotranspiration potentielle oscillent autour de 1 300 mm.

Cette homogénéité s'explique par la constance de la couverture nuageuse et, partant, par la part du rayonnement diffus dans le rayonnement global. Les conditions climatiques sont un atout majeur pour le développement de l'agriculture. Globalement, elles ne présentent pas de limites pour la culture des plantes tropicales, bien que les fortes précipitations gênent le développement de certaines cultures maraîchères telles que la laitue, l'oseille, la morelle blanche et le chou.

En période pluvieuse, ces cultures sont produites sous serre (en plastique dans les exploitations modernes et en branchages dans les exploitations paysannes).

1.2. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIODEMOGRAPHIQUE DU CONGO

1.2.1. Contexte politique

A la suite du rétablissement de la paix et de la sécurité, de la réorganisation politique et de la restructuration du tissu économique « après les troubles sociopolitiques de la décennie 90 », la République du Congo a pris l'engagement de faire de la lutte contre la pauvreté, une priorité.

Répondant à la double exigence sur la croissance de l'emploi et de revenus pour le plus grand nombre, d'une part, et l'augmentation des ressources dans les secteurs sociaux et le soutien aux programmes de lutte contre la pauvreté, d'autre part, le Gouvernement congolais s'est fixé les objectifs qui cadrent avec le NEPAD, les OMD et les directives du Sommet Rio+20, notamment sur l'économie verte et les ODD.

La Gouvernance résulte donc de la crédibilité du système électoral, du mode de répartition des pouvoirs, de l'équilibre dans l'exercice des pouvoirs et du respect des lois, des droits et des libertés.

Des progrès ont été accomplis dans la promotion des bonnes pratiques politiques, des libertés individuelles et de l'indépendance des médias, pour renforcer davantage la paix sociale.

En dépit de ces efforts, l'administration publique continue d'afficher d'importants dysfonctionnements qui affectent son efficacité, notamment :

- l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat et la précarité du régime de protection sociale ;
- l'inadéquation des missions, des structures, des emplois, des effectifs et des moyens ;
- la non concordance des effectifs du fichier de la fonction publique et ceux de la solde pour la maîtrise de la masse salariale
- les difficultés à maîtriser les effectifs de la fonction publique ainsi que sa masse salariale ;
- l'absence d'une véritable politique de rémunération attractive de nature à stimuler l'efficacité au-delà de la valorisation du point d'indice de 200 à 300 qui a permis l'augmentation sensible des salaires des fonctions et agents contractuels de l'Etat.;
- le vieillissement du personnel de l'Etat ;
- l'obsolescence du système de suivi de la carrière des agents de l'Etat.

1.2.2. Contexte économique

L'économie congolaise s'articule pour l'essentiel suivant deux grands axes: les industries extractives minières (pétrole et gaz) et les activités du secteur primaire (agriculture, pêche et foresterie). Le PIB national en 2003 était de 3.5 milliards de dollars US. La part revenant à l'agriculture était de 6.3 pour cent du PIB national. En 2004, les secteurs agricole et sylvicole absorbaient 37% de la population active totale dont 60 pour cent étaient des femmes.

Depuis le début des années 2000, à l'exception de 2007, l'économie congolaise est régulièrement en croissance. En dépit de la morosité qui, ces cinq dernières années caractérisent la situation économique mondiale, l'économie nationale a préservé un rythme de croissance moyen autour de 5%.

L'intensification de l'activité économique a engendré une hausse des prix au-dessus de la norme sous régionale fixée à 3%. En 2013, le taux d'inflation était de 4% après avoir atteint 5% en 2012, et cette inflation reviendrait à 4,7% en 2014. Cette situation est consécutive à la hausse des prix des produits alimentaires et des matériaux de construction massivement importés.

Le bilan établi en 1994 sur la situation alimentaire du Congo montre que, hormis pour le manioc et la banane plantain, où l'autosuffisance varie entre 90 et 100%, les produits de base sont très déficitaires, à savoir : la viande (30% d'autosuffisance), le riz (3%), les œufs (46%) et l'huile (40%).

Globalement, le Congo dépend des importations pour couvrir les besoins intérieurs fondamentaux des populations.. Depuis 1994, la situation n'a cessé de se dégrader, accentuée par les crises sociopolitiques que le Congo a connues à partir de 1997. La tendance actuelle se caractérise par la persistance de la dépendance vis-à-vis des importations.

Les techniques culturales traditionnelles varient en fonction de la zone d'intervention.

En zone forestière, le défrichement et l'abattage sont suivis du brûlis et de la culture sur sillons ou billons. En zone de savane, un brûlis suivi d'un défrichement permet la culture en sillons, en buttes écobuées ou en terres plates. En général, après la récolte, le champ est abandonné à la jachère

Toutefois, le Congo a fait des progrès remarquables au cours de la décennie 2000. Le Gouvernement a résolument engagé des réformes structurelles, pour stabiliser la situation macroéconomique du pays. C'est ainsi qu'il a été mis en œuvre un Programme macroéconomique appuyé par le FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE).

Le Plan d'Action Gouvernemental pour la Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) et Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP) ont été adoptés pour renforcer la transparence, l'efficacité et la performance de l'action gouvernementale.

Le plan d'action pour la gestion des investissements publics porte sur l'amélioration du processus de préparation, d'évaluation des coûts et de sélection de nouveaux projets, ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans l'exécution du budget d'investissement public.

Ces plans ont pour objectifs de : renforcer les capacités des directions des études et de la planification des ministères/institutions, améliorer la procédure d'élaboration du Budget ainsi que fluidifier/rationaliser le circuit de la dépense et unifier les circuits de paiement.

Ces deux plans ont constitué une base solide pour l'introduction des réformes fondamentales du système de gestion des finances publiques.

Un nouveau Code des Marchés Publics a été promulgué en mai 2009. Il fixe le cadre réglementaire et institutionnel de la passation des marchés publics au Congo, conformément aux meilleures pratiques internationales. Ce code est appelé à optimiser l'utilisation des ressources destinées à financer le développement grâce à la concurrence et à la transparence.

Le Congo a accompli des efforts importants en matière de réformes qui lui ont permis d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PTE), et de bénéficier d'un important allègement de sa dette.

Ainsi, le Congo a considérablement réduit son endettement et amélioré la soutenabilité de sa dette à moyen terme. Ces bonnes performances sont perceptibles dans les ratios d'endettement du Congo.

Sur la période 2004 à 2010, le poids de la dette a nettement diminué, passant de 198,7% du PIB à 23,8% du PIB, et le service de la dette de 16,0% à 3,4% des exportations.

Tous ces efforts ont conduit le Congo au point d'achèvement en janvier 2010. Ce programme s'est poursuivi avec l'appui d'un nouvel instrument, la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

La mise en œuvre de ce volet, de concert avec les autres composantes de la SRP, a permis au Congo de consolider le cadre macroéconomique. Pour preuve, la croissance économique a été robuste au cours des dernières années, avec un taux moyen de l'ordre de 7,0% entre 2008 et 2010, malgré les fluctuations du secteur pétrolier.

De même, le secteur hors pétrole a enregistré des résultats très encourageants, avec une croissance moyenne soutenue de l'ordre de 5,2% au cours de la même période, malgré le contexte adverse de l'économie mondiale.

En outre, les finances publiques ont été assainies. Les recettes hors pétrole ont progressé de façon soutenue, passant de 22,5% à 25,5% du PIB hors pétrole sur la période 2008-2010. Malgré la mise en chantier des programmes du DSRP, les dépenses ont progressé de manière relativement contrôlée par rapport au PIB, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et en dépit de l'augmentation des dépenses d'investissement qui ont accompagné la mise en œuvre du DSRP.

Cette politique fiscale favorable à la croissance s'est conjuguée avec une politique monétaire prudente. Ce qui a permis de maîtriser l'inflation à 2,9%, malgré la hausse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers durant la dite période.

Le niveau des investissements étant relativement faible (5%), il a été résolu de créer, en 2012, l'Agence de la Promotion des Investissements (API), assistée par une firme de l'Île Maurice. L'une des missions de l'API est de rechercher les possibilités pour redorer la place du pays au titre du classement *Doing Business* et à diversifier l'économie.

1.2.3. Contexte sociodémographique

La République du Congo comptait 900.000 habitants en 2013 avec un taux de population urbaine de 63,7% et un taux d'urbanisation annuel de 2,84%.

Cette population comprend quatre grands groupes ethniques : les Kongos, les Tékés, les Mbochis et les Sanghas. Outre ces groupes, on rencontre, du nord au sud, un nombre de populations autochtones.

L'espérance de vie à la naissance est de 57 ans, pour les femmes et 54 ans, pour les hommes. Globalement, cette population compte 58,4% d'hommes et de femmes vivant en ville (dans les proportions 51,7% et 48,3%) et 41,6% en milieu rural.

La population congolaise est composée à 48% d'hommes et à 52 % de femmes. La densité moyenne est de 9,9 habitants au km².

Aujourd'hui, le taux de natalité est de 4,5% et le taux de mortalité est de 1,5%, ce qui donne un taux d'accroissement naturel de 3,0%. La population congolaise est relativement jeune avec une espérance de vie à la naissance est de 48,6%.

L'indice synthétique de fécondité s'élève à 6,3 enfants. Si la mortalité générale a reculé, la mortalité infantile et infanto-juvénile reste encore très importante.

Cette population est inégalement répartie entre la campagne (46%) et la ville (54%). La majeure partie de la population est urbaine soit 60,1%. Les $\frac{3}{4}$ des citoyens vivent à Brazzaville (la capitale politique) et Pointe Noire (la capitale économique).

Sur le plan social et de l'évaluation de la pauvreté, les différentes études montrent que le raffermissement de la croissance de ces dernières années n'a pas favorisé l'emploi ni amélioré la qualité de la main d'œuvre dont la productivité demeure faible.

Du fait de la crise économique et financière des années 1980, des conflits armés des années 1990 et d'une répartition inégale des fruits de la croissance, les indicateurs sociaux restent bas.

La proportion de la population congolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 544,40 F.CFA par adulte et par jour (ECOM 2005) est estimée à 50,7%. Il convient de noter que cette moyenne masque des inégalités importantes tant sur le plan spatial, démographique que socioéconomique.

L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu semi urbain (67,4%), que rural (64,8%) ou dans les autres communes (58,4%), alors qu'elle est moins élevée en zone urbaine, principalement à Brazzaville et Pointe-Noire où elle atteint respectivement 42,3% et 33,5%.

L'évaluation de la pauvreté en République du Congo montre que les ménages dirigés par des femmes sont plus exposés à la pauvreté (58,2%) que ceux dirigés par les hommes (48,8%). De même, les ménages dont le chef n'a pas d'instruction sont plus pauvres (69%) que ceux dont le chef a reçu une instruction primaire (61%), secondaire (50,2%) et supérieure (30%). Par ailleurs, la taille du ménage influe considérablement sur l'incidence de la pauvreté qui touche 52,6 % des ménages monoparentaux élargis et 47,3 % des familles élargies.

Par ailleurs, en contractant un accord sur des trêves sociales avec les différents syndicats, le gouvernement a épargné le pays des grèves. De surcroît, depuis 2006, les mesures de réduction de salaire en vigueur depuis des années sont progressivement levées, mais ces réajustements des rémunérations des fonctionnaires restent timides au regard au coût de la vie.

Ces atouts naturels conjugués aux richesses minières font du Congo un pays potentiellement à vocation à la fois agricole et industrielle.

Ainsi, conformément à la vision exprimée pour le Congo, la Stratégie Nationale de Développement Durable est conçue pour transformer durablement les potentialités en richesses véritables profitables à l'ensemble des couches selon un mode de production économiquement optimal et socialement viable.

C'est dans cette optique que la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) du Congo est structurée autour des axes stratégiques d'intervention présentés ci-dessous.

2. LES AXES STRATEGIQUES DE LA SNDD

2.1.AXE STRATEGIQUE 1 : GERER RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

Cet axe s'articule autour de 4 domaines d'intervention que sont :

- Flore et faune
- Sols, agriculture, élevage et ressources halieutiques
- Mines, Hydrocarbures et Hydrauliques
- Tourisme et aires protégées

Chacun de ses domaines d'intervention a ses éléments de stratégies d'intervention respectant les principes d'un développement durable.

2.1.1. DOMAINE D'INTERVENTION 1 : Flore et Faune

La République du Congo possède des écosystèmes naturels variés, composés de forêts, de savanes et des écosystèmes particuliers.

Les écosystèmes forestiers se répartissent en deux grands groupes physiologiques :

- les forêts inondées dans la Basse Sangha,
- les forêts de terre ferme dans les autres départements.

Au Sud de l'équateur, on rencontre des formations herbeuses, entrecoupées de bosquets forestiers et de galeries.

En terme de potentialité, les écosystèmes naturels congolais regorgent des ressources de tout genre : bois, faune, produits forestiers non ligneux, sols, eau, minerais, hydrocarbures.

2.1.1.1. La Flore

La République du Congo reste un des pays d'Afrique centrale qui dispose de peu de travaux dans le domaine des inventaires floristiques. Le seul inventaire disponible pour la flore vasculaire est celui de *Sita & Moutsamboté* (1988) qui se réduit à une liste de noms, sans indication de répartition des échantillons de référence (Lachenaud, 2009).

Actuellement, sur 26 575 spécimens informatisés, on dénombre 5137 espèces spontanées, réparties en 1627 genres et 233 familles. Toutefois, d'autres espèces restent à inventorier dans les écosystèmes forestiers d'accès difficile, pour atteindre ou dépasser la prévision faite par la Mission ACCT (1988) qui les a estimées à 6500.

La diversité floristique du Congo est donc assez voisine de celle du Gabon. Si la richesse de la flore gabonaise est due en partie à un nombre très élevé d'espèces endémiques (508 espèces selon Sosef & al. 2006), celle de la flore du Congo vient, par contre, du fait que le pays occupe une position de carrefour entre les domaines Bas-Guinéen et Congolais (White, 1979).

Le Congo compte deux importants centres d'endémisme transfrontaliers (Mayombe et Massif du Chaillu), mais aucun ne lui est propre.

En conséquence, on dénombre 15 espèces endémiques (Lachenaud, Op. cit.) comme le montre le Tableau 1 ci dessous.

Tableau 1 : Espèces endémiques de la flore du Congo

Espèces	Familles
<i>Aeschynomene batekensis</i> Trochain & Koechlin	Leguminosae
<i>Ardisia comosa</i> (de Wit) Taton	Myrsinaceae
<i>Beilschmiedia descoingsii</i> Fouilloy	Lauraceae
<i>Bertiera thollonii</i> N.Hallé	Rubiaceae
<i>Calvoa sitaeana</i> Jacq. -Fél.	Melastomataceae
<i>Diospyros whitei</i> Dowsett-Lemaire & Pannell	Ebenaceae
<i>Grevea bosseri</i> Letouzey	Montiniaceae
<i>Manilkara koechlinii</i> Aubrév. & Pellegr.	Sapotaceae
<i>Millettia thollonii</i> Dunn	Leguminosae
<i>Nephtytis mayumbensis</i> de Namur & Bogner	Araceae
<i>Phyllanthus mieschii</i> J.F. Brunel & J. Roux	Phyllanthaceae
<i>Rinorea botryoides</i> Achoundong	Violaceae
<i>Sorindeia batekeensis</i> H. Lecomte	Anacardiaceae
<i>Syzygium brazzavillense</i> Aubrév. & Pellegr	Myrtaceae
<i>Zeuxine odzalaensis</i> Geerinck & Lejoly	Orchidaceae

Source : Lachenaud, Op. cit

Les Spermatophytes comprennent:

a) Gymnospermes: la famille des Gnetaceae, *monogénique* (*Gnetum africanum* et *Gnetum buchholzianum*) et celle des Podocarpaceae monogénique et monospécifique. Cette dernière, représentée par *Podocarpus latifolius* est cantonnée dans les rares peuplements à basse et à haute altitude du massif du Chaillu.

b). **Les Angiospermes**, groupe taxonomique le plus diversifié de la flore congolaise, sont largement dominés par les Eudicotes suivi des Monocotes, des Magnoliidae et les Protangiospermes.

Dans le cadre des inventaires forestiers réalisés par les projets de planification de la mise en valeur des ressources forestières, plus de 300 espèces de bois d'œuvre ont été inventoriées, dont 150 environ sont connues. Cependant, près de 50 espèces seulement font l'objet d'exploitation.

S'agissant des autres espèces de la flore utilisées pour les besoins alimentaires et autres, on ne dispose pas des données suffisantes sur leurs potentialités.

Depuis les années 70, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion durable des forêts, environ 8.256.135 ha ont été inventoriés.

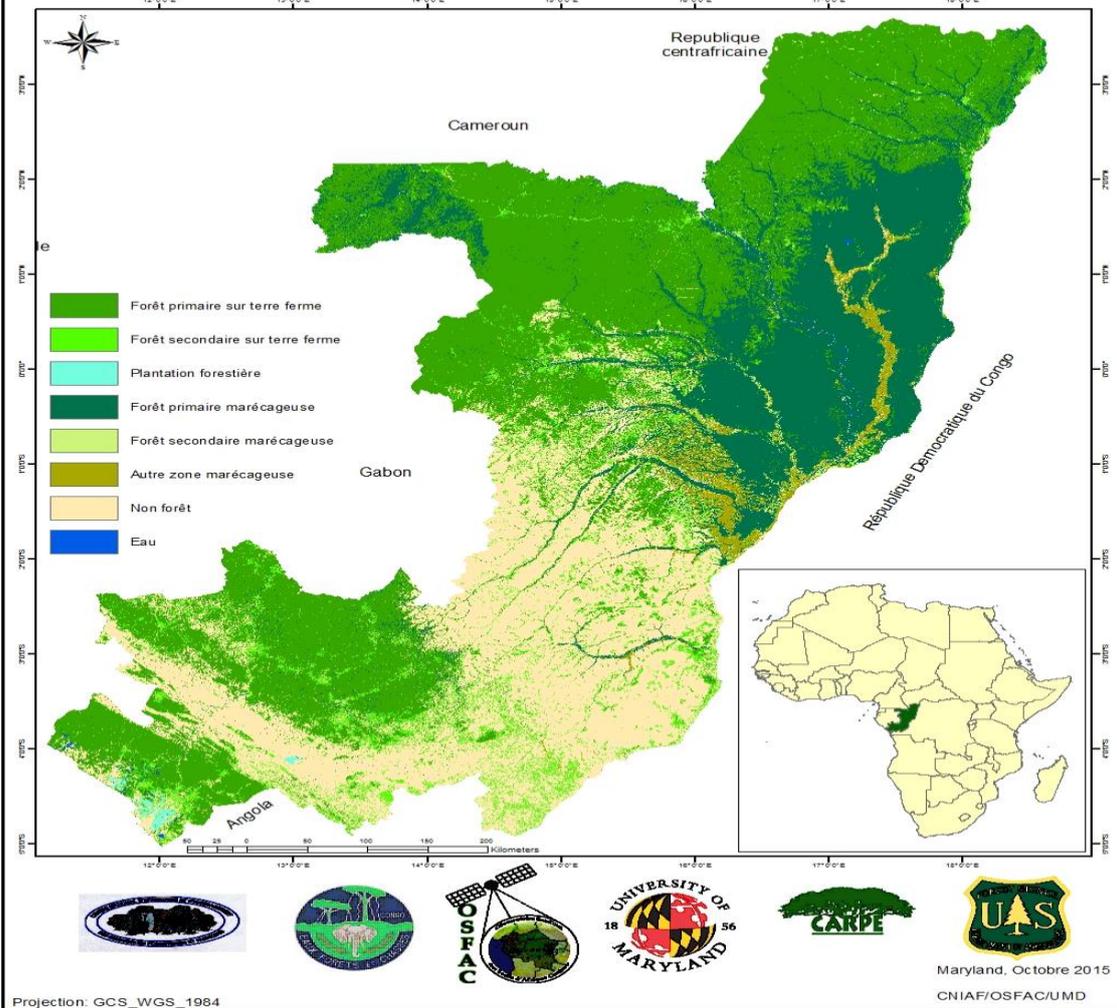
Sur 12.762.000 ha concédés à l'exploitation forestière, près de 3.300.000 ha sont aménagés dont 2.500.000 ont été certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC).

2.1.1.1.1. La forêt

La forêt congolaise occupe près de 2/3 et la savane 1/3 de la superficie du Congo y compris les bosquets forestiers. La forêt congolaise comprend deux grands groupes physiologiques: les forêts inondées dans la Basse Sangha et les forêts de terre ferme dans les autres Départements. Au Sud de l'Équateur se trouvent des formations herbeuses qui sont entrecoupées de bosquets forestiers et de galeries.

Les cartes ci-dessous illustrent à la fois la richesse en forêts du Congo, l'état actuel des concessions forestières et celui des aménagements forestiers, particulièrement dans le sud du pays

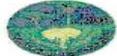
COUVERT FORESTIER 2014 DE LA REPUBLIQUE DU CONGO



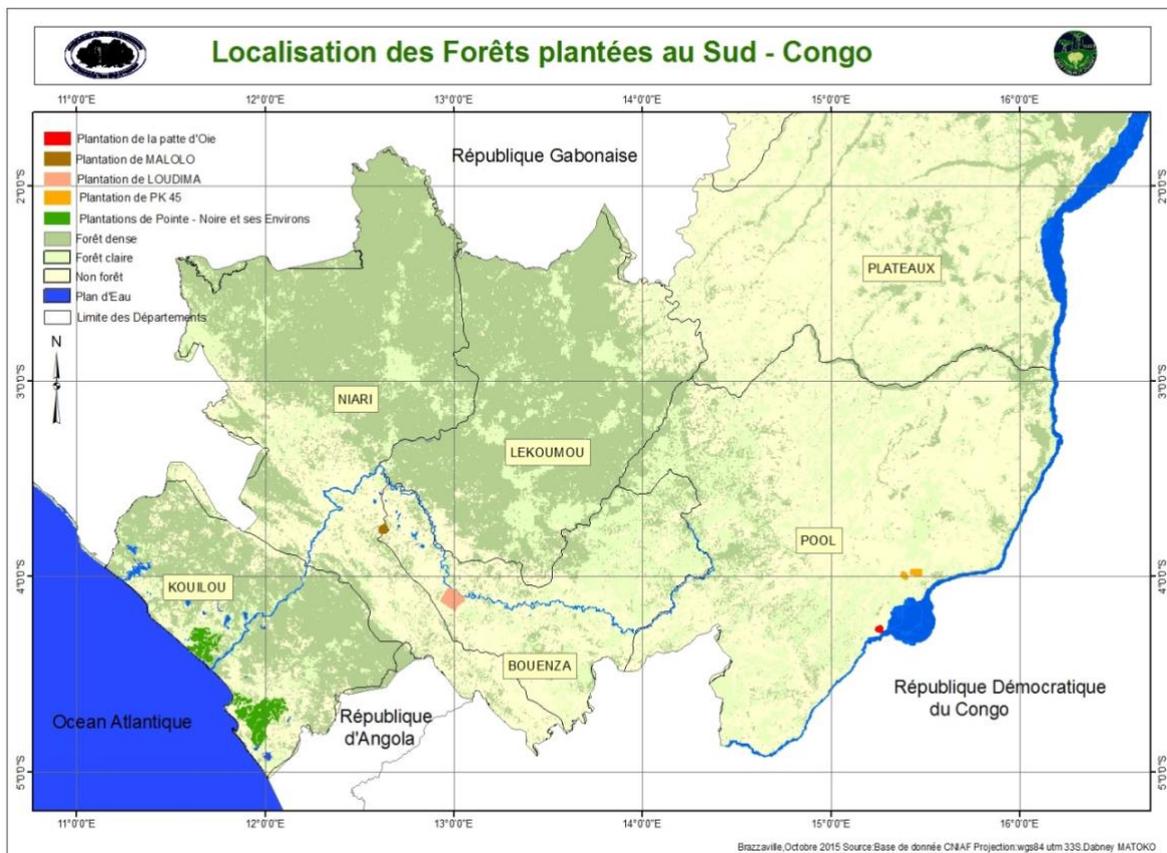
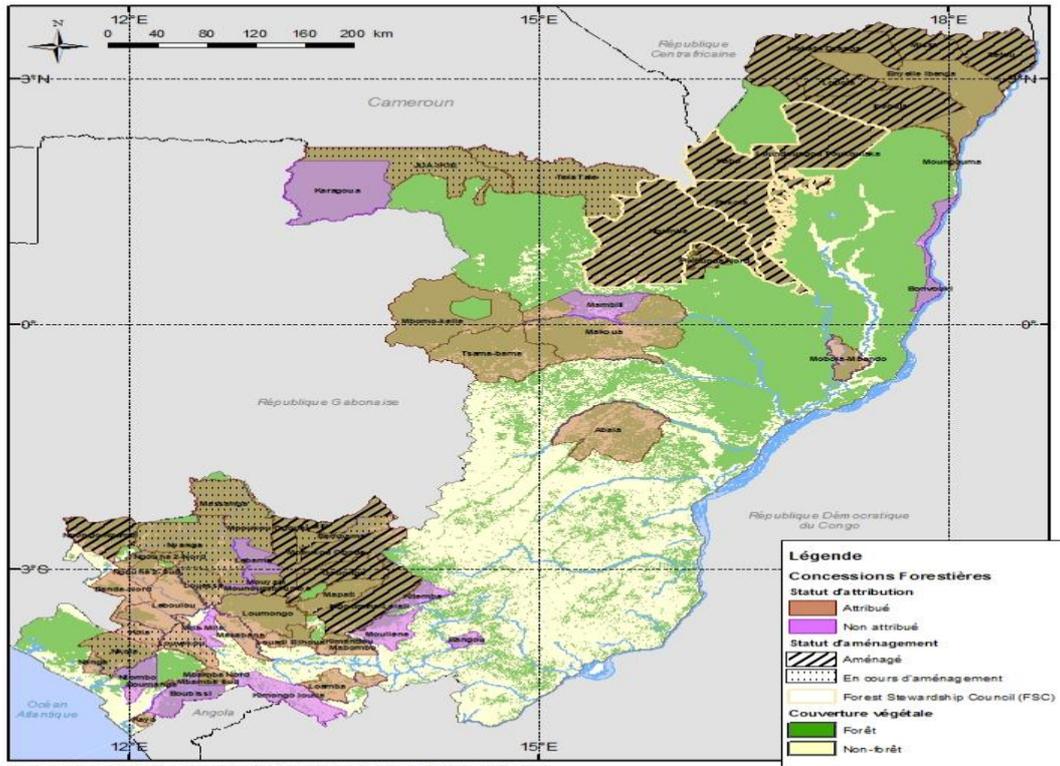
Maryland, Octobre 2015

CNIAF/OSFAC/UMD

Projection: GCS_WGS_1984



Statut d'attribution, d'aménagement et de certification des Unités Forestières d'Aménagement



ADJANAHOON (1985) donne la classification suivante selon les différents écosystèmes :

a). La forêt ombrophile semi sempervirente mixte guinéo-congolaise.

C'est un type de forêt ombrophile planitiaire qu'on retrouve dans les massifs du Chaillu, du Mayombe et de la Haute Sangha :

- **Le massif du chaillu** est constitué de forêts semi caducifoliées, avec un sous-bois assez épais et sempervirent. Les épiphytes sont rares. Ce massif est très riche en essences commerciales *Aukoumea klaineana* (Okoumé), *Terminalia superba* (Limba), *Nauclea diderrichii* (Bilinga), etc.
- **Le Mayombe** dispose d'une grande richesse floristique sur des surfaces réduites. Les espèces suivantes constituent l'originalité de cet écosystème : *Aukoumea klaineana*, *Gilbertiodendron dewevrei*, *Cyathea aethiopica* et *Cyathea manniana*, *Olax goswelleri*.
- **La forêt de la Haute Sangha** abrite sur le faciès humide de terre ferme, quelques espèces caractéristiques, notamment : *Entandrophragma candollei*, *Entandrophragma cylindricum*, *Entandrophragma utile*, *Cynometra sessiliflora*, *Nauclea vangerguchtii*, *Carapa procera*, etc.

b). La forêt semi sempervirente à espèces dominantes.

De taille assez restreinte, ce type de formation se rencontre dans les îlots forestiers. L'espèce *Gilbertiodendron dewevrei* forme des colonies de populations se trouvant entre la forêt de terre ferme et la forêt inondée, avec un sous-bois clair.

c). La forêt ombrophile à tendance mésophile :

- **La forêt de Ngbala** est une forêt de terre ferme de la Haute Sangha regorgeant les espèces caractéristiques suivantes : *Klainedoxa gabonensis*, *Lophira alata*, *Coelocaryon preussii*.
- **Les forêts mésophiles édaphiques** sont un type forestier qui pourrait recouvrir plus du quart de la superficie du Congo. Cependant elles sont fragiles à cause de l'acidité des sols et de l'action anthropique. Elles laissent place à des savanes de substitution et ne survivent qu'en stations reliques. Ce type de forêt est clairsemée avec un sous bois peu dense.

On note deux types de forêt inondée :

- **la forêt inondée** en permanence, avec un sol recouvert d'eau. Elle est sempervirente dominée par des grands arbres à racines échasses ;
- **la forêt inondable** se trouve en périphérique de la forêt précédente sur une surface légèrement surélevée. Les espèces caractéristiques sont les suivantes : *Alstonia bonnei*, *Anthocleista vogelii*, *Berlinia grandifolia*, *Carapa procera*, *Mitragyna stipulosa*, *Nauclea vangerguchtii*, *Raphia vinifera*, *Syzygium giorgii*, *Uapaca guinensis*.

d). La forêt du littoral.

C'est une forêt ombrophile côtière guinéo-congolaise, qui se caractérise par la présence des espèces suivantes : *Barteria nigritiana*, *Campylospermum oliverianum*, *Canthium multiflorum*, *Dalbergia saxatilis*, *Draceana humilis*, *Fegimanra africana*, *Klainedoxa gabonensis*, *Manilkara obovata*, *Pseudospondias mildbraedii*, *Sorindea juglandifolia*, *Symphonia globulifera*, *Trichilia heudelotii*, *Trichosypha acuminata*, *Vernonia conferta*, etc.

2.1.1.1.2. La savane

Les formations herbeuses qui constituent la quasi-totalité des savanes se présentent en tâches isolées.

a). La savane à *Loudetia simplex*.

Sur les sols pauvres de la Cuvette congolaise et les Plateaux, on rencontre un autre type de végétation dominée par *Loudetia simplex*, couvrant toute la partie Nord de Gamboma à Owando, les Plateaux tékés et des Cataractes.

b). La savane à *Hyparrhenia sp.* et *Trachypogon sp.*

Elle est formée des graminées, avec une localisation dans les sols ferrallitiques fortement désaturés appauvris sur matériaux sableux. Elle est constituée des herbes et des arbustes, arbres plus moins abondants. Elle constitue une monotonie de paysage dans les Plateaux tékés. Les espèces sont les suivantes: *Ctenium newtonii*, *Panicum fulgens*, *Rhynchelytrum sp*, *Trachypogon thollonii*. La strate arbustive est constituée par *Annona arenaria*, *Hymenocardia acida*, *Maprounea africana*, *Bridelia ferruginea*, *Psorospermum febrifugum* et *Strychnos pugenis*.

c). La savane à *Loudetia demeusei* et *Hymenocardia acida*.

Localisée dans les pentes assez raides et non sur les plateaux, elle fait l'objet des feux, suite au cycle végétatif court de *Loudetia demeusei* qui est l'espèce dominante. On y rencontre aussi : *Bulbostylis laniceps*, *Ctenium newtonii*, *Panicum fulgens*, *Rhynchelytrum*, *Trachypogon thollonii*, et beaucoup des *Asteraceae*. La strate arbustive est constituée par: *Annona arenaria*, *Bridelia ferruginea*, *Dialium englerianum*, *Hymenocardia acida*, *Maprounea africana*, etc.

d). La savane à *Andropogon schirensis*.

Elle se trouve entre Makoua et Ewo, On note également la présence des espèces suivantes : *Aframomum stipulatum*, *Annona arenaria*, *Asparagus africanus*, *Bridelia ferruginea*, *Bulbostylis laniceps*, *Bulbostylis pusilla*, *Eulophia cuculata*, *Hymenocardia acida*, *Landolphia owariensis*, *Maprounea africana*, *Naudea latifolia*, *Psorospermum febrifugum*, *Vernonia smithiana*, *Vitex madiensis* et l'apparition de *Andropogon schirensis*.

e). La savane à *Aristida dewildemanii*.

Sur les Plateaux des Cataractes avec des sols jaunes et sur roches schisto-gréseuses se localise cette savane. L'espèce dominante est *Aristida dewildemanii* et des espèces suivantes : *Andropogon pseudapricus*, *Andropogon schirensis*, *Cyperus margaritaceus*, *Elyonurus hensii*, *Loudetia arundinacea*, *Sporobolus centrifugum*.

f). La savane à *Hyparrhenia diplandra*.

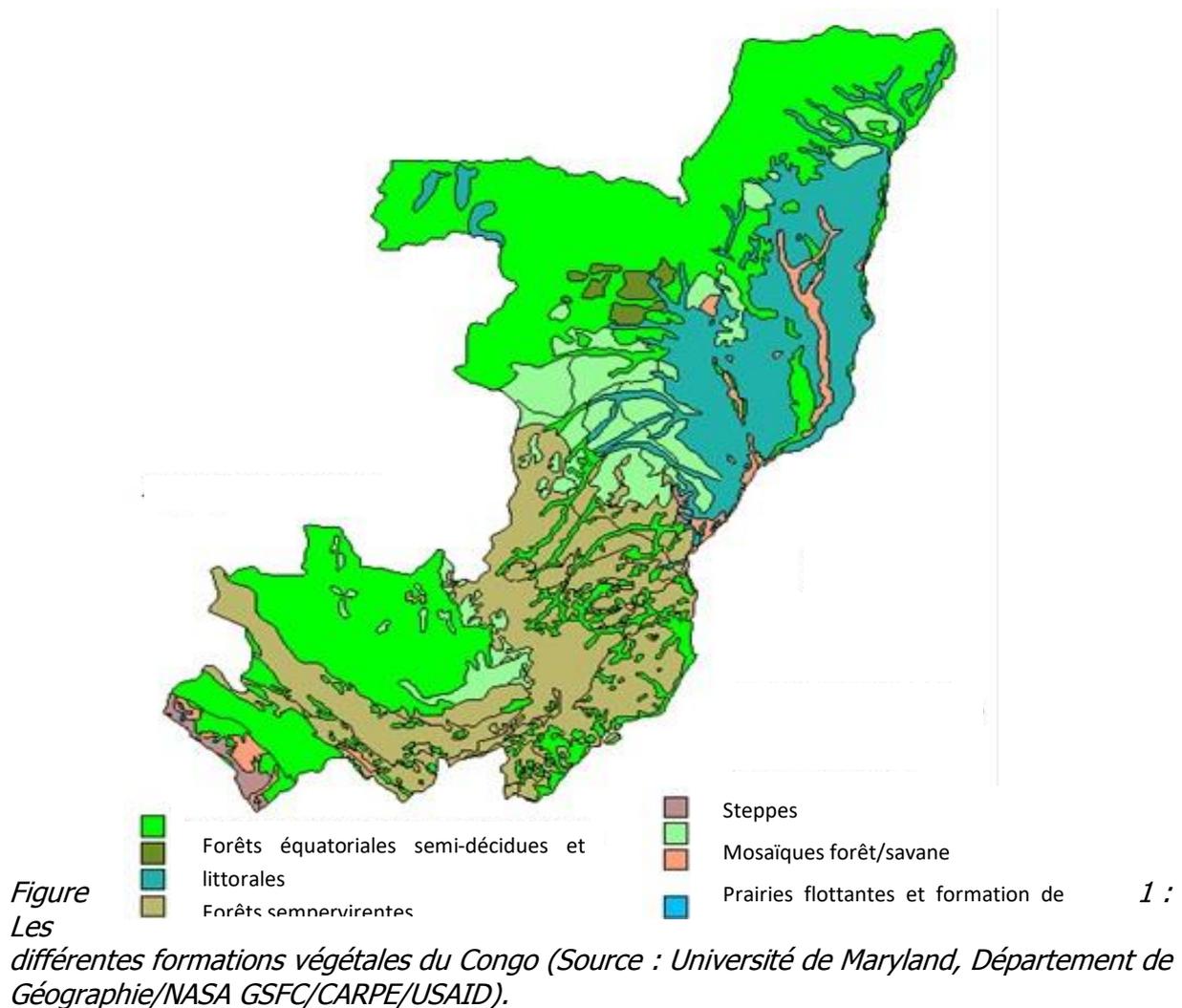
La végétation peut atteindre 4m de hauteur. On note les espèces suivantes : *Andropogon schirensis*, *Digitaria sp*, *Hyparrhenia diplandra*, *Pennisetum purpureum*, *Sorghum arundinaceum*, des *Fabaceae* et *Asteraceae*. La strate arbustive est constituée de : *Bridelia ferruginea*, *Annona arenaria*, *Naudea latifolia*, *Vitex madiensis*, *Syzygium macrocarpum*, *Hymenocardia acida*.

g). Les pseudos steppes à Lousséké.

C'est un type de savane pauvre, avec un peuplement herbacé ouvert où le sol est nu entre les plantes. On a les espèces suivantes : *Annona arenaria*, *Digitaria brazzae*, *Elyonurus brazzae*, *Eriosema glomeratum*, *Indigofera erythrogramma*, *Loudetia simplex*, *Monocymbium cerasiiforme*, *Polycarpea corymbosa*, *Schizachyrium sanguineum*, *Tephrosia lupinifolia*, etc.

h). Les savanes du littoral.

Ces savanes ressemblent aux pseudo-steppes et renferment moins d'arbustes et sont composées de : *Annona arenaria*, *Bulbostylis laniceps*, *Ctenium newtonii*, *Elyonurus brazzae*, *Eriosema glomeratum*, *Eulophia cuculata*, *Pobeguinea arrecta*, *Schizachyrium sanguineum*.



2.1.1.1.3. Les écosystèmes particuliers

a). Plantations des espèces exotiques et locales

Elles sont constituées d'essences à croissance rapide (*Eucalyptus* sp, *Pinus oocarpa*, *Pinus caribaea*, *Araucaria cunninghamii*, *Araucaria hunsteinii*, *Cordia alliodora*, *Acacia magium*, *Acacia auriculiformis*) plantés en savane et d'essences locales (*Terminalia mantalis*, *Okouméa klaineana*, *Nauclea diderrichii*, *Milicia excelsa*, *Gambeya lacourtiana*, etc) plantés dans les galeries et jachères forestières.

A cela, s'ajoutent les plantations relatives aux journées de l'arbre (environ 650 ha), celles plantées au niveau des UPARA (environ 460 ha) et celles des privés nationaux (environ 300 ha).

b). Les groupements aquatiques

La prairie flottante, écosystème particulier qui se rencontre dans la Basse Sangha, surtout le long de la Likouala aux herbes, est constitué de deux espèces semi aquatiques : *Echinochloa pyramidalis* et *Vossia cuspidata*.

A certains endroits ces espèces sont associées à des espèces aquatiques strictes notamment : *Eichhornia crassipes*, certaines Fougères, *Cyperaceae*, et *Polygonaceae*. Se détachant en lambeaux, la prairie flottante, vogue à des longues distances.

Les papyrus sont constituées d'une seule espèce (*Cyperus papyrus*) qui forme un tapis très homogène. A certains endroits, elle est associée à d'autres espèces comme *Arundinella funanensis*, *Cyrtosperma senegalensis*, *Leersia hexandra*, *Lygodium scandens*, *Jussiaea acuminata*.

c). Les groupements d'eau douce

Les groupements d'eau douce se présentent sous forme d'une grande et riche végétation floristique le long des fleuves et rivières.

d). Les groupements de cascades

Ils constituent un milieu spécial de faible surface et d'un grand intérêt, repartis en trois grands ensembles : les Rapides, les Cascades et les Plateaux des Cataractes.

e). Les groupements côtiers

Ils sont observés le long de la Côte et présentent une bonne frange de différents écosystèmes. En dehors des aires protégées ou des réserves naturelles, la végétation congolaise reste dans son ensemble peu connue. Les forêts inondées et inondables de la Basse Sangha et les mangroves restent à étudier.

2.1.1.2. La faune

La diversité faunistique du Congo est riche dans son ensemble. En dehors des Vertébrés, qui ont fait l'objet de quelques études, plusieurs groupes du règne animal restent encore peu ou pas connus.

2.1.1.2.1. Les invertébrés

En République du Congo, les invertébrés recensés sont composés par la diversité microbienne, les Annélidae, les Crustacae, les Mollusques et les Insectes.

la diversité microbienne : Les principaux travaux sur la diversité microbienne ont dénombré vingt huit souches de bactéries.

les Annélidae ou vers de terre sont peu connus au Congo. Des études devront être menées pour la description de cette catégorie de faune.

les Crustacés marins, rencontrés sur le littoral congolais, sont repartis en trois grands groupes : les crabes (3 espèces), les crevettes (3 espèces) et les langoustes (1 espèce) ;

les Mollusques marins sont représentés par 2 classes. La classe des Céphalopodes représentée par 3 familles, 5 genres et 5 espèces ainsi que la classe des Bivalves, composée de 5 familles et 6 espèces. ;

les insectes sont représentés par plusieurs ordres et familles suivants : les lépidoptères comptent 60 espèces identifiées, les coléoptères comprennent trois grandes familles : les Cerambycidae avec 280 espèces, les Cétoines avec 100 espèces, les Tenebrionidae avec 73 espèces.

Les orthoptères comptent 86 espèces. Une nouvelle espèce de cochenille (*Strictococcus vayssierei*) a été identifiée dans la famille des hémiptères. Le groupe des isoptères renferment plusieurs espèces de termites. Les diptères et les odonates comptent respectivement 71 et 75 espèces.

Au Congo, deux groupes d'insectes n'ont jamais été étudiés : il s'agit des scorpions et des araignées.

2.1.1.2.2. les vertébrés

a). Les poissons

Dans ce groupe, on distingue : les poissons des eaux continentales et des eaux marines.

Les Poissons des eaux continentales sont représentés par 14 familles, 33 genres et 50 espèces dans la réserve de Biosphère de Dimonika. Les nouvelles espèces sont : *Barbusdiamouanganai* et *Divandualbomarginatum*, *Chrysidhthys dageti*, *Amphilius mamonekenensis*, *Chromidotilapia elongata*, *Chromidotilapia mamonekeni*.

Environ 150 espèces ont été collectées dans les eaux du Parc National d'Odzala-Kokoua. Les travaux menés dans le bassin de la Léfini ont dénombré 57 espèces appartenant à 22 familles et 43 genres. Le Centre de Recherche Hydrobiologique de Mossaka (CRHM), a identifié 175 espèces appartenant à 26 familles et 59 genres (Akenze T.R. et Mayet J., 2002).

Les Poissons marins sont représentés par 37 familles renfermant 79 genres et 100 espèces. La répartition des poissons marins en fonction des biotopes indique 50 espèces des milieux démersaux, 22 espèces des milieux pélagiques et 7 espèces des milieux semi pélagiques.

b). Les Amphibiens ou Batraciens

Il existe 4 groupes de Batraciens repartis en 39 espèces dans le Kouilou et le Nord Congo. Sur 290 spécimens capturés, ceux identifiés sont repartis dans 6 familles appartenant à 11 genres et 19 espèces. Les batraciens sont bien une partie importante de la faune congolaise, abondante, riche en espèces et d'un intérêt zoologique indéniable. Ils sont encore sérieusement négligés et l'on ne peut donner une quelconque explication à cela.

Dowsett et Dowsett-Lemaire(1990) ont présenté les données sur 39 espèces récoltées dans le bassin du Kouilou au Congo occidental. Ces chercheurs estiment que beaucoup d'espèces sont « nouvelles » pour le Congo, mais leur découverte ne présente guère de surprises en raison de leur présence dans les régions limitrophes, le Gabon et la République Démocratique du Congo.

La plupart des espèces sont des formes sylvoles, bien que plusieurs d'entre elles habitent aussi les zones herbacées en lisière des forêts et des savanes.

Toutefois, la découverte récente de deux(2) espèces d'amphibiens est surprenante comme elles étaient connues seulement du Cameroun.

Par ailleurs, il est signalé la présence de 293 spécimens d'amphibiens capturés au Congo et représentant 38 espèces au Musée de Liverpool(Angleterre). Ces spécimens sont bien accessibles aux visiteurs.

Tableau2 : Systématique des Batraciens du Congo

Nom Famille	Quelques espèces	Observations
Pipidae	<i>Xenopus epitropicalis</i>	
Bufo	<i>Bufo regularis</i> <i>Bufo gracilipes</i> <i>Bufo maculatus</i>	Groupe des crapauds
Rhacophoridae	<i>Chiromantis rufescens</i>	grenouille
Ranidae	<i>Dicroglossus occipitalis</i> <i>Ptychadena anchietae</i> <i>P. peneti</i> <i>P.taenioscelis</i> <i>Hylarana lepus</i>	Groupe des grenouilles Du genre Rana aujourd'hui mis en élevage
Arthroleptidae	<i>Cardioglossa leucomystax</i> <i>Arthroleptis rufescens</i> <i>A.variabilis</i>	Groupe des grenouilles
Hyperolidae	<i>Hyperolius spp</i> <i>Leptopelis boulengeri</i> <i>L. acelatus</i> <i>L. rufus</i> <i>L. aubryi</i> <i>Acanthixalus spinosus</i>	Groupe des grenouilles Confondues avec les rainettes

Source : Dowsett et Dowsett-Lemaire(1990)

c). Les Reptiles

De toutes les informations rassemblées sur les serpents, il ressort ce qui suit :

- Selon Hecketsweiler et Mokoko-Ikonga, les inventaires de serpents effectués dans la forêt du Mayombe au Sud du Pays (UNESCO/PNUD, 1986), révèlent 45 espèces forestières dont 18 arboricoles, 15 terricoles.
- Dowsett et Dowsett-Lemaire, dans leurs travaux effectués dans le bassin du Kouilou sud-ouest du Congo, avaient récolté 49 spécimens de serpents appartenant à 25 espèces. Ils précisent qu'actuellement il existe au Congo 84 espèces de serpents connues, avec entre autres huit(8) plus ou moins fousseurs et quatre(4) espèces semi aquatiques.

Quoi qu'il en soit, les chiffres avancés par ces différents chercheurs est au dessus de 40 espèces considérées comme une limite supérieure probable pour une localité forestière africaine.

Il est important de préciser que la forêt du Mayombe dans laquelle se sont effectuées toutes ces recherches, est une forêt exondée comme celle du Chaillu (au sud-ouest)et celle de la Sangha au Nord-Ouest.

D'autre part, les serpents du Congo sont connus grâce aux travaux de Mocquard (1887-1906), Mavisse (1960), Villiers (1966) et Trape (1981, 1985).

Ceux de Mocquard étaient basés sur des spécimens obtenus par De Brazza et toujours gardés au musée National d'histoire naturelle de Paris.

En 1985, Trape a obtenu une grande collection (351 spécimens) dans la région de Dimonika et les résume en 81 espèces de serpents du Congo. Cette collection de Trape est aussi présente au Musée de Paris.

Tableau 3: Systématique des Ophidiens (Serpents) du Congo

Familles	Espèces	Observations
Typhlopidae	<i>Typhlops sp</i> ()	
Boidae	<i>Python sabae</i> () <i>Calalbaria reinhardti</i> ()	Groupe des pythons
Colubridae	<i>Atractaspis irregularis</i> (**) <i>Boiga blandingii</i> (*) <i>Graya ornata</i> (*) <i>Graya smithii</i> (*) <i>Hydraethiops melanogaster</i> () <i>Dasypeltis palmarum</i> () <i>Philothamus dorsalis</i> () <i>Crotaphopeltis hotamboeia</i> (*)	Groupe des couleuvres
Elapidae	<i>Boulengerina annulata anulata</i> (***) <i>Dendroaspis jamesoni jamesoni</i> (***) <i>Naja melanoleuca</i> (***)	Groupe des cobras , mambas et najas
Viperidae	<i>Causus maculata</i> (**) <i>Atheris squamigera</i> (**) <i>Bitis gabonica</i> (*) <i>Bitis nasicornis</i> (*)	Groupe des vipères

Source : Trape 1985

- () : L'espèce considérée n'est pas venimeuse ;
- (*): L'espèce considérée est moins venimeuse ;
- (**): L'espèce considérée est venimeuse ;
- (***): L'espèce considérée est très venimeuse.

On doit noter que les reptiles sont représentée au Congo par quatre Ordre des ophidiens ou (serpents), Ordre des sauriens ou (lézards et caméléons), et Ordre des chéloniens ou (tortues) et Ordre des crocodiliens (crocodiles).

- Les Ophidiens ou serpents. Au Congo on a dénombré 5 familles et 18 espèces de serpents
- Les Sauriens ou lézards. Au niveau de ce groupe on peut citer : les, les geckos, caméléons et lézards Les lézards se répartissent en 7 familles, 10 genres et 11 espèces.
- Les Chéloniens ou tortues. On les range en trois groupes : les tortues terrestres, les tortues d'eau douce et les tortues marines. Seules les tortues marines ont fait l'objet de nombreuses recherches. C'est le cas des études de Groombridge (1982), celles de Gami et Ngoma (1996).

Tous relèvent l'existence de trois(3)espèces menacées et connues des rivages congolais. Parmi les espèces de tortues marines rencontrées sur le littoral, il a été identifié cinq espèces (Malouéki, 1996) :

- la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) ;
- la tortue caret (*Caretta caretta*) ;
- la tortue imbriquée (*Erethmochelys imbricata*) ;
- la tortue verte (*Chelonia mydas*) ;
- la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*).

Quatre espèces de tortues terrestres ont été identifiées par Akenzé (2004). Il s'agit des espèces suivantes :

- *Kinixys homeana* ;
- *Cycloderma aubryi*.

Toutefois, les tortues d'eau douce comprennent :

- *Trionyx triungis* ;
- *Pelusios gabonensis* ;
- *Pelusios marani*.

Les crocodiliens ou crocodiles. Les crocodiles sont représentés au Congo par trois espèces qui sont : le crocodile nain, le crocodile du Nil et les crocodiles piscivores

Tableau 4: Espèces de crocodiles rencontrées au Congo

Famille	Espèces	Noms communs
Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus</i>	Crocodile du Nil
	<i>Crocodylus cataphractus</i>	Faux-glavial africain
	<i>Osteolaemus tetraspis</i>	Crocodile nain

Source: Mamonekene 2006

d). Les Oiseaux

Au plan ornithologique, le Congo recèle près de 651 espèces d'oiseaux repartis selon leurs préférences écosystémiques en oiseaux d'eau, oiseaux de savane et oiseaux de forêt.

La Réserve communautaire du Lac Télé compte 64 familles regroupées en 176 genres et 293 espèces. Au niveau de la faune ornithologique marine, 3 espèces ont été identifiées.(BOCKANDZA-PACO & MOKOKO IKONGA, 2001).

Les oiseaux dans leur généralité n'avaient jamais constitué par le passé une priorité dans la politique de conservation (l'attention était beaucoup plus focalisée sur les grands mammifères).

Aujourd'hui, les données sont totalement différentes, le Congo a adhéré à des Conventions et Accords portant sur la conservation des oiseaux. On peut citer entre autres la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA).

Avec ses 651 espèces connues (Liste des oiseaux d'Afrique Centrale ADIE 1999), le Congo occupe le cinquième rang en Afrique Centrale, derrière la RDC, le Cameroun, la RCA et le Gabon. Ce chiffre ne reflète nullement la réalité, étant donné qu'il y a eu moins d'efforts d'observation au Congo qu'ailleurs.

D'après les travaux et commentaires de Bailey, Dorst (1971), Verschuren et Mbani Akangala Mankarika (1982), l'avifaune congolaise est riche et variée.

Les données actuelles sur l'avifaune du Congo concernent particulièrement les zones fluviales, maritimes et de savanes. Les investigations sur les zones forestières ont nettement progressées ces dernières années.

L'ensemble du territoire national n'a jamais fait l'objet d'un inventaire général. La bibliographie sur les investigations faites au 19^e siècle n'est disponible qu'au Muséum d'Histoire Naturelle en France ainsi qu'à l'American Muséum de New York auquel une partie des spécimens a été envoyé pendant la dernière guerre mondiale.

En 1886, Oustallet avait publié une notice sur quelques oiseaux nouveaux du Congo, rapportée par des naturalistes attachés à la mission De Brazza.

Une note sur *les oiseaux et gibiers de la région du Pool* a été publiée en 1940 par R. Malbrant, Bull. de la Société de Zoologie et de Botanique Congolaise, n° 4, décembre 1940.

Une étude d'une collection des oiseaux du Congo Français a été publiée par Berlioz en 1941. Bull. du Muséum, Paris, 2^e série, n° 2.

Enfin, Schouteden a publié – Note *sur la distribution géographique de deux oiseaux congolais (Brachycope anomalia et Nectarinia congensis)* Rev. Zool. Africaine, 1922, p. 75.

La fin du 20^e siècle a connu l'entrée en lisse de quelques ornithologues qui ont apporté des éléments nouveaux, même si les investigations se sont limitées exclusivement à certaines aires protégées comme Conkouati, Dimonika, Léfini, Odzala, Noubalé-Ndoki et Lac télé.

Toutes ces données, nous les devons aux travaux de terrain exécutés par R.J. Dowsett, *Enquête faunistique dans la forêt du Mayombe* et *Check-list des oiseaux et des mammifères du Congo*, 1989. R.J. Dowsett et F. Dowsett Lemaire, *Flore et faune du bassin du Kouilou (Congo) et leur exploitation*, 1991. *Flore et Faune du Parc National d'Odzala, Congo*, 1997.

Alick Cruickshank et J. Mokoko Ikonga, *The birds of the Nouabalé-Ndoki National Park*, 1995. Dr. K.V. Bailey, *connaissons nos oiseaux*.

L'étude de l'avifaune congolaise n'a été réalisée que dans quelques sites. Le tableau ci-après indique les résultats obtenus par site.

Tableau 5 : Nombre d'espèces de l'avifaune recensées par site

Sites	Nombre d'espèces inventoriées	Menaces
Parc National d'Odzala Kokoua	435	Aucune
Parc National Nouabalé-Ndoki	302	Aucune
Réserve Léfini	250	Le passage en janvier et février des Cigognes d'Abdim qui suivent leur voie de migration se heurte à une chasse intensive
Bassin du Kouilou	425	Touraco et calao restent les espèces régulièrement chassées
Réserve Lac Télé	293	Les feux de brousse à répétition constituent une menace permanente pour les nichoirs et dorts dans la réserve du Lac télé, ajouter à cela les prélèvements des œufs et des jeunes oiseaux. Au niveau des nichoirs.

Source: Alick Cruickshank et J. Mokoko Ikonga, 1997

Les espèces ci-dessous présentent un intérêt biogéographique

- *Glaucidium capense* (Chevêche du Cap), dont la forêt ouverte de Nouabalé-Ndoki abrite une des rares populations forestières connues ;
- *Otus icterorhynchus* (Petit duc à bec jaune), espèce discrète et peu connue vivant dans le même habitat ;
- *Bostrychia olivaceae* (Ibis olivâtre) et ploceus preussi (tisserin de Preuss), rares dans les forêts Guinéo-congolaises, mais observés en plusieurs localités dans la région de Nouabalé-Ndoki ;
- *Ploceus albinucha* (Tisserin noir de Maxwell), espèce typique de bordure de savane du nord du bloc Guinéo-Congolais. Nouabalé-Ndoki pourrait être la limite sud de sa distribution au Congo ;
- *Phoeniculus castaniceps* (Tisserin doré de Taveta) est rare et a une distribution similaire à l'espèce précédente ; il est présent à Ndoki.
- *Ploceus subpersonatus* (Tisserin à bec grêle) a une distribution très limitée du Cabinda à l'embouchure du fleuve Congo, il est présent dans le Kouilou à Pointe Noire.

e). Les Mammifères

Sont représentés au Congo par les groupes suivants. primates (gorille, chimpanzé, mandrill, etc.), chiroptères, insectivores, macroscélidés, rongeurs, carnivores, pholidotes (pangolin géant), ongulés (buffle, bongo, etc.), cétacées (baleine et dauphin, etc.), les proboscidiens (éléphants, damans, etc.), les siréniens (lamantins) et les carnivores (lions, léopards, hyènes, etc.).

Dans le groupe des Mammifères aquatiques, on retrouve la baleine, la loutre, le potamogale et le lamantin. Au niveau marin, 8 genres et 9 espèces de dauphins ont été identifiés. La Baleine est représentée par 2 genres et 3 espèces.

Il y a 200 Mammifères terrestres connus essentiellement constitués de primates, carnivores, rongeurs, pholidotes et ongulés.

2.1.2. DOMAINE D'INTERVENTION 2 : Mines, Hydrocarbures et Hydrauliques

2.1.2.1. Les Mines

L'activité minière contribue à la croissance économique du Congo. Bien que cette activité ne soit pas encore effective, il n'en est pas moins que celle-ci demeure l'un des défis majeur du développement durable.

Dans le contexte de la gestion des ressources naturelles non renouvelables, il reste l'utilisation de la richesse générée comme moteur de réduction de la pauvreté, de croissance et de développement. Ce défi doit être soutenu longtemps après que les ressources minières se soient épuisées.

Pour ce faire, l'exploitation minière, quoiqu'elle soit profitable pour le pays, doit se faire conformément au cadre juridique en vigueur.

Actuellement, les ressources minières prouvées font l'objet des projets d'exploration et d'exploitation de type artisanal, semi industriel et industriel.

Ces activités se développent principalement dans les unités structurales suivantes :

- Le bassin Sembé-Ouessou, dans la Sangha et la Likouala ;
- Le socle d'Invido, dans la Sangha et la Cuvette Ouest ;
- Le massif du Chaïllu dans le Niari et la Lékoumou ;
- Le bassin du Niari dans le Niari et la Bouenza ;
- La chaîne du Mayombe à cheval entre le Niari et le Kouilou;
- Le bassin côtier dans le Kouilou.

Les études géologiques, géophysiques et géochimiques du sous sol congolais ont révélé la présence de nombreux indices. En fonction des réserves prouvées certains indices font l'objet de projets artisanaux semi-industriels et industriels

a). Le secteur minier semi industriel

Conformément au Code minier 2005, sont considérées comme activités de type semi-industrielles, les projets miniers dont les caractéristiques globales (techniques et financières) sont modestes et permettent de les classer comme petites mines. Ainsi quatre opérateurs développent des projets de ce type.

Il s'agit de :

- Million Well Holding pour l'or, dans la zone de Ndouba (Arrêté 3331/MMG/CAB du 29/03/2013) ;
- Motaba Mining pour les diamants bruts, dans les zones de Bangui-Motaba et de Mimbély (Arrêtés 12170/MMG/CAB et 12171/MMG/CAB) ;
- Agil Congo pour l'or, dans la zone de Ngoyboma Lebaye ;
- NIEL Congopour pour les diamants bruts, dans la zone de Mokabi.

b). Le secteur minier industriel

L'activité dans ce secteur, comme dans les deux autres susmentionnés, est cordonnée par le Code Minier.

Le développement d'un projet de ce type est conditionné par l'obtention des titres miniers qui correspondent à différentes stades de développement du projet. Il s'agit de :

- l'autorisation de prospection ;

- le permis de recherche ;
- le permis d'exploitation.

Le tableau ci-dessous résume les différents types d'indices de minéralisation que regorge le sous sol Congolais.

Tableau 6 : Différents types d'indices de minéralisation du sous-sol congolais

N°	Indices	Nombre
1	Aluminium (Al) sous forme de bauxite	1
2	Or (Au) sous forme de dépôts exploitables (placers alluviaux)	55
3	Barium (Ba)	5
4	Béryllium (Be)	1
5	Bitume	14
6	Corindon (Cm) sous forme de depots non exploités	1
7	Chrome (Cr) sous forme de placer	3
8	Cuivre (Cu)	99
9	Diamant (D)	62
10	Fer (Fe)	11
11	Potasse (K)	7
12	Manganèse (Mn)	4
13	Molybdène	1
14	Nobium (Nb)	9
15	Nickel (Ni)	2
16	Phosphates (P)	28
17	Plomb (Pb)	32
18	Tourbe	3
19	Terres rares	7
20	Étain (Sn)	20
21	Titanium (Ti)	6
22	Uranium (U)	2
23	Wolfram (W)	3
24	Zinc (Zn)	3
25	Géo matériaux de construction	IND
Total		379

Source: Notice explicative de la carte métallogénique du Congo, 1995

On note au Congo, en plus des géo matériaux de construction, vingt quatre (24) types d'indices de minéralisation pour 379 points d'indices. Ce potentiel minier va certainement s'accroître, suite au grand projet de cartographie géologique, prospection minière et géophysique en cours d'exécution.

c). Les gisements identifiés

D'après les travaux géologiques, géophysiques, géochimiques antérieurs et les travaux de prospection, de recherche et de développement réalisés par les sociétés minières.

Dix sept (17) gisements de type industriel ont été identifiés :

- le gisement de fer du Mont Nabemba, par la *Société Congo Iron S.A* (352 millions de tonnes de fer à une teneur de 62,4% de fer et 1,722 millions de tonnes à 33,9% de Fer) ;
- le gisement de fer du Mont Avima, par la *Société Core Mining* (580 millions de tonnes de fer, 580 millions de tonnes à 60% de fer et 1,6 millions de tonnes entre 30% et 45%, puis 690 millions de tonnes de teneur supérieure à 58% de fer) ;
- le gisement de fer de Zanaga, par la *Société MPD* (6,8 milliards de Tonnes de fer) ;
- le gisement de fer de Mayoko-Lékoumou, par la *Société EXXARO* (685 millions de Tonnes de fer) ;
- les gisements de fer de Mayoko-Moussondji (787 millions de Tonnes de fer) et Badondo, par la *Société Congo Mining* ;
- le gisement de potasse de Mengo, par la *Société Magminéral industries Potasse du Congo* (plus de 33 millions de tonnes de potasse) ;
- le gisement de potasse de Sintoukola et Dogou, par la *Société Sintoukola Potash* avec les prospects de :
 - Kola avec 1048 millions de tonnes à 33% de Kcl ;
 - Dogou avec 829 millions de Tonnes à 17,83% de Kcl ; 875 millions de tonnes à 24,65% de Kcl ;
 - Prospects de Yangala dont la cible est de 235 à 470 millions de tonnes dont la teneur est comprise entre 55% et 60% de Kcl ;
- le gisement de phosphate et uranium de Hinda, par la *Société Cominco* ;
- le gisement de polymétaux de Mindouli et Mpassa-Moubiri, par la *Société Lulu* (2,5 millions de Tonnes de polymétaux) ;
- le gisement de polymétaux de Boko-Songho et de Yanga Koubenza, par la *Société SOREMI* ;
- le gisement de potasse de MBoukoumassi par la société LUYAN DES MINES dont les réserves sont en cours de réévaluation ;
- le gisement de fer de Bikéléélé par la société sino-Congo.

2.1.2.2. Les hydrocarbures

Le secteur des hydrocarbures est celui qui contribue le plus au PIB. Les hydrocarbures sont encore la principale source d'énergie dans les grands centres urbains. Leur remplacement par d'autres sources d'énergies est une préoccupation universelle qui fait l'objet de recherche ardue. La lutte contre la pollution liée aux hydrocarbures est une question tant environnementale que sociale. Elle est liée à la protection de l'environnement, des écosystèmes et des installations, ainsi que la préservation de la santé humaine.

Le secteur des hydrocarbures, qui connaît une relative stabilité, constitue une épine dorsale de l'économie congolaise. Du fait de la prédominance du pétrole dans les comptes macroéconomiques, la gestion du secteur pétrolier demeure un défi d'envergure pour le Congo.

Le secteur des Hydrocarbures couvre les activités liées à l'exploration-production, au raffinage, au transport et au stockage, à la distribution et à la commercialisation des produits pétroliers. Le Congo tire l'essentiel de ses ressources budgétaires de l'exploitation des hydrocarbures,

après qu'il ait franchi le seuil des 300.000 barils/jour en 2010, puis de 310 000 barils/jour en 2011.

Les perspectives des années à venir demeurent relativement bonnes, malgré une légère baisse prévisible de la production, conjuguée à un niveau de prix relativement élevé des bruts congolais. L'Etat assure la gestion des activités pétrolières par l'intermédiaire du Ministère des Hydrocarbures dont l'outil opérationnel est la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Le secteur contribue à hauteur de 80% aux recettes d'exportation, et à 70% aux recettes budgétaires, soutenu par la mise en exploitation du champ de Moho-Bilondo. La production de ce champ a permis au Congo de franchir les 300 000 barils/jour pour s'établir précisément à 313 706 barils (2010), soit une variation de 37 905 barils. Celle-ci aurait pu être plus importante si plusieurs champs n'ont pas connu leur phase de maturité. La part de l'Etat a franchi les 50% du total de production, et pourrait atteindre même les 58%.

Les recettes pétrolières ont connu une progression de 70%, influencée essentiellement par le prix du baril qui est resté stable, autour de 100 USD. Par contre la contribution du pétrole au PIB reste toujours élevée malgré la volonté du gouvernement de diversifier la base productive de l'économie. Il faut remarquer quand même que cette contribution a baissé de 0,4% entre 2009 et 2010.

En 2010, on note 36 champs en production et plusieurs sont en phase de développement. Le développement des activités pétrolières on-shore est aussi enfreint par des contraintes liées aux questions foncières et environnementales. La responsabilité sociétale des opérateurs pétroliers est une contrainte essentielle pour prendre en compte les conditions de vie des populations vivant proches des sites de production on-shore.

Dans le programme de valorisation du gaz, il a été préconisé de fournir le secteur minier en énergie. Ensuite, les projets sociaux mis en œuvre par les sociétés pétrolières dans le cadre de la responsabilité sociétale ou du « local content » touchent aussi bien le secteur de l'éducation que de la santé.

Dans le cadre de mise en œuvre de la politique de formation et du renforcement de l'expertise nationale, un partenariat devrait être mis en place avec le secteur de l'enseignement supérieur, de l'enseignement primaire, secondaire, chargé de l'alphabétisation, de l'enseignement technique et professionnel, chargé de la formation qualifiante.

Pour leur part, les projets de la Centrale à gaz de N'Djéno et électrique du Congo de Côte-Matève mettent ensemble les ministères des Hydrocarbures et de l'énergie et de l'Hydraulique. Enfin, la valorisation du gaz permet de fournir les engrais azotés (Urée) et le méthanol pour l'agriculture.

2.1.2.3. L'Hydraulique

Le Congo dispose d'abondantes ressources en eau constituées des eaux de surface et des eaux souterraines, avec un potentiel de 88 196m³/an et par habitant qui le classent dans les pays dits (à ressources en eau pléthorique).

Les eaux de surface sont drainées par deux grands bassins fluviaux : le bassin du fleuve Congo et le bassin du Kouilou-Niari. Il faut ajouter à ces deux bassins, celui de la Nyanga-Ogoué et de la Louémé.

Le **bassin fluvial du Congo**, qui comprend deux sous-bassins (Oubangui et Sangha, couvre une superficie de 3,5 millions de Km², dont 6,57% soit 230 000 Km², situé sur le territoire congolais.

Principal collecteur naturel, le fleuve Congo borde le pays sur plus de 600 Km avec son module inter annuel de 41 700 m³/s, qui lui confère le rang de deuxième fleuve du monde après l'amazone.

Les sous-bassins les plus importants sont ceux de la Sangha (24000 Km²), de la Likouala-Mossaka (60000 Km²), de l'Alima (20 300 Km²) et de la Nkéni (6200 Km²) ;

Le **bassin du Kouilou-Niari** (56000 Km²) avec un module de 930 M3/s couvre la partie sud-ouest. Le collecteur le plus important est le fleuve Kouilou. Les bassins importants sont ceux de la Louessé (15 630 Km²) et de la Bouenza (4920 Km²).

Les **bassins côtiers** sont ceux de la *Nyanga-Ogooué* (5 800 Km²) et de la *Louemé* (3 060 Km²).

La principale source d'alimentation des cours d'eau est constituée par les eaux de ruissellement des précipitations.

Tableau 7 : Principaux affluents des fleuves Congo et Kouilou-Niari

Les principaux affluents du Fleuve Congo			Les principaux affluents du Fleuve Kouilou - Niari		
	Longueur moyenne du cours d'eau	Superficie moyenne du bassin		Longueur moyenne du cours d'eau	Superficie moyenne du bassin
Oubangui	506 km	39.910 km ²	Bouenza	273 km	6428 km ²
Sangha	593 km	34.330 km ²	Louesse	321 km	15720 km ²
Likouala	466 km	70.500 km ²	Léboulou	131 km	26500 km ²
Mossaka	400 km	22.570 km ²	Lékoumou	93 km	11900 km ²
Likouala-Mossaka					
Alima	241 km	6.797 km ²			
Nkéni	348 km	16.360 km ²			
Léfini	196 km	6.336 km ²			
Djoué	11 km	1.248 km ²			
Loufoulakari					

Source : Hydrologie de la République Populaire du Congo

2.1.3. Domaine d'intervention 3: Sols, Agriculture, Elevage et Ressources Halieutiques

2.1.3.1. Les sols

Le substratum géologique du Congo offre une diversité de formations géologiques (roches détritiques, granitiques, calcaires, métamorphiques) ayant conduit à la formation des sols dotés d'une fertilité médiocre (Boissezon *et al.*, 1969).

En effet, à cause d'une altération poussée (ferrallitisation) subie par les formations géologiques, les sols du Congo appartiennent essentiellement à la classe des sols ferrallitiques qui couvrent près de 90 % de la superficie du pays.

A ces sols ferrallitiques, s'associent des sols hydromorphes qui sont partiellement ou totalement engorgés au cours de l'année (Boissezon *et al.*, 1969).

Parmi les sols ferrallitiques, on distingue : des sols appauvris, de texture sableuse à sablo-argileuse, et des sols remaniés dotés d'une texture argileuse.

Les sols ferrallitiques appauvris qui représentent environ le tiers de la superficie du pays, se rencontrent sur la plaine côtière où ils sont sableux, dans une partie du plateau des Cataractes, sur les Plateaux Batékés, dans la région de la Cuvette.

Issus d'une roche sableuse, les sols du littoral congolais sont dotés des propriétés chimiques et physiques défavorables à l'agriculture (texture sableuse, forte acidité, faibles teneurs en matière organique et en cations échangeables).

Les sols sablo-argileux du plateau des Cataractes et des Plateaux Batéké sont mieux pourvus en matière organique, mais restent peu fertiles.

Les sols ferrallitiques remaniés qui couvrent la moitié du territoire présentent des caractéristiques physiques intéressantes sous végétation naturelle, mais se dégradent rapidement après quelques années de culture. Ils sont caractérisés par une pauvreté chimique nécessitant les apports d'engrais chimiques et des amendements organiques et calcomagnésiens.

Les sols hydromorphes, à engorgement temporaire ou permanent, se rencontrent dans la Cuvette congolaise, dans les zones basses à drainage déficient et le long des rivières. Les sols à engorgement partiel sont recherchés pour la pratique du maraîchage urbain (Belantsi et Toreilles, 1999).

L'aménagement des sols hydromorphes exige des travaux lourds de drainage qui ne sont pas à la portée des paysans. Ces sols sont en partie recouverts d'une végétation graminéenne, qui a été longtemps appréciée pour les pâturages, notamment dans la vallée du Niari.

Les terres agricoles du Congo sont estimées à 10 millions d'hectares. Seuls environ 2% de ces terres sont cultivés annuellement par des paysans inorganisés utilisant essentiellement des techniques traditionnelles comportant des variantes de la culture sur brûlis (Nzila, 1992).

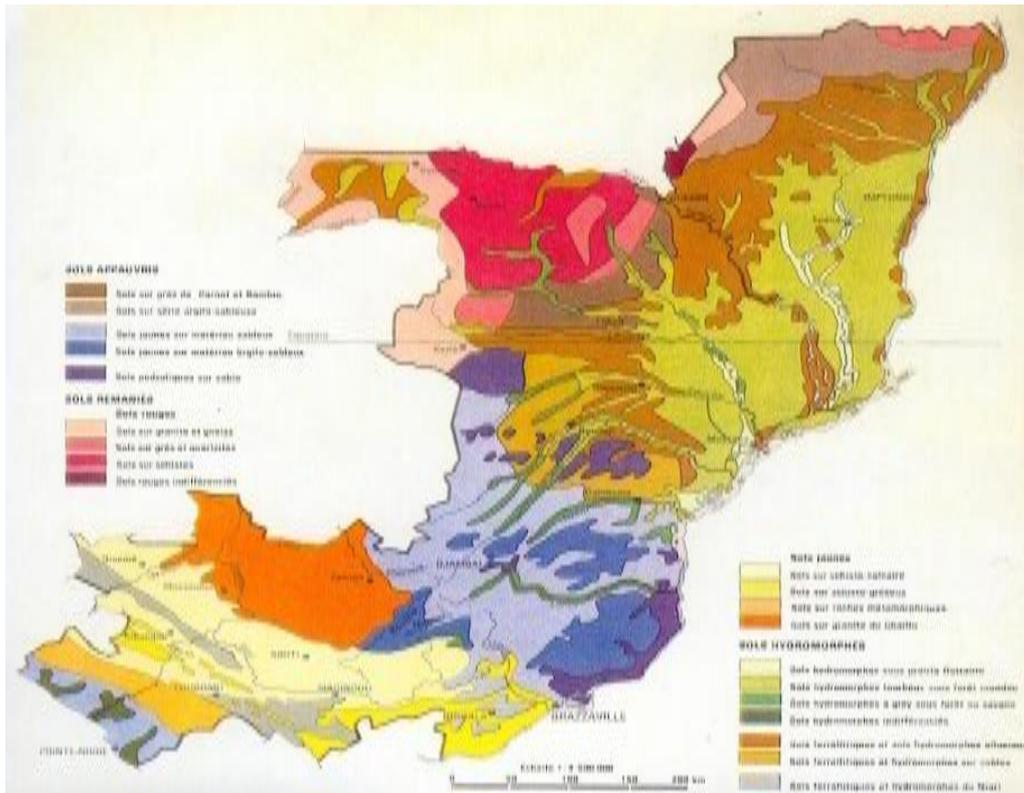


Figure 2 : Carte pédologique du Congo (Source :Vennetier, 1977)

2.1.3.2. L'Agriculture

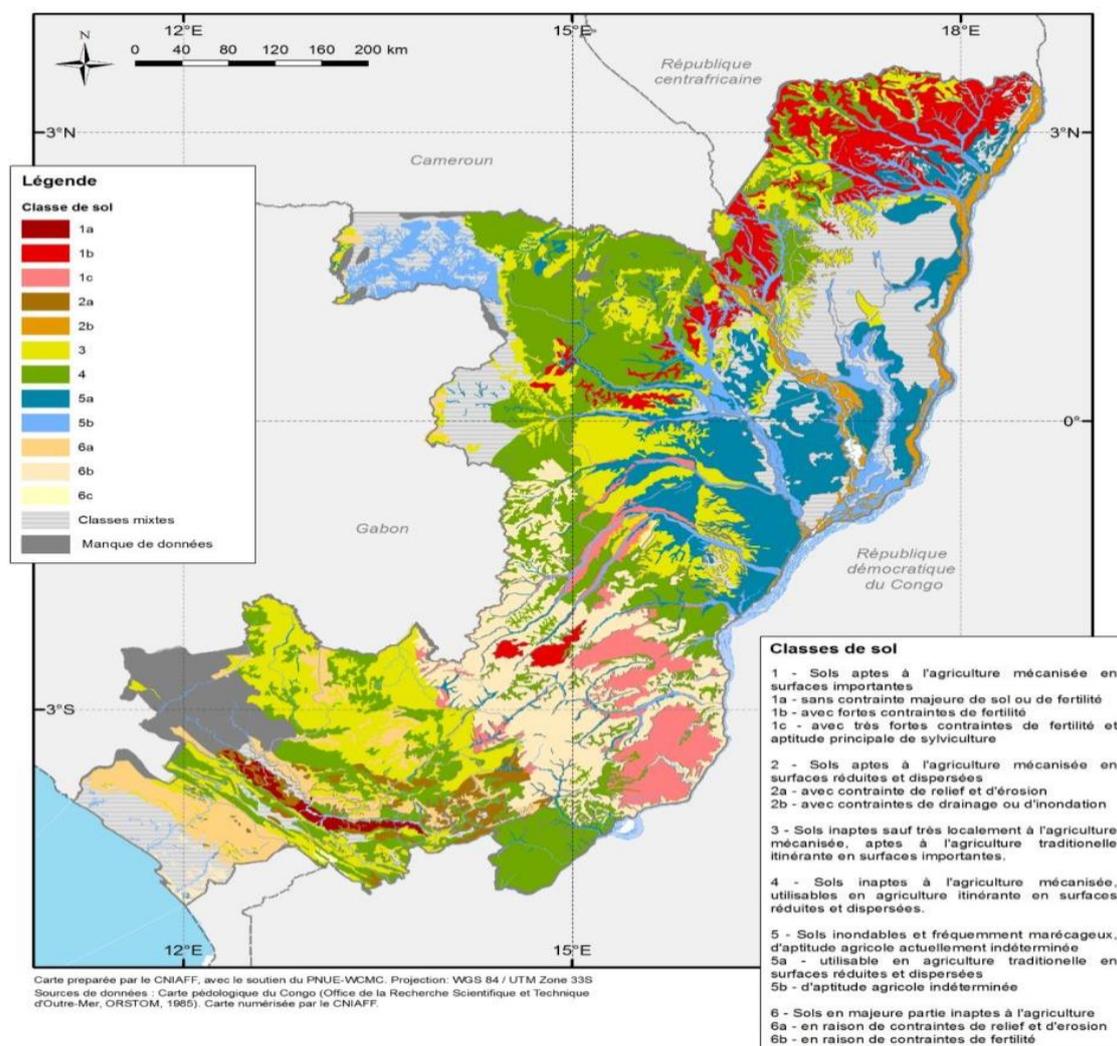
Le Congo dispose des sols et des terres arables qui ne sont exploitées qu'à hauteur de 2%, favorable à une grande diversité de spéculations agricoles, réparties en cultures vivrières, maraîchères, industrielles et fruitières.

Parmi les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), figurent les principales cultures suivantes :

- racines et tubercules : le manioc (*Manihot esculenta*), l'igname (*Dioscorea alata*, *D. cayenensis*), la pomme de terre (*Solanum tuberosum*), la patate douce (*Ipomea batatas*), le taro (*Colocasia xanthosoma*) ;
- légumineuses à graines : l'arachide (*Arachis hypogea*), le haricot (*Phaseolus vulgaris*), le soja (*Glycine max*), le niébé (*Vigna unguiculata*), le pois d'angle et le pois bambara ;
- cultures maraîchères : les légumes feuilles : l'amarante (*Amaranthus spp*), la baselle (*Basella alba*), les choux (*Brassica oleracea*), la morelle noire (*Solanum nigrum*), la laitue (*Lactuca sativa*) ;
- légumes fruit : la tomate (*Lycopersicon esculentum*), le piment (*Capsicum frutescens*), l'aubergine (*Solanum melongena*), le poivron (*Capsicum annum*) le gombo (*Hibiscus esculentus*) ;
- légumes bulbes : l'oignon (*Allium cepa*), la ciboule (*Allium fistulosum*) ;
- cultures fruitières : le manguier (*Mangifera indica*), le safoutier (*Dacryodes edulis*), le Cacaoyer (*Theobroma cacao*), l'avocatier (*Persea americana*), l'oranger (*Citrus sinensis*), le mandarinier (*Citrus reticulata*), le citronnier (*Citrus limon*), le bananier et plantin (*Musa spp*), le papayer (*Carica papaya*), le corossolier (*Annona muricata*), le goyavier (*Psidium guajava*), l'ananas (*Ananas comosus*) ;

- céréales : le maïs (*Zea mays*), Le riz (*Oryza spp*) ;
- oléagineux : le palmier à huile (*Elaeis guinensis*) ;
- saccharifères : la canne à sucre (*Saccharum officinarum*) ;
- PFNL : plantes alimentaires sauvages, plantes médicinales, etc.

Ces caractéristiques sont illustrées par la [Carte d'aptitude des sols à l'agriculture](#) (d'après l'ORSTOM, 1985)



2.1.3.3. L'Élevage

Les principales espèces animales élevées au Congo sont :

- **les bovins** : les taurins (*Bos taurus*) sont les bovins les plus élevés. Il s'agit des races trypanotolérantes telles que les N'dama, les races Lagunaire et Baoulé. Les autres races introduites sont le JERSEY, HOLSTEIN. Les zébus (*Bos indicus*) sont essentiellement des mâles importés de la sous région et engraisés pour la production de la viande.
- **les ovins** : le mouton guinéen est le plus rependu. Certains éleveurs ont introduit des moutons de grande taille tels que le mouton du sahel à pois ras et le mouton Peul.
- **les caprins** : la chèvre naine se rencontre dans tout le pays par contre, la chèvre du sahel est rare.

- **les porcins** : le porc de race locale est élevé dans les élevages traditionnels. Cependant, les races Large White, Landrace et Piétrain (rare) sont élevées dans les élevages améliorés et modernes.
- les lapins (*Oryctolagus cuniculis*) de plusieurs races sont élevés dans des petits élevages. Il s'agit notamment du papillon, du géant blanc, du blanc de la Nouvelle-Zélande, et des métis divers.
- l'Aulacode (*Thryonomys swinderianus*) est un rongeur bien connu des congolais dont des essais d'élevage sont encore timides.
- **La volaille** de chair domine est plus pratiquée par les privés nationaux, surtout dans les périphéries des grandes villes.

On distingue la race locale adaptée aux conditions locales et résistantes aux maladies, mais de petite taille.

Parmi les races importées, on peut citer la sussex, bovens, Nera et Isa Brown. L'Etat s'y investi à travers le Programme « Nouveaux villages Agricoles de NKouo et d'Imvouba » pour la production d'œuf de table et de poulets de chair.

D'une manière générale, en dépit du problème de production de l'aliment de bétail (volaille et porc) qui reste à résoudre, le repeuplement du cheptel des ruminants se fait dans les Centres d'Appui Technique (CAT) de Boundji, Dihéssé et Mpassa pour les bovins ainsi que d'Inoni Falaise pour les ovins, en vue de leur multiplication et diffusion dans les milieux des éleveurs.

2.1.3.4. Ressources halieutiques

Le Congo dispose de plans d'eau qui regorgent des espèces rares et très prisées. Parmi ces espèces, figurent des crustacés (*Missala*), de *Schilbe sp*(Malangwa), de *Protopterus sp* (Dzombo), *declarias sp.* (Ngolo), de *Tilapia sp*, de *Osteolaemus terapsis* (crocodiles nains ou Ngoki) dont la peau est utilisée dans l'industrie du cuir (maroquinerie).

Les ressources halieutiques des bassins continentaux du Congo/Oubangui/Sangha et du Kouilou/Niari sont diversifiées. Les espèces les plus importantes sont représentées par *Distichodus sp.*, *Labeo sp.*, *Citharinus sp.*, *Mormyrus sp.*, *Hydrocynus sp.*, *Heterobranchus longifilis*, *Clarias sp.*, *Parachana sp.*, *Protopterus sp.*, *Polypterus sp.*, *Synodontis sp.* On note également des espèces nilo-soudaniennes telles que *Heterotis niloticu* et *Lates niloti*

2.1.4. Domaine d'intervention 4 : Tourisme et Aires Protégées

2.1.4.1. Le Tourisme

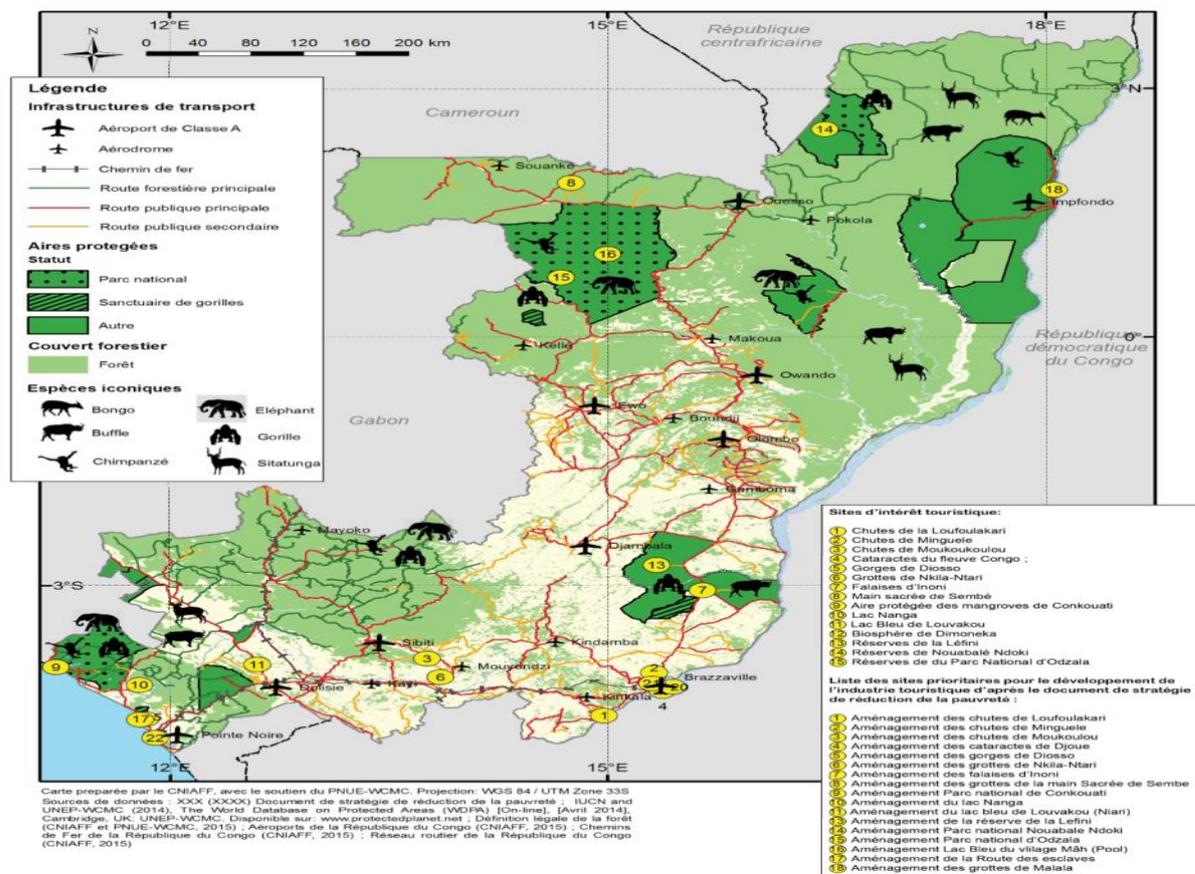
Le pays possède des ressources naturelles et culturelles de très haute facture. Ces ressources se caractérisent par :

- une faune sauvage diversifiée (éléphants, chimpanzés, gorilles, avifaune, etc.) ;
- des paysages pittoresques et exceptionnelles Plateaux Batéké, Gorge de Diosso, Grande forêt équatoriale, etc) ;
- un réseau hydrographique abondant (le fleuve Congo, le deuxième plus grand fleuve au monde après l'Amazonie, des rivières, des lacs et des lagunes, etc),
- des sites culturels, disposés au développement du tourisme de mémoire (routes des esclaves, le village de Mbé, le Mémorial De BRAZZA) ;
- d'autres sites à haute valeur touristique (Ekoti ya Monseigneur, les Arbres centenaires et historiques, la Ligne de démarcation de l'équateur, les monuments, etc.).

En 2013, le Parc National d'Odzala Kokoua a été désigné « 3^e destination touristique » à visiter en Afrique, selon le journal américain « New York Times », dans la rubrique « The 46 places to go in 2013 ».

Ces dernières années, le Congo a mis l'accent sur l'écotourisme dans les parcs et réserves nationaux : Nouabalé-Ndoki, Conkouati-Douli, Odzala-Kokoua, ainsi que LesioLouna.

L'accent a été mis principalement sur l'aménagement et l'équipement des parcs en vue de structurer et de diversifier l'offre touristique ; ceci se justifie par le potentiel écotouristique comme le montre la Carte ci-dessous des sites à fort potentiel écotouristique en République du Congo.



2.1.4.2. Les Aires Protégées

Les aires protégées constituent un potentiel touristique et éco-touristique important. La République du Congo a entrepris depuis le début de la décennie 2000, une réforme profonde du cadre juridique et institutionnel du sous secteur de la faune.

A cet effet, la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées a été promulguée. Les textes d'application sont en cours d'élaboration.

Le cadre institutionnel a été enrichi avec la promulgation de la loi n° 34-2012 du 31 octobre 2012, portant création de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées.

Afin d'assurer la conservation et la gestion durable de la faune, 17 aires protégées ont été créées, couvrant une superficie de 3.991.418 hectares, soit 12,72% du territoire national. Il s'agit de :

- quatre parcs nationaux (Odzala-kokoua, Nouabalé-Ndoki, et Conkouati-Douli, Ntokou-Pikounda) ;
- quatre réserves de faune (Mont-fouari, Nyanga nord, Tsoulou) ;
- une réserve communautaire (Lac-télé) ;
- Une réserve de la biosphère (Dimonika) ;
- une réserve forestière (Patte d'Oie) ;
- trois sanctuaires de faune (Lésio-louna, Lossi, Tchipounga) ;
- deux domaines de chasse (Mont Mavoumbou et Nyanga-sud) ;
- une réserve de chasse (Léfini) ;
- une zone d'intérêt cynégétique (Yengo-Moali).

Tableau 8 : Les Aires Protégées du Congo

N°	Désignation	Superficie Antérieure (ha)	Superficie Actuelle (ha)	Année de création d'extension	Type d'écosystème	Référence texte de création	Espèce(s) Phare(s) ou abondante(s)
01	Parc National de Nouabalé Ndoki	386.592	419.314	1993-2003	Forêt	Décret n° 93/727 du 31/12/1993	Gorille, Chimpanzé, Eléphant de forêt, Céphalophe à dos jaune, Céphalophe bleu.
02	Parc National d'Odzala-Kokoua	284.200	1.354.600	1935-2003	Forêt, savane	Arrêté, Décret 2001/221 du 10/05/2001	Eléphant de forêt, Potamochère, Buffle de forêt, Gorilles ...
03	Parc National de Konkouati Douli	144.294	504.950	2000	Forêt, Savane, marin	Arrêté, décret n° 088-136 bis du 11/08/99	Eléphant, Chevrotin aquatique, Buffle, Guib harnaché, Céphalophe, Gorille de plaine, Chimpanzé.
04	Parc National Ntokou Pikounda		427 200	2013	Forêt, savane	Décret N°2013-77 du 4 mars 2013	Eléphants de forêts, potamochère, buffles de forêts, gorille, hypopotame
05	Réserve de La Léfini	650.000 (4000 km ²)	271.000	1981/2010	Forêt, savane	Arrêté n° 3671/CH du 25/11/1951	Potamochère, Céphalophe à dos jaune, Guib harnaché, Céphalophe bleu, Pangolin, Chacal, Civette.
06	Réserve communautaire de Lac Télé	438.960	438.960	2001	Forêt, savane	Décret n° 2001/220 du 10/05/01	Gorille, chimpanzé, Eléphant de forêt, Céphalophe à dos jaune, Céphalophe bleu, Reptiles, Avifaune divers...
07	Réserve de faune de la Tsoulou	30.000	30.000	1984	Forêt, savane	Arrêté n° 535/CH du 08/02/58	Eléphant de forêt, Buffle, Hippopotame, Potamochère, Guibs, Cobs, Antilopes, Sitatunga, Céphalophe, divers Singes, Reptiles, Hérons Goliats etc.
08	Réserve de faune du Mont Fouari	15.600	15.600	1958	Forêt, savane	Arrêté n° 535/CH du 08/02/58.	Eléphant de forêt, Buffle, Hippopotame, Potamochère, Guibs, Cobs, Antilope, Sitatunga, Céphalophe, divers singes, Reptiles, Hérons goliats etc.
09	Réserve de la biosphère de Dimonika	136.000	136.000	1988	Forêt, savane	Décret n° 88/131 du 01/3/88	Eléphant, buffle, Hippopotame, Potamochère, reptiles, hérons goliats, divers singes, céphalophe.
10	Domaine de chasse de Nyanga Sud	23.000	23.000	1958	Forêt, savane	Arrêté n° 535/CH du 08/02/58	Perroquets, marabouts, pélicans, pigeons, singes, reptiles, céphalophes, sitatunga, éléphants, buffles, hippopotames, potamochères, antilopes, hérons goliat...
11	Domaine de chasse de Mont Mavoumbou	42.000	42.000	1958	Forêt, savane	Arrêté n° 535/CH du 08/02/58	Idem

12	Sanctuaire Lesio-Louna	44.000	173.000	1999 et modifié En2009	Forêt, savane	Décret n° 99/303 du 31/12/99 et modifié par Décret 2009-203 du 20 juillet 2009	Gorille et Autres primates Vervet, Moustac, cercopithèque de Brazza, buffle, hippopotame, potamochère, sitatunga, Céphalophes, , caïman, Reptiles (les 5 ordres présents) plus de 300 espèces d'oiseaux déjà recensés dont le Perroquet
13	Sanctuaire de Lossi	35.000	35.000	1999	Forêt, savane	Décret n° 2001/222 du 10/05/01	Gorille, éléphant de forêt, potamochère, buffle de forêt ...
14	Sanctuaire de Tchimpounga	7.000	55.000	1999	Forêt, savane	Décret n° 99/300 du 31/12/99	Chimpanzé.
15	Zone Cynégétique de Yengo-Moali		58	2013	Forêt savane	En cours	Eléphant, chevrotin aquatique, buffle, guib harnaché, Bongo, Gorille, Oiseaux divers
16	Réserve de faune de Nyanga Nord	7.700	7.700	1958	Forêt, savane	Arrêté n° 535/CH du 08/02/58	Eléphant de forêt, buffles, hippopotame, potamochères, guib, cobs, antilopes, sitatunga, céphalophe, divers singes, reptiles, héros goliats...
17	Reserve de la patte d'oie	210	94	1935-2009	Forêt	Décret N°209-149 du 8 mai 2009	Oiseaux, reptiles
TOTAL		2.244.556	4.350.418				

Source : Agence Congolaise de la Faune et des Aires
Protégées (ACFAP)

Parmi ces aires protégées, seules deux d'entre elles disposent de plans d'aménagement validés et approuvés par le Gouvernement. : le parc national Odzala Kokoua et le Sanctuaire de Gorille de Lossi.

Par ailleurs, dans la dynamique de la gestion concertée et partagée des ressources biologiques, il a été créé quatre complexes d'aires protégées transfrontalières :

- le Tri National Sangha, situé entre le Cameroun (Lobeké), le Congo (Nouabalé-Ndoki) et la Centrafrique (Dzanga- Sangha), créé par l'accord de coopération du 7 décembre 2000 à Yaoundé (Cameroun) ;
- IL TRIDOM, entre le Dja (Cameroun), Odzala (Congo) et Minkébé (Gabon), créé par l'accord de coopération du 4 février 2005 à Brazzaville (Congo). ;
- l'initiative transfrontalière du Mayombe, regroupant la RDC, l'Angola, le Gabon et le Congo dans laquelle le Congo contribue à travers la Réserve de Biosphère de Dimonika, le Parc National Conkouati-Douli et la Réserve Naturelle de Tchimpounga ;
- la Binationale Lac Télé (Congo) et le Lac Tumba (RDC).

En dehors de ces aires protégées, trois autres sont en cours de création. Il s'agit particulièrement :

- du Parc National Ogooué-Leketi à cheval entre les départements des Plateaux et de la Lékoumou ;
- de la Réserve de Faune de Messock-Dja dans le département de la Sangha ;
- de l'Aire Marine Protégée Communautaire dans la baie de Loango en vue de la conservation des tortues marines, avec le soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial et administratif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

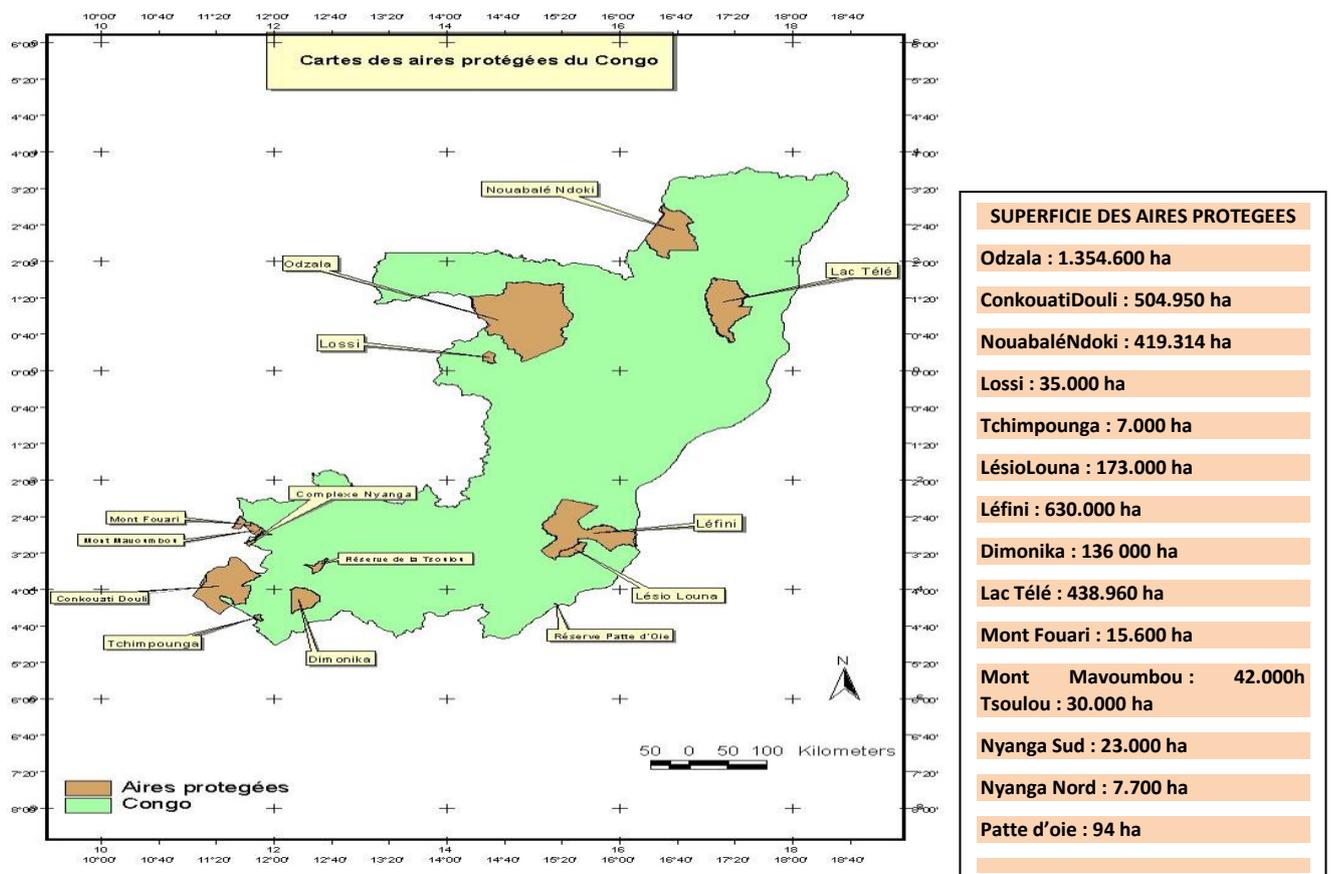


Figure 3: Carte des aires protégé

2.1.5. Stratégies sectorielles d'intervention dans l'axe 1 : Gérer rationnellement les ressources naturelles

La gestion rationnelle des ressources naturelles reste l'axe majeur de toute Stratégie Nationale de Développement Durable car elle conditionne la durabilité de tous les résultats des autres axes, l'environnement naturel étant à la fois une composante du capital productif et le receptacle des résultats des autres axes stratégiques d'intervention.

Dans cette optique, chaque domaine d'intervention prioritaire de cet axe comporte des éléments fondateurs de la SNDD. Cesdits éléments sont identifiés selon les domaines d'intervention sous cet axe ainsi d'il suit.

Dans le domaine de la Flore et de la faune, les principaux éléments de la SNDD sont:

- l'amélioration des connaissances en matière de flore et de faune ;
- l'aménagement des écosystèmes et les reboisement forestiers ;
- la conservation de la biodiversité;
- la promotion de la recherche - développement ;
- la formation, la communication et la sensibilisation.

En matière de mines, d'hydrocarbures et d'hydraulique, les principaux éléments de la SNDD sont:

- le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques ;
- la valorisation des ressources ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- le renforcement des politiques sectorielles ;
- la recherche – développent ;
- la Gestion durable des ressources ;
- la formation, la communication et la sensibilisation.

Dans les domaines des sols, Agriculture, Elevage et Ressources Halieutiques, les principaux éléments de la SNDD sont:

- l'aménagement du territoire ;
- l'utilisation durable des sols ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- le développement de la production agricole ;
- la promotion et développement de la biosécurité ;
- le développement de la production animale ;
- l'aménagement des pêcheries ;
- l'amélioration de la production halieutique ;
- la recherche-développement ;
- le renforcement du cadre juridique et institutionnel;
- le développement des marchés ;
- la communication et la sensibilisation.

Dans les domaines du tourisme et des aires protégées, les principaux éléments de la SNDD sont:

- l'aménagement des sites touristiques ;
- le développement du tourisme ;
- le renforcement des capacités des acteurs ;
- la recherche – développement ;
- la formation, la communication et la sensibilisation.

2.2.AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORER DURABLEMENT LA GOUVERNANCE

L'histoire du Congo, comme celle de bien d'autres pays africains montre que les conflits sociopolitiques demeurent l'une des causes majeures d'appauvrissement des populations et de régression des pays, sur les plans économique et social. Aussi, la mauvaise gouvernance constitue-t-elle un grand frein au développement.

La situation du pays a été marquée par les conflits sociopolitiques des années 90 qui ont entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques, occasionné des pertes en vies humaines et provoqué des déplacements massifs de populations.

Cependant, cette situation s'est sensiblement améliorée grâce à la reprise du processus démocratique, la mise en place des institutions prévues par la Constitution de 2002 et la relance économique.

Pour parvenir à la consolidation d'une démocratie inclusive et participative, garante de la stabilité institutionnelle dans un Etat de droit, de liberté et de paix, la République du Congo a l'obligation d'améliorer durablement sa gouvernance.

2.2.1. Domaine d'intervention 5 : Gouvernance politique, paix, sécurité et justice

2.2.1.1. Gouvernance politique et paix

Le Congo a fait des progrès notoires en matière de « stabilité politique » entre 2000 et 2014 passant d'un rang de 10 à 35 sur 100 selon le classement international de la Banque mondiale. Par comparaison, les pays d'Afrique au sud du Sahara ont connu peu de changements sur ce plan au cours de la même période.

Les programmes de gouvernance engagés, avec l'appui des partenaires traditionnels, ont permis des améliorations significatives dans :

- la reprise du processus démocratique et l'accélération de la mise en place des institutions constitutionnelles;
- l'approfondissement du processus démocratique et de la décentralisation ;
- le financement effectif des partis politiques sur le budget de l'Etat ;
- le lancement d'un programme de promotion et de protection des populations autochtones.

A la suite de la promulgation de la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des populations autochtones (droits civiques, politiques, sociaux, culturels ainsi que le droit à la propriété), plus de 4011 enfants ont été scolarisés entre 2009 et 2010 et 4864 enfants ont bénéficié d'autres programmes durant la même période.

A côté des populations autochtones représentant une frange non négligeable de la population congolaise la plus vulnérable, certains groupes sociaux sont particulièrement désavantagés, socialement exclus et/ou à haut risque d'abus et d'exploitation.

Malgré la stabilité politique retrouvée, les indicateurs de perception en matière de bonne gouvernance sont encore loin de satisfaire les attentes des populations.

Selon l'indice de bonne gouvernance de Mo Ibrahim, l'île Maurice (82,8/100pts), le Cap Vert (78,4/100 pts) et le Botswana (77,2/100pts) représentent les trois pays africains les mieux classés. En revanche, le Congo figure toujours au bas de l'échelle, en termes de perception de l'Etat de droit avec un léger recul dans le classement en matière de lutte contre la corruption, soit 183/185 pays (classement Boing Business 2014).

Cependant, les efforts d'incitation déployés par le Congo, vis-à-vis des investisseurs se sont traduits par la promulgation de la charte des investissements et le lancement du projet d'appui à la diversification de l'économie congolaise (PADE).

Précédemment, des efforts ont permis de restaurer la paix, de normaliser le climat socio politique et d'engager un programme de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) des ex-combattants, avec l'appui de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale.

La consolidation de la paix a favorisé le retour des populations en exil, la réintégration des travailleurs exilés ainsi que le fonctionnement des partis politiques, des organisations de la société civile (OSC), de même que le rétablissement de la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Le cadre institutionnel actuel de la République du Congo, défini par la Constitution du 25 octobre 2015 consacre le régime semi présidentiel et le principe de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

L'organisation administrative actuelle subdivise le territoire national en douze (12) départements placés, sous la responsabilité des Préfets. Les collectivités locales (les départements et les communes) sont administrées par des Conseils élus.

A la suite de l'élection présidentielle, les institutions prévues par la Constitution du 20 janvier 2002 ont été mises en place. Il s'agit de : l'Assemblée Nationale, du Sénat, de la Cour Constitutionnelle, de la Haute Cour de Justice, de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire, du Conseil Economique et Social, du Conseil de la Liberté de Communication, de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, du Médiateur de la République, de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption, la Concussion et la Fraude.

Au sortir de l'élection présidentielle de 2009, suivie des législatives de 2012, le visage politique du Congo est dominé par le Parti Congolais du Travail (PCT) et le RMP, Groupement des organisations politiques alliées, notamment le Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (RDD), le Mouvement Congolais pour le Développement et la Démocratie Intégrale (MCDDI), le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (RDPS), le MUST, le MAR, l'UFD, le RC, le Rassemblement pour le Développement et la République (RDR), le PSVR, le Club 2002 PUR, le PULP, l'UMP, l'UPDP, l'UDR Mwinda Authentique, l'Union pour la République (UR), etc. Cette configuration se répercute sur la composition de l'équipe gouvernementale et des autres institutions de la République.

L'opposition joue son rôle au sein des deux chambres du Parlement. Elle est principalement constituée par l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) et les autres ensembles

de la Coalition de l'opposition, à savoir : l'ARD, le PSDC, l'UDR Mwinda, le PRL, l'UPRN, le Parti Ecologiste, le CAP (Congrès pour l'Action et le Progrès), etc.

Il sied de noter que plusieurs autres forces politiques continuent de voir le jour.

Aussi, le visage politique est-il constitué des partis ou groupement des partis représentant la majorité présidentielle, animée par le Parti Congolais du Travail et ses alliés d'un côté et, l'opposition au sein du Parlement menée par l'Union panafricaine pour la Démocratie Sociale, l'UDR Mwinda et les autres formations, de l'autre côté.

2.2.1.2. Sécurité et justice

La paix et la sécurité au Congo demeurent fragiles du fait du faible niveau de réinsertion socioprofessionnelle des ex-combattants, le désœuvrement et la pauvreté, particulièrement en milieu juvénile.

Le maintien et le rétablissement de l'ordre public requièrent un caractère particulier du fait des actes récurrents de banditisme, de criminalité et de trafic des stupéfiants.

Le développement des mouvements transfrontaliers, dû à la perméabilité des frontières, aux flux migratoires non maîtrisés, aux trafics de tous ordres, etc., nécessitent un accroissement des moyens d'investigation et de protection, pour prévenir les répercussions sur la sécurité publique.

Les établissements pénitentiaires sont dans un état de vétusté très avancé et n'existent pratiquement pas dans certains départements. Ceux qui existent ont été construits depuis l'époque coloniale et n'offrent plus les conditions de détention. Toutefois, des efforts sont consentis pour améliorer cette situation.

La carte judiciaire du Congo indique que le pays ne dispose que cinq (5) cours d'appel à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando et Ouessou.

On note, par contre, l'insuffisance des tribunaux dans les départements. Cette situation engendre la tenue des audiences foraines, rendues aléatoires dans les tribunaux reculés par manque de moyens roulants.

Le ratio juge/habitant est très faible (0.011%). A l'insuffisance et à la vétusté des bâtiments, s'ajoutent l'absence d'informatisation de l'appareil judiciaire, la complexité des textes et la lenteur dans les procédures administratives et judiciaires.

2.2.2. Domaine d'intervention 6 : Gouvernance économique et sociale

Avec l'avènement de l'indépendance, les nouveaux dirigeants ont dû prendre en main la gestion des affaires économiques et administratives, ainsi que de l'ensemble du processus de développement du pays.

Cette prise en main s'est faite selon des modalités correspondant à trois périodes :

- la première qui va de 1964 à 1984, au cours de laquelle différents plans et programmes de développement ont été mis en œuvre ;

- la seconde (1985-2004) qui a entièrement été consacrée à l'ajustement structurel ;
- la troisième (2004-2016) qui prend en compte la relance économique et sociale.

2.2.2.1. Gouvernance économique

En République du Congo, la gouvernance économique se caractérise par les finances publiques qui ont été assainies. Les recettes hors pétrole ont progressé de façon soutenue, passant de 22,5% à 25,5% du PIB sur la période 2008-2010.

Les dépenses ont, par contre, progressé de manière relativement contrôlée par rapport au PIB, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et en dépit de l'augmentation des dépenses d'investissement.

Dans le secteur financier, d'importantes réformes ont été réalisées par le Gouvernement pour assainir les établissements de crédit et les compagnies d'assurance. Elles ont également permis de mieux structurer les conditions d'exploitation des établissements de micro finance. En effet, la libéralisation du secteur bancaire a contribué à l'installation de nouveaux établissements de crédit et à un début de diversification des activités bancaires.

Toutes ces actions devraient contribuer à améliorer les interventions publiques, la qualité des services économiques et sociaux (transport, eau, électricité, etc.) et le climat des affaires.

Pour favoriser la concurrence et réduire les distorsions, le Gouvernement a supprimé les exonérations exceptionnelles et informatisé les procédures d'octroi et de gestion des attestations d'exonérations.

Le gouvernement, en révisant les privilèges douaniers contenus dans les marchés et contrats de l'Etat, les conventions et autres textes, a mis en application l'Acte 2-98 CEMAC relatif aux conventions d'établissement avec les sociétés pétrolières, y compris les sous-traitants.

Cette politique fiscale favorable à la croissance s'est conjuguée avec une politique monétaire prudente. Ce qui a permis de maîtriser l'inflation à 2,9%.

Dans le secteur des mines et du pétrole, le Gouvernement a consenti des efforts importants pour améliorer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans le cadre de son adhésion en 2004 à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Cette action a été suivie par la mise en place du Comité Exécutif de l'ITIE qui est une plate forme nationale indépendante, de la certification des recettes pétrolières et des audits des comptes des sociétés pétrolières (audits des coûts pétroliers).

L'amélioration de la gestion du secteur pétrolier a permis d'accroître les performances des deux entités publiques du secteur : la Société Nationale du Pétrole du Congo (SNPC) et la Congolaise de Raffinage (CORAF).

Les réformes de la SNPC se sont traduites par la mise en place en son sein d'une comptabilité analytique et par une amélioration de ses résultats.

Le Gouvernement a adopté un plan d'action pour la commercialisation du pétrole congolais suivant les normes internationales.

Par ailleurs, des mesures d'assainissement des comptes ont été prises. L'application d'un prix de cession du pétrole brut permet progressivement à la CORAF d'équilibrer ses comptes, tout en continuant de maintenir un prix à la pompe accessible aux consommateurs congolais.

Les résultats de la CORAF, tout comme la couverture des besoins du marché intérieur, ont nettement été améliorés au cours des dernières années.

Ces réformes et ces bonnes performances se sont traduites par une réelle amélioration et une nette augmentation des recettes pétrolières. La part des revenus pétroliers qui revient à l'Etat dans les recettes totales étant demeurée supérieure à 80% entre 2008-2010.

Par ailleurs, les efforts dans l'aménagement forestier ont permis au pays de s'engager dans une politique de gestion durable, consécutive à la certification, à la transformation plus poussée du bois et au contrôle de bois à l'exportation. Cette situation s'est traduite par l'amélioration des recettes forestières, la création d'emploi et l'implication de nombreux acteurs du domaine.

Les ressources minières, en particulier le fer et la potasse, dont les perspectives sont très encourageantes pour le Congo, vont contribuer à l'amélioration des recettes publiques hors pétrole.

D'une manière générale, le pays s'est engagé sur la voie de la diversification de son économie, pour sortir de sa dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier.

2.2.2.2. Gouvernance sociale

La République du Congo est considérée comme l'un des pays les plus scolarisés de l'Afrique. En matière d'emploi, la question intéressante est celle de savoir si les dynamiques éducatives sont en adéquation avec les besoins du marché du travail.

L'hypothèse qui est retenue est que l'inadéquation entre les dynamiques éducatives et les dynamiques de l'emploi constitue un facteur de rigidité du marché du travail car elle alimente les contradictions entre les logiques du système productif et celles du système éducatif. En effet, le système éducatif congolais est resté longtemps influencé par l'enseignement classique hérité de la colonisation, privilégiant l'enseignement général (tourné particulièrement vers les emplois salariés), au détriment de l'enseignement technique et professionnel.

Les difficultés d'insertion sociale des jeunes, du fait de la grave crise de l'emploi qui mine la République du Congo depuis des décennies, ne leur laissent pas assez de possibilités de se prendre en charge et ainsi d'acquérir leur indépendance socio-économique par le travail. Le désœuvrement qui frappe la jeunesse (diplômés sans emploi, rebuts du système éducatif, jeunes non scolarisés etc.) constitue le facteur premier de sa vulnérabilité face aux différents fléaux sociaux.

Les principaux fléaux sociaux auxquels la jeunesse congolaise est exposée, tel que cela ressort des documents du ministère en charge du redéploiement de la jeunesse, sont les suivants :

- la toxicomanie et l'alcoolisme ;
- le phénomène des filles mères ;
- la déscolarisation ;
- le VIH/SIDA ;
- le chômage des diplômés.

Tous ces phénomènes qui se développent dans un contexte de pauvreté ne peuvent être atténués que si les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques d'insertion ciblées et réalistes.

2.2.3. Domaine d'intervention 7 : Gouvernance environnementale

2.2.3.1. Etat des lieux

L'état des lieux de l'environnement établi en 1996 à travers le PNAE avait mis en évidence les faiblesses liées à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, la pollution de l'air, la destruction de la faune aquatique et des écosystèmes côtiers, les émissions des odeurs fétides et la problématique de la gestion des déchets.

L'intégration de la dimension environnementale dans les stratégies sectorielles nationales répond au souci de mettre en œuvre une politique du développement durable qui s'appuie sur les corrélations positives entre l'économie, le social et l'environnement.

La qualité de l'air, de l'eau et des sols est un élément crucial pour la vie humaine, animale et végétale. De nos jours, les populations vivent de réels problèmes d'environnement et de détérioration de leur cadre de vie, les écosystèmes sont perturbés et la biodiversité menacée.

Les sources de pollution et de nuisances sont multiples et variées : industrielles, domestiques, commerciales et des transports (terrestre, fluvial, maritime, arien et ferroviaire). Leurs effets sont ressentis sur l'environnement et la santé humaine.

L'expansion démographique et les activités anthropiques de plus en plus croissantes génèrent plusieurs types de déchets : déchets ménagers, déchets industriels dangereux (effluents liquides et gazeux, boues de forage, substances et produits chimiques, etc.), déchets des navires, déchets spéciaux (pneus, batteries, huile moteur, etc.), déchets électroniques, déchets médicaux, eaux usées et excréta.

Outre les déchets, ci-dessus évoqués, on rencontre les émissions des aérosols, les gaz à effet de serre, les Polluants Organiques Persistants, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les pesticides, etc. A tout ceci, s'ajoutent les effets induits par les phénomènes environnementaux globaux : changement climatique, appauvrissement de la couche d'ozone, sécheresse, désertification et dégradation des terres, catastrophes naturelles, érosion de la biodiversité, etc.

La gestion des ordures ménagères est une problématique majeure en matière de dégradation des conditions de salubrité. L'évacuation des ordures ménagères est un véritable défi pour les ménages et les pouvoirs publics locaux.

Les structures de collecte des déchets solides et liquides appropriées sont insuffisantes et le pourcentage des bacs de voirie publique a baissé de 6,1% à 1,9%. Parallèlement, le pourcentage

des ménages évacuant les ordures sur l'espace public ou dans la nature a augmenté de 6 points (de 53,7% des ménages en 2005 à 60,0% en 2011).

Toutes les ordures et autres déchets industriels sont généralement déversés dans la nature, sans suivre les procédures usuelles, à savoir : la collecte depuis les lieux de production, le transport par des engins appropriés, le traitement, le recyclage ou l'élimination dans une décharge communale ou une installation industrielle appropriée.

La mauvaise gestion des déchets est source de nuisance pour les populations urbaines. Cette situation pourrait trouver une solution pour la ville de Brazzaville, qui dispose d'un plan de gestion des déchets, élaboré avec l'appui du PNUD.

Avec une production journalière par habitant estimée à 0.6 kg de déchets solides, et une taille moyenne des ménages de 7 personnes, la production annuelle des déchets solides ménagers de la ville de Brazzaville est estimée à plus de 300 000 tonnes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PARSEGD, initié par le Ministère en charge des Affaires Sociales, il a été exécuté un volet relatif à la gestion des déchets dans la ville de Brazzaville.

Afin d'appliquer son programme, le projet a identifié et soutenu des ONG dans l'ensemble des arrondissements. C'est ainsi qu'il les a doté de charrettes d'une capacité de 15-30 m³, à traction humaine. Il a ensuite construit deux Aires de Traitement des Ordures Ménagères (ATOM), installées respectivement à Makélékélé (sur l'Avenue Fulbert Youlou) et à Ouenzé (elle a été détruite lors des explosions de Mpila, en mars 2012).

En vue d'une meilleure gestion des ordures, le PARSEGD a acquis quelques engins, et l'essentiel de ce matériel a été géré par la Mairie de Brazzaville, durant toute la période du projet.

Face à la situation générale liée à la gestion des déchets à Brazzaville, déchets constitués des solides et des liquides (notamment les excréta), les autorités municipales ont fait recours à l'expertise de l'AFD.

Sur la base d'une analyse de la situation, l'AFD a pris l'initiative de solliciter le concours des Cabinets d'études GRET et NODALIS, qui devraient lui proposer, en deux ans, une approche pour solutionner la problématique. Cette approche, inscrite dans le C2D, est soutenue par la Délégation Générale des Grands Travaux.

2.2.3.2. Programmes en cours

Depuis plusieurs années, le pays connaît des catastrophes naturelles récurrentes, accompagnées de dégâts matériels et humains importants. Les populations victimes de ces dégâts, vivant dans la précarité, ne sont pas couvertes par les sociétés d'assurances.

Devant les risques d'inondations graves, de vents violents et d'érosions, il convient de mettre en place des stratégies globales et concertées. La plateforme nationale de prévention des risques et de gestion des catastrophes est en cours de constitution.

Le plan de contingence nécessite d'être révisé et le centre de prévention sous-régional mérite d'être dynamisé.

La République du Congo a ratifié la Convention de Vienne sur la Protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (S.A.O). Ensuite, il a signé les amendements de Londres, de Beijing et de Copenhague.

A cet effet, il a élaboré son Programme de Pays visant l'élimination de la consommation à terme des SAO et les Plans de gestion d'élimination des principales SAO consommées au Congo.

Le Comité Ozone Congo, créé en 2002, rencontre des problèmes de fonctionnement. Toutefois, le Bureau Ozone-Congo, chargé de la mise en œuvre du Protocole de Montréal, a produit de nombreux textes réglementant les importations, la gestion et la consommation des SAO et des Produits les contenant.

La Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, particulièrement en Afrique connaît une mise en œuvre timide. Le Plan d'action National rédigé en 2006 prévoit la mise en place d'un Comité National. Cependant, la lutte contre la dégradation des terres au Congo passe inévitablement par la révision de ce PAN. Cet exercice permettra d'identifier clairement les priorités nationales en matière de développement en vue de les incorporer dans les cadres sectoriels pertinents de planification.

Dans le cadre de la protection du milieu marin et côtier, le Congo a ratifié la Convention d'Abidjan relative à la coopération en matière de protection et la mise en valeur du milieu Marin et côtier de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au titre de la mise en œuvre de cette convention, il a été mis en place un programme régional, dénommé: Grand Ecosystème Marin du courant de Guinée, auquel sont intégrés les pays bénéficiant des courants de Guinée, de Benguéla et des Canaries.

Le Centre Régional des Urgences, qui sera hébergé au Nigéria, devra veiller aux problèmes liés à la gestion des écosystèmes marins et côtiers.

Afin de se conformer à ses engagements, le Congo s'est doté en 2001, d'un Plan National d'Intervention d'Urgence (PNIU) en cas de catastrophes par les hydrocarbures et a validé en 2010, son Plan National d'Action.

En ce qui concerne les eaux internationales, la Commission Intergouvernementale Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), basée à Kinshasa, traite des questions de gestion de transport et de protection de l'environnement des eaux du fleuve Congo et de ses principaux affluents.

De nombreuses initiatives sont mises en œuvre dans le cadre de la gestion et de la conservation de la biodiversité.

En ratifiant la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et le Protocole de Kyoto, respectivement en 1996 et en 2006, la République du Congo s'est engagée à circonscrire l'ensemble des activités anthropiques, responsables du réchauffement du climat. C'est ainsi que le pays s'emploie à faire face à ses obligations vis-à-vis de la dite convention et au protocole y afférent.

Tout ceci s'est traduit par:

- la préparation de deux communications nationales, respectivement en 2001, pour la Communication initiale et en 2009 pour la seconde communication;
- la préparation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action de mise en œuvre, en 2002 ;
- la production d'une évaluation des besoins technologiques, en 2004;
- la création du Comité National sur les Changements Climatiques (décret 2010-729 du 30 novembre 2010) et de l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme pour un Développement Propre (décret 2012-397 du 23 avril 2012).

En ce qui concerne spécifiquement le Comité National sur les changements climatiques et l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP), du fait de certaines contingences administratives, ces deux initiatives connaissent encore des problèmes d'opérationnalisation.

Au titre de la même convention, la République du Congo exécute un programme pour la Réduction des émissions des GES lié à la déforestation et à la dégradation des forêts, qui bénéficie de l'appui technique et financier du FCPF de la Banque Mondiale et du Programme ONU-REDD, impliquant le PNUD, le PNUE et la FAO.

Le Plan de préparation à la REDD+ (R-PP), approuvé en 2010, permettra au pays de finaliser l'ensemble des outils stratégiques et techniques de gestion du programme. Il s'agit notamment des organes de gestion de la REDD+(Comité National, Coordination Nationale, Comités Départementaux, etc.), la stratégie nationale REDD+, le niveau de référence et le scénario de référence des émissions, le système national MRV et les sauvegardes environnementales et sociales, etc.

Le processus REDD+ est déterminant au niveau national comme un outil du développement durable.

De même, en application de l'Agenda 21 et du Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg, il a été constitué une Commission Nationale du Développement Durable (CNDD), dotée d'un Secrétariat Permanent.

Conformément aux exigences du Protocole de Cartagena auxquelles notre pays a souscrit, il convient de mettre en place le mécanisme de gestion des notifications et des demandes d'autorisation.

En l'absence d'une politique explicite en matière d'Organismes Génétiquement Modifié (OGM), la description de ce mécanisme demeure une nouvelle donne.

Dans cette mesure et sous réserve des dispositions des articles 5 et 6 du Protocole relatifs respectivement aux produits pharmaceutiques, au transit et à l'utilisation en milieu confiné, le système de gestion des notifications et des demandes d'autorisations adoptés par le Congo nécessite la prise de mesures dans le respect des engagements souscrits.

Le Congo dispose d'aucun cadre national sur la biosécurité et d'aucun cadre juridique sur la biotechnologie. La nécessité s'impose pour que le pays puisse se doter de ces instruments.

Les textes applicables ne traitent pas des mouvements intentionnels et non intentionnels des OGM potentiellement utilisés, du mécanisme des coûts d'évaluation et de gestion des risques liés aux biotechnologies modernes et du confinement qui devront faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Le principe de précaution exige que des recommandations spécifiques soient prises en compte lors de l'élaboration de la législation nationale. Les études réalisées sur l'utilisation de la biotechnologie moderne au Congo ont révélé malgré tout, que les OGM sont certainement présents et utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche.

Pour arriver à atteindre les objectifs de la SNDD de façon globale, certaines stratégies sont à mettre en place dans le domaine de la gouvernance.

2.2.4. Stratégies sectorielles de soutien à la SNDD par le renforcement de la gouvernance

Les réformes dans les différents domaines de la gouvernance sont des stratégies qui conditionnent la réussite de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

Les axes majeurs de ces stratégies en matière de gouvernance sont :

- **la** stabilité politique ;
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;
- la moralisation de la vie publique et le civisme ;
la formation, la sensibilisation et la communication. ;
la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques
- la gestion écologiquement rationnelle des déchets ;
- le respect des normes et la Veille environnementales ;
- la promotion de la recherche-Développement ;
- l'amélioration de la qualité de la vie.

2.3.AXE STRATEGIQUE 3: DEVELOPPER ET MODERNISER DURABLEMENT LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES SOCIAUX DE BASE

2.3.1. Domaine d'intervention 8 : Construction, urbanisme, travaux publics, eau et assainissement

Le Gouvernement s'emploie à construire des infrastructures de base dans tous les départements du pays. Cependant, il s'observe en milieu urbain un manque d'habitation pour répondre à la demande. Les grands travaux engagés sur l'étendue du territoire participent à la modernisation du pays.

La croissance très rapide des villes n'a pu être suivie par des infrastructures et des équipements publics susceptibles de répondre aux impératifs du développement urbain. Depuis la fin des années 1970, la ville est devenue l'habitat de la majorité des congolais.

Dans le but d'améliorer l'accès des populations à des services sociaux de base de qualité, une nouvelle politique en faveur du développement du secteur de la construction et de l'habitat a été mise en place.

2.3.1.1. Construction et Urbanisme

La construction a connu un essor relativement important ces dernières années avec la mise en œuvre d'une grande politique immobilière à travers le pays.

Pour résorber le déficit en logements, il a été entrepris de nombreux programmes immobiliers qui sont achevés ou en cours d'exécution, à savoir : « les Jardins de Bacongo », « la Cité du Clairon », « le Camp 15 août » et « le Camp Mpila » à Brazzaville, « Le clos de l'Alima » à Oyo dans la Cuvette, « Kindamba » dans le Pool et, tout récemment « Kintélé », dans la zone péri-urbaine de Brazzaville.

La société « Maisons Sans Frontières CONGO » (MSF Congo), en apportant une solution aux problèmes majeurs d'infrastructure et d'assainissement dans les villes du Congo, au travers des grands travaux déjà réalisés dans le bassin de TCHIKOBO à Pointe-Noire, conformément aux documents d'urbanisme (plans directeurs), ambitionne de donner au Congo un ensemble immobilier de grande envergure.

Cet ensemble cohérent de promotion immobilière regroupe une zone d'activités tertiaires et une zone résidentielle de grand standing en harmonie avec son environnement. L'activité est créatrice d'emplois et génératrice de ressources, exige des compétences, des techniques et un savoir faire à la hauteur des exigences des partenaires économiques et des acquéreurs. L'engagement de la construction du lotissement ROC de Tchikobo répond pleinement aux objectifs du développement économique durable du Congo, tels que programmés par le Gouvernement.

Dans la nouvelle ville de Kounda, le projet les « Résidences Caraïbes » intègre parfaitement le plan directeur de la ville de Pointe-Noire. Situé à 15 minutes du centre-ville, en empruntant une nouvelle route le long du littoral (CORAF), le projet de 3000 maisons de divers standing est dans un site de 600 hectares environ, avec une vue imprenable sur la baie et le port de Pointe-Noire. Cette nouvelle cité, qui répond à l'extension urbaine du centre-ville de Pointe-Noire, à l'horizon 2020, sera entièrement viabilisée (eau, électricité, routes et réseaux d'assainissement), selon un aménagement urbain en harmonie avec son environnement, conformément aux normes internationales. Les habitants du lotissement les « Résidences Caraïbes » bénéficieront de la proximité d'une zone tertiaire au centre de la ville et d'une multiplicité de services (hôtellerie, sports, administrations, commerces, éducation, santé, religions, loisirs, parc animalier, etc.).

Par ailleurs, les travaux de construction de logements sociaux ont démarré à Owando et très bientôt 25 logements seront construits à Makoua dans la Cuvette, puis 154 logements à Diosso dans le Kouilou.

Mais cet essor observé ne contribue encore que très faiblement dans le produit intérieur brut (PIB). De 1985 à 2004, aucun programme de logements sociaux n'a été réalisé. Les programmes de logements sociaux actuellement en cours ont connu leur démarrage en fin 2004.

Toutefois, les besoins en logements sont loin d'être satisfaits. Ils sont estimés à 13.550 logements par an pour les deux principaux centres urbains du pays, à savoir Brazzaville et Pointe-Noire.

L'auto - construction demeure le mode principal d'accès au logement. Elle a permis la réalisation d'environ 218.000 logements, soit 98% du parc immobilier national. Cependant le parc immobilier

issu de l'auto - construction comporte un grand nombre (62,5%) de logements non convenables, inachevés, non équipés ou sommairement aménagés.

La situation actuelle se caractérise par une insuffisance importante de Voiries et Réseaux Divers (VRD) sur une partie importante des espaces urbains et par le non accompagnement d'une structure performante de production de logements.

De nombreuses infrastructures sont en construction à Brazzaville et dans les départements, notamment les complexes de Kintélé, le Ministère de l'Intérieur, la Cité du Gouvernement, l'Assemblée Nationale, la Cité du FESPAM, les Complexes Sportifs de la Sangha, de la Likouala et de la Bouenza, l'Université Denis SASSOU-NGUESSO et ses annexes, etc.

2.3.1.2. Habitat

Au Congo, l'habitat est dominé par les maisons individuelles. D'après l'ECOM (2011), 57,7% des ménages recensés possèdent et habitent des maisons individuelles, contre 64,4% en 2005.

A ce jour, le problème de logement se pose avec acuité. L'Etat n'a toujours pas réussi à résorber le déficit en logements que connaît le pays.

La difficulté d'accès au logement à un prix abordable est aujourd'hui ressentie par la grande majorité des ménages qui vivent dans des habitations insalubres et précaires. Elle touche fortement les populations pauvres. Les données de l'enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2005) l'illustrent parfaitement.

Le taux élevé de propriétaires de maisons laisserait penser que le niveau de vie a fortement augmenté. Malheureusement, cet indicateur est sujet à interprétations.

Tandis que le niveau de vie moyen en zone rurale est nettement inférieur à celui des zones urbaines, la majorité des ménages ruraux (83,4%) habitent des « maisons individuelles », alors qu'en ville, 49,2% des ménages vivent dans des « maisons à plusieurs appartements ».

Cette situation tient au coût relativement élevé des terrains et des constructions en milieu urbain par rapport au milieu rural. Dans les deux zones, beaucoup de propriétés peuvent être des « taudis » qui révèlent la précarité, plutôt que des « villas » qui traduisent l'aisance.

Le coût élevé des biens fonciers est l'une des causes de l'étalement des quartiers périphériques, générant des charges importantes d'équipements et de services pour les collectivités publiques.

La demande de logements porte aujourd'hui non seulement sur la baisse du prix des matériaux de construction, des logements décents, du foncier et de l'immobilier, mais aussi sur un cadre de vie doté d'agréments ou de commodités urbaines. La volonté de créer des éco-toilettes pourraient répondre aux besoins en la matière.

Le groupe Addoha Douja Promotion, en partenariat avec le gouvernement, a décidé d'investir dans deux programmes immobiliers, à Brazzaville et Pointe-Noire, pour un total de dix mille logements sociaux.

Ce projet, dénommé «Ville sans habitats insalubres», nécessite 40 hectares à Brazzaville et Pointe-Noire, dans les quartiers déjà existant. Il s'agit de construire des villas modernes en lieu et place des habitats insalubres, constituant un danger pour la sécurité et la santé des occupants et du voisinage.

La faisabilité de ce projet appelle l'implication des entités administratives concernées, la mise en place d'une commission de gestion foncière et urbaine, le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, la mise à disposition des terrains prêts à l'emploi. A Brazzaville, les quartiers retenus sont «Kanga Mbanzi» et «Dragage», dans le sixième arrondissement, Talangaï, le quartier 31 et le quartier abritant l'orphelinat Paul Kamba, à Poto-Poto, et le quartier Château d'eau, à Makélékélé.

La commission de gestion foncière et urbaine, quant à elle, est l'organe technique chargé d'identifier et de déterminer les sites dûment retenus, de recenser les propriétaires de domiciles affectés par le projet et d'établir la cartographie de chaque site.

La première étape appelle un départ volontaire ou forcé des expropriés dûment indemnisés; la seconde consiste à la démolition et à la remise des terrains à l'investisseur développeur. Le même travail sera fait à Pointe-Noire.

2.3.1.3. Eau et Assainissement

a). Eau

Le Congo dispose de ressources en eau douce disponibles, estimées à 1588 milliards de m³/an. Les prélèvements d'eau effectués sont de l'ordre de :

- 69% pour les besoins domestiques ;
- 22% pour les besoins industriels ;
- 9% pour les besoins agricoles.

L'accès à l'eau potable est encore difficile, malgré l'abondance des ressources en eau du pays. Une bonne partie de la population s'approvisionne encore à partir des puits artisanaux (3,3%), des eaux de pluie (2,3%), des cours d'eau et des sources non aménagées (17,1%).

En zone urbaine, le taux de desserte en eau potable est estimé à 63%. Cependant, d'importants investissements publics ont été consentis dans la production et le stockage de l'eau, malgré la vétusté du réseau de la SNDE qui occasionne des taux élevés de perte en eau (30,0%). Sa réhabilitation et son extension sont des défis majeurs pour améliorer le taux d'accès à l'eau potable.

Un programme gouvernemental, consistant à réhabiliter le réseau et à améliorer le taux d'accès à l'eau potable dans les centres urbains est actuellement en cours d'exécution.

Par ailleurs, des efforts sont aussi consentis pour doter les communes rurales des forages équipés de pompes à motricités humaines, des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable, des postes autonomes d'eau potable, et les villages en sources, forages et puits aménagés. Le programme de forages villageois vient tant soi peu soulager les populations rurales ; il s'exécute à raison d'un

forage pour les villages de 200 à 250 habitants, deux forages pour 250 à 300 habitants et trois forages pour les villages de plus de 400 habitants.

b). assainissement

La mauvaise gestion des ordures ménagères est une cause majeure d'insalubrité. L'évacuation des ordures ménagères est un grand problème pour les ménages et un véritable défi pour les pouvoirs publics locaux.

Les structures de collecte des déchets solides et effluents liquides appropriées sont insuffisantes et le pourcentage des bacs de voirie publique a baissé de 6,1% à 1,9%. Parallèlement, le pourcentage des ménages évacuant les ordures sur l'espace public ou dans la nature a augmenté de 6 points (de 53,7% des ménages en 2005 à 60% en 2011).

Selon les résultats de l'ECOM2, l'usage des sanitaires reste faible. Bien que le nombre de « WC avec chasse eau » et de « WC amélioré » ait augmenté, les ménages n'utilisant aucun lieu d'aisance s'est accru (7,8% en 2005 contre 9% en 2011). Le nombre de ménages disposant de puisards a augmenté (4,5% en 2005 contre 6,5% en 2011).

Les ménages utilisant un système approprié (réseaux d'égouts et de caniveaux) sont estimés à 10,6%. Une grande part des ménages évacue les eaux usées dans la nature, dans la cour ou dans la rue (54,4% en 2005 contre 83,2% en 2011) ; alors qu'un ménage sur deux (52,4%) possède des sanitaires adéquats/salubres, et 43,8 % disposent de latrines couvertes.

Le gouvernement a bénéficié d'un programme cofinancé par la BAD/Congo sur la construction de 350 latrines publiques et de 4400 latrines familiales.

2.3.2. Domaine d'intervention 9 : aménagement du territoire et affaires foncières

2.3.2.1. Aménagement du territoire

La planification du développement et l'aménagement du territoire s'articulent autour des axes de conception et de pilotage de la politique nationale en matière de développement économique, d'études prospectives, de définition des objectifs de développement, d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire et de mise en œuvre de politiques communautaires sous régionales.

La redéfinition des actions stratégiques d'aménagement du territoire, mise en évidence par le Programme intérimaire Post-Conflict (PIPC, 2000-2002), est sous-tendue par les principes suivants :

- l'unification du territoire par la mise en place des voies de communication en vue de développer les échanges intra et interdépartementaux ;
- l'implantation dans diverses localités des services prioritaires d'appui à la production ;
- la mise en place d'une armature urbaine et villageoise comportant des agglomérations de contrepoids, des capitales départementales ainsi que des villes moyennes afin de réaménager la structure macro-céphalique de l'armature urbaine actuelle ;
- la revitalisation des économies départementales par la création des sociétés de développement départemental afin de financer des actions de développement ;

- la promotion des zones d'aménagement se particularisant par la nature de leurs écosystèmes ;
- la mise en place d'une politique de confortation des zones frontalières ;
- la création des zones de développement préférentielles intégrant les zones franches ;
- la vulgarisation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, la prospective et l'élaboration des textes d'application de cette loi;
- l'élaboration des schémas départementaux de l'aménagement du territoire ;
- la mise en œuvre du SNAT ;
- la mise en place du Conseil National et des comités départementaux de l'aménagement du territoire.

2.3.2.2. Affaires foncières

La réforme foncière représente un enjeu clé de développement. La politique du gouvernement sur cette problématique devrait contribuer à la facilitation de l'accès des populations à la terre et à l'aménagement économique des espaces de terres propices à la réalisation des projets d'intérêt général.

Cette politique s'articule autour de la sécurisation foncière, de l'accès des populations à la terre, de la constitution des réserves foncières de l'Etat et de la viabilisation des terrains par l'Agence Foncière pour l'Aménagement des Terrains (AFAT), soutenue par le Fonds National du Cadastre (FNC) et le Bureau d'Etudes et de Contrôle des Travaux Topographiques et Cadastraux (BECTC). Plusieurs lois sur la réforme foncière ont été élaborées notamment :

- la loi n°09 du 26 mars 2004, portant code du domaine de l'Etat ;
- la loi n°10-2004 du 26 mars 2004, fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier ;
- la loi n°11-2004 du 26 mars 2004, portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- la loi n°13-2004 du 31 mars 2004, relative aux activités de promotion immobilière et de construction d'ouvrage de bâtiments.

La mise en application de ces différents textes par l'administration en charge du domaine de l'Etat a donné lieu à plusieurs déguerpissements et expropriation. La vulgarisation des textes sur la gestion foncière a permis aux populations de comprendre le mode d'accès à la terre et d'acquisition des titres fonciers.

Le taux fixé pour obtenir un titre foncier est estimé à 3% pour les terrains acquis avant 2012, contre 13% pour ceux acquis au-delà de 2012.

Cependant, les contraintes ci-après constituent un frein pour le développement du secteur : l'insécurité foncière, la survivance d'un cadre juridique obsolète, la spoliation avancée des biens du domaine de l'Etat et ceux des collectivités locales, l'archaïsme des plans des sections des villes, la vétusté des équipements et la dégradation des structures de travail.

Ces problèmes provoquent un déficit des espaces publics, un bradage continu des biens du domaine privé et public de l'Etat, le blocage des investissements, la persistance de la pauvreté en milieu rural, l'amenuisement du domaine de l'Etat.

Il faut noter qu'en dépit de ces problèmes majeurs, quelques acquis ont été obtenus par la mise en place dans les administrations déconcentrées, des circonscriptions foncières et domaniales en vue de rapprocher l'administration centrale du cadastre des usagers et tous les autres acteurs du foncier.

L'importance de la mission a conduit le ministère en charge des affaires foncières et du domaine public d'inscrire plusieurs projets pour résorber les problèmes liés au domaine de l'Etat.

Les projets sélectionnés par le Ministère s'articulent autour d'un grand projet fédérateur intitulé « Projet Cadastre National ».

La réalisation de ces projets permettra d'atteindre l'objectif général qui est celui de la « Maîtrise de la gestion foncière » en République du Congo.

Parmi les programmes et projets retenus, des actions ont été menées et plusieurs autres sont programmées pour les prochaines années.

2.3.3. Domaine d'intervention 10 : transport et mobilité durables

2.3.3.1. Transport durable

L'état des réseaux du système de transport congolais est en pleine mutation eu égard aux grands travaux qui sont entrepris sur l'ensemble du territoire national. La construction de la route nationale n° 1 (RN1) entre Pointe-Noire et Brazzaville facilitera le transport des personnes et des marchandises.

L'acquisition des nouvelles locomotives et l'amélioration du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) augmentent le trafic des marchandises. En dépit de ces efforts considérables entrepris par le Gouvernement au cours de cette dernière décennie, quelques difficultés substatielles en matière d'écoulement des produits des zones rurales vers les centres urbains de consommations subsistent

a) Transport ferroviaire

Avec la restauration de la paix, le gouvernement s'est engagé dans de grands travaux de réfection, rendant opérationnelles la majorité des gares ferroviaires, et fonctionnelle la quasi-totalité de la voie ferrée par la suppression des points singuliers de certains tronçons de voie, notamment entre Loutété et Kibouendé : restauration de plateformes et de ballasts, changement de traverses et des rails, réhabilitation du système de télécommunications et de nombreux ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels), etc.

Le réseau ferroviaire compte 795 km de voies ferrées, de Pointe-Noire à Brazzaville et de Mont-Mbélo à M'binda (frontière avec le Gabon). La remise en état du tronçon Mont-Mbelo à Mbinda servira durablement au transport de minerais de fer, à partir de la gare de Mayoko. Le concentré de fer pourrait aussi être acheminé par un pipe line vers le port minéralier en projet à Pointe-Noire.

Les infrastructures du chemin de fer étaient fortement endommagées pendant les guerres de 1993 à 1999. Ces hostilités ont accéléré la dégradation de ces infrastructures et des équipements. Ainsi, toutes les 32 gares situées entre Pointe-Noire et Brazzaville étaient dégradées.

Malgré les efforts de réhabilitation en cours, de nombreuses sections (plateformes et ballasts) sont en mauvais état. Certaines parties importantes de la voie doivent être remplacées et de nombreux ouvrages d'art (ponts ou viaducs), nécessitent une réhabilitation, tout comme la plupart des bâtiments commerciaux et ateliers du CFCO.

Cependant des gros efforts restent encore à consentir, à l'instar de la suppression des points singuliers sur 10 km, et la réhabilitation de la partie encore défectueuse des télécommunications (30%).

Actuellement, le transport de passagers est relativement faible par rapport au transport de marchandises, non seulement parce que celui-ci est plus rentable, mais surtout parce qu'il s'exerce avec moins de contraintes de sécurité qu'exige le transport de voyageurs.

b) Transport terrestre

Le réseau terrestre national compte 20.925 km, dont moins de 10% de voies sont bitumés (1976 km), y compris les voiries urbaines. Le fait d'avoir essentiellement un réseau routier en terre (plus de 90%) pose un problème de viabilité du réseau. Ainsi, plusieurs axes routiers sont impraticables en saison de pluies, entravant considérablement la circulation des biens et des personnes et contribuant à l'augmentation du nombre d'accidents de circulation.

La signalisation routière est en cours de renforcement, tout comme le maillage des gares routières dans les principaux centres urbains. Aussi, la réglementation routière est en voie de mise à jour en vue de l'adapter aux nouveaux défis.

Des mesures ont été prises dans la systématisation des contrôles techniques où des centres agréés ont été implantés à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

De même, en vue de lutter contre la pollution de véhicules automobiles, un centre de réception technique de véhicules importés d'occasion est implanté au Port Autonome de Pointe-Noire en vue d'adapter la réglementation aux défis liés à la protection de l'environnement.

Sur le plan réglementaire, on note l'absence d'un fichier informatisé des titres de propriété de véhicules et de permis de conduire qui constitue un problème pour la sécurisation de ces documents.

La sécurisation des titres de propriété des véhicules et de formation des conducteurs, additionnée aux problèmes de maîtrise des statistiques routières et de contrôle technique des véhicules constituent actuellement des défis majeurs à relever.

c) Transport Aérien

Le réseau aérien comprend trois (3) aéroports internationaux : Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo et neuf (9) aérodromes secondaires : Nkayi, Sibiti, Mossendjo, Makoua, Dolisie, Impfondo, Djambala, Ewo et Ouesso qui est en voie de devenir un aéroport international.

Les aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire (en cours d'extension) ont été modernisés grâce à des investissements importants, notamment par la construction de nouvelles aérogares et d'une 2^e piste à l'aéroport de Brazzaville.

Pour parachever le processus de modernisation, les aéroports internationaux ont été mis en concession aux fins d'améliorer la qualité des services offerts, tant au niveau des pistes qu'au niveau des aérogares et des zones de fret.

La sécurité et la sûreté aériennes sur l'ensemble du territoire, la maintenance et l'entretien des installations nouvellement acquises constituent les principaux défis pour les années à venir.

Qu'il s'agisse du système météorologique des aéroports internationaux, que des aérodromes et aérogares secondaires, leur réhabilitation et/ou reconstruction nécessitent d'importants investissements afin de garantir un bon niveau de services offerts, tant au niveau des pistes qu'au niveau des aérogares ou des zones de fret.

d) Transport Fluvial

Le réseau fluvial navigable est de 7.276 km dont 5.200 km pour le réseau intérieur et 2.076 km pour le réseau international.

Le réseau fluvial intérieur comprend les voies navigables suivantes : la Léfini, la N'kéni, la Likouala Mossaka, la Likouala aux herbes, la Sangha, la Ngoko, l'Alima, le Kouyou, l'Ibenga, la Motaba, le Canal d'Epéna (liaison Impfondo-Epéna) et le Kouilou.

Le fleuve Congo constitue un des éléments essentiels du réseau de transport fluvial du pays et forme avec l'Oubangui l'axe trans-équatorial du réseau fluvial international.

Au cours de ces dernières années, des efforts importants ont été consentis par le gouvernement pour améliorer les conditions de navigation dans les eaux fluviales congolaises.

La République du Congo dispose d'un plan national des transports, qui inclue la navigation intérieure. Les dispositions du nouveau code de la navigation intérieure CEMAC/RDC dans la législation nationale, sont applicables à toutes les unités flottantes immatriculées dans les territoires des pays de l'espace CEMAC, y compris la RDC, aux passagers qui sont embarqués, ainsi qu'aux marchandises transportées.

En République du Congo, les unités fluviales pour être mises en service, doivent se conformer à la réglementation en vigueur.

L'état des ports fluviaux est préoccupant du fait de l'obsolescence des infrastructures portuaires et navales.

De même, l'état des voies fluviales principales et secondaires est déplorable à cause de l'ensablement et de l'étiage.

Les voies d'eau navigables nécessitent des grands travaux d'aménagement, notamment les opérations de dragage, de balisage, de dérochement et de communication sur le couloir.

Malgré des efforts consentis pour l'entretien des voies navigables (2250 km de balisage et 443 000 m³ de dragage en 2009 et 2010), d'autres défis restent à relever notamment l'extension du Beach de Brazzaville, la réhabilitation du port de Brazzaville et des ports secondaires, la construction des entrepôts et la modernisation des infrastructures portuaires et navales.

e) Transport Maritime

En République du Congo, l'activité maritime est régie par l'acte n° 03/98-UDEAC-648-CE-33 du 5 février 1998 portant adoption de la réglementation des conditions d'exercice des professions maritimes et des professions auxiliaires des transports en Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique Centrale ; ainsi que le règlement n° 08/12-UEAC-088-CM-23 du 22 juillet 2012 portant adoption du code communautaire de la marine marchande.

La Direction Générale de la Marine Marchande est l'Autorité Maritime compétente en matière de gestion des questions liées aux transports maritimes et activités connexes. L'état de la flotte congolaise de commerce est constitué de navires de pêche (77), de navires de servitude (20) et de remorqueurs (06).

Disposant d'une façade maritime longue de 170 km, le Congo possède un port maritime en eau profonde à Pointe-Noire. Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) dispose des infrastructures de transport aux normes internationales et des plus modernes. Les statistiques sur les importations et les exportations montrent les performances croissantes de cette entité. Il constitue un des piliers de l'économie congolaise connaissant un réel regain, depuis le lancement du Programme d'Investissement Prioritaire (PIP).

Ce programme prévoit l'extension du terminal à conteneurs, la réhabilitation des quais, l'amélioration des réseaux d'électricité et d'évacuation des eaux usées, la construction d'un château d'eau et des entrepôts, le dallage, la dôture de sécurité équipée d'un système de vidéo surveillance, la construction d'un second accès.

Les grands travaux de réhabilitation en cours (accès, réseaux...) et la construction des quais minéraliers permettront de renforcer la fonctionnalité et la compétitivité de ce port d'édatement et consolider la vocation de pays de transit en Afrique Centrale.

Ces travaux de modernisation, entrepris avec le soutien de la société Congo Terminal (filiale du Groupe français Bolloré) et d'autres partenaires, permettront au PAPN de conforter sa position géostratégique de plateforme de transit et de transbordement avec un trafic conteneur à terme estimé à un million (1 000 000) de conteneurs par an, alors qu'il est actuellement évalué autour de trois cent mille (300 000) Equivalent Vingt Pieds (EVP). Toutefois, la poursuite de l'effort tant de modernisation que d'extension du PAPN doit être soutenu durablement.

Les installations portuaires et les infrastructures du PAPN, l'un des ports les plus importants en eau profonde dans le Golfe de Guinée, sont certifiées conformes aux dispositions du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

La mise en œuvre de ce Code au PAPN est supervisée par l'Autorité Maritime Compétente (Gouvernement) avec l'appui technique des Garde-côtes Américains (USCG) dans le cadre du Programme de Sûreté des Ports Internationaux (IPS) dont les revues de sûreté s'effectuent périodiquement. Ce programme inclut également les visites réciproques au titre d'échanges d'expériences et de renforcement des capacités de différents acteurs de la sûreté maritime et portuaire.

La remise officielle du CRESMAC à la CEEAC par la République du Congo le 20 octobre 2014, constitue un véritable tournant dans la lutte contre l'insécurité en mer et le point de départ d'une véritable police maritime, capable de

prévenir et d'intervenir en cas de menace de piraterie ou de tout autre acte illicite dans les eaux maritimes sous-jurisdiction des Etats de l'Afrique Centrale, en général, et du Congo, en particulier.

Le Plan d'intervention d'urgence (PIU) du PAPN, tel que recommandé par les USCG, en cas de menace de sûreté de niveau 3 du fait d'actes illicites découlant du plan de sûreté existant et, de menace environnementale en cas de catastrophe écologique (déversement d'hydrocarbures, séisme, etc.) est en cours de finalisation par le RSO (Surtymar).

Aussi, faudrait-il mettre en exergue le Plan national d'intervention d'urgence (PNIU) en cas de pollution par les hydrocarbures. Ce plan prend en compte la réparation et l'indemnisation en cas de pollution, suite à l'adhésion du Congo au FIPOL 92 et à son Protocole de 2003 sur le Fonds complémentaire. L'autorité compétente (Préfet maritime), chargée du déclenchement de l'alerte, sera désignée par décret.

2.3.3.2. Mobilité durable

Dans la perspective d'apporter une réponse aux problèmes de circulation dans la capitale congolaise, les autorités de la ville de Brazzaville envisagent de lancer le projet d'un réseau de tramway.

Malgré son million d'habitants, la ville de Brazzaville ne bénéficie pas encore d'un réseau de transports répondant aux attentes de la population. L'idée est de développer des voies pour tramways dans l'ensemble de la ville. Le choix du tramway se révèle être le plus efficace : un tram de 43 mètres pourrait transporter autour de 600 personnes.

Cet investissement de 300 milliards de Francs CFA répond à une nécessité urgente de coordination des flux de passagers, en suivant la tradition du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO), qui a résisté à l'épreuve du temps. Face à la situation que les bus des particuliers fait vivre à la population, des autocars ont été mis en circulation par la Société des Transports Publics Urbains de Brazzaville.

2.3.4. Domaine d'intervention 11 : Education (préscolaire, enseignement primaire et secondaire, alphabétisation, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur)

Le Gouvernement congolais a engagé, depuis le début des années 2000, des actions pour redynamiser le système éducatif et garantir l'éducation primaire pour tous, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Cependant, le système éducatif congolais est confronté à des facteurs qui entravent son développement. Parmi ceux-ci on peut noter la sous-représentation des filles, l'inégale répartition de la population scolarisée (forte concentration dans les grandes agglomérations), le taux élevé de pauvreté monétaire chez les chefs de ménages ainsi que le faible niveau de développement des activités d'assistance et de soutien notamment les cours de rattrapage, le transport scolaire, la couverture sanitaire, les cantines scolaires et les internats.

On relève également l'insuffisance des infrastructures, des équipements et logements dans les établissements scolaires et universitaires et le déficit en personnel enseignant qualifié.

Le système éducatif congolais est structuré en enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique, professionnel et universitaire.

2.3.4.1. Enseignement préscolaire

Au niveau de l'enseignement préscolaire, on note une augmentation du nombre d'élèves pré-scolarisés, qui est passé de 23320 élèves en 2005 à 46 370 en 2011, soit une augmentation de 49% par an (ECOM 2).

Cependant, le taux de couverture de l'enseignement préscolaire reste faible (12,3% en 2009) L'offre d'éducation préscolaire est principalement limitée au milieu urbain et à une certaine catégorie socio-économique. De nombreux enfants non préscolarisés accèdent directement à l'enseignement primaire avec les lacunes d'une préscolarisation non effectuée.

2.3.4.2. Enseignement Primaire

Les principaux résultats de l'ECOM2 indiquent une amélioration de l'accès des ménages aux services d'éducation. En effet, entre 2005 et 2011, le taux d'accès au primaire s'est amélioré de façon perceptible, passant de 86,6% à 91,5%. Cette situation est confortée par une augmentation presque équivalente du taux net de scolarisation primaire (de 86,8% à 89,3%) et du taux de satisfaction à l'école primaire (de 27,3% à 30,8%).

Les écarts de genre se sont resserrés comme l'indique la progression de l'indice de parité filles-garçons (de 92,8% en 2005 à 97,1% en 2011). Ainsi la parité filles-garçons est bien une réalité au niveau de l'éducation primaire.

Toutefois d'importantes insuffisances persistent, concernant l'efficacité interne du système éducatif congolais. Le taux d'achèvement au primaire est demeuré faible (83% en 2011), avec un taux de déperdition de 5,7%. De même des disparités régionales sur la scolarisation demeurent.

En 2011, le taux d'accès est nettement moindre en milieu rural (42,5%) qu'en milieu urbain (84,7%), alors que la population est moins nombreuse et moins dense en milieu rural qu'en milieu urbain.

En zone rurale, le faible taux de scolarisation en dépit d'une population relativement peu nombreuse, nécessite des politiques publiques spécifiques.

2.3.4.3. Enseignement Secondaire

Les résultats de l'ECOM confirment une forte croissance du taux de scolarisation dans le secondaire. Pour indication, le taux brut de scolarisation a progressé de 65,3% en 2005 à 84,5% en 2011, soit un gain substantiel de 19,2 points en 5 ans. Ce gain pourrait s'expliquer notamment par la gratuité scolaire introduite par le Gouvernement en 2007. Le taux d'accès à un établissement secondaire est passé de 58,5 % en 2005 à 72,6 % en 2011.

Le nombre total d'élèves scolarisés au secondaire 1^{er} cycle a enregistré une hausse très significative pendant la période 2005-2010. Les effectifs sont passés d'environ 191 000 à 206 000 élèves, soit une augmentation annuelle de l'ordre de 8%.

Le Taux de satisfaction au secondaire est passé de 28,3% en 2005 à 33,4 % en 2011.

Malgré cette progression, la couverture scolaire est loin d'atteindre les 100%. Au lycée, bien que les effectifs scolaires aient également augmenté, le taux de couverture reste faible ; on note des disparités d'accès entre zones rurales et zones urbaines (32,8% contre 69,7%).

Deux problèmes majeurs entravent la bonne marche de l'enseignement secondaire. Il s'agit de l'insuffisance des capacités d'accueil des élèves qui sont en nombre pléthorique et le déficit criant en personnel enseignant, surtout ceux des sciences et des langues étrangères.

2.3.4.4. Alphabétisation

L'alphabétisation se rapporte à la population d'au moins 15 ans. Selon les résultats des enquêtes ECOM, le taux d'alphabétisation a enregistré une augmentation passant de 80,4% en 2005 à 83 % en 2011.

Ces taux cachent toutefois de fortes disparités entre les milieux urbain (91,5 %) et rural (63,2 %). L'analyse par « genre » met également en évidence une disparité en faveur des hommes. L'analyse par groupes socio-économiques révèle que les salariés du secteur public représentent l'effectif le plus élevé, comparé à ceux des travailleurs pour compte propre, agricoles et des autres employés.

Ce secteur est confronté à deux difficultés majeures : (i) l'insuffisance des moyens financiers et matériels et (ii) l'absence d'un personnel qualifié.

2.3.4.5. Enseignement technique et Formation qualifiante

Comme l'enseignement secondaire de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont essentiels pour renforcer le capital humain. Ils complètent l'enseignement de base, établissent une passerelle avec les besoins de l'économie et préparent les élèves à intégrer le marché du travail.

Différentes actions sont menées pour renforcer les capacités opérationnelles du sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel, notamment la réforme des programmes, la construction et la réhabilitation des infrastructures, l'équipement des ateliers et laboratoires ainsi que la formation des formateurs.

Le sous-secteur a un déficit en enseignants estimé à 1033.

Dans la pratique, les autorités reconnaissent que les efforts ont été relativement insuffisants et les résultats bien en-deçà des attentes. Le sous-secteur connaît encore des faiblesses dans son fonctionnement et dans ses résultats. L'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) compte 83 établissements (dont plus de 60% sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire) et 2344 enseignants fonctionnaires. Ces enseignants fonctionnaires sont appuyés par des enseignants vacataires et des prestataires.

Les effectifs de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) représentent 10% au premier cycle et 37% au deuxième cycle. En raison des faibles capacités d'accueil des établissements,

l'ETP n'est pas en mesure de répondre aux besoins croissants de l'économie congolaise en main-d'œuvre et techniciens qualifiés.

2.3.4.6. Enseignement supérieur

Le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité et le rendement. L'Université Marien NGOUABI constitue la structure nationale de référence dans la formation universitaire.

Pour pallier les capacités limitées de l'Université Marien NGOUABI, l'enseignement supérieur a été ouvert au privé, ce qui a permis la création de nombreux établissements, dont certains ont été agréés. Cependant, des carences sont observées au niveau de ce sous-secteur.

Il s'agit notamment de:

- l'absence d'une pédagogie universitaire ;
- l'absence d'agrément des établissements supérieurs privés jusqu'en 2010 ;
- le prélèvement des taxes et impôts injustifiés (patentes, taxe forfaitaire sur les salaires) pour des établissements assurant une mission de service public ;
- la non-exonération de l'importation du matériel technique et pédagogique ;
- l'absence de partenariat avec les entreprises locales, en matière de stage ;
- les réticences du secteur bancaire pour le financement des projets des jeunes diplômés ;
- l'absence d'encadrement des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- l'inexistence de passerelles pour la mobilité des étudiants du secteur privé de l'enseignement supérieur vers l'université publique;
- le faible quota des offres de bourse d'études de la coopération bilatérale ;
- le faible nombre d'enseignants dans l'enseignement supérieur.

Il sied toutefois de noter que le Gouvernement a fait des efforts pour doter l'Université Marien N'Gouabi d'amphithéâtres de capacités pouvant permettre aux étudiants de prendre les cours dans des conditions les meilleurs.

Au côtés des deux amphithéâtres, construites sur le site du Rectorat, d'une capacité de 1.500 places, un bibliothèque a été mise à la disposition des étudiants.

2.3.5. Domaine d'intervention 12 : Recherche scientifique, technologie de l'information et innovations

2.3.5.1. Recherche scientifique

La recherche scientifique et technologique est menée tant à l'Université Marien Ngouabi que dans les établissements publics et privés de recherche, les entreprises publiques et privées.

Les domaines clés couverts par les activités scientifiques et technologiques sont :

- les sciences exactes et naturelles;
- les sciences industrielles et technologiques;
- les sciences de la santé;
- les sciences humaines et sociales
- les sciences agricoles et forestières.

La recherche forestière porte à la fois sur la dynamique des forêts naturelles et sur les techniques d'amélioration de la productivité des plantations. La technique du bouturage de l'Eucalyptus et du limba a permis la création variétale et les plantations clonales en ces espèces.

La recherche agricole a, de son côté, ouvert la perspective de domestication des arbres fruitiers, d'importance économique et sociale, par la maîtrise de la production des plants de qualité par marcottage et par greffage. Elle a également permis la création des variétés de manioc résistantes aux maladies notamment à la mosaïque et la mise en place des parcelles de conservation des germoplasmes des principales cultures vivrières. En matière de biodiversité, les études menées sur la flore et la faune ont permis :

- (i) la publication d'un catalogue illustré de plantes vasculaires qui évalue la flore du Congo à 4397 appartenant à 198 familles et à 1338 genres ;
- (ii) la réhabilitation de l'herbier national de référence de Brazzaville ;
- (iii) l'élaboration des listes synoptiques préliminaires des espèces des faunes herpétologique, ichtyologique, ornithologique et mammalienne. Les connaissances dans ces derniers domaines restent encore fragmentaires et méritent d'être améliorées.

En dépit de ces résultats encourageants le secteur se trouve confronté aux contraintes suivantes :

- la mauvaise structuration de la recherche au niveau des établissements sous tutelle de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technologique ;
- l'absence d'un statut incitatif, des infrastructures et des équipements appropriés ;
- le déficit en personnel technique et de recherche du fait de l'arrêt des recrutements depuis une décennie ;
- la faible coopération avec les institutions scientifiques étrangères ;
- l'absence d'articulation entre la recherche et le monde productif ;
- l'absence dans la recherche publique de la recherche militaire et policière ;
- la vétusté des laboratoires dans les entreprises publiques.

Pour lever ces contraintes, le Congo œuvre depuis deux décennies, à la construction d'un système national de la recherche scientifique et technologique cohérent dont les fondements, l'orientation et la programmation portent sur la loi 15-95 du 7 septembre 1995.

A ce titre, le MRSIT s'est doté d'un Plan d'Action Prioritaire (PAP-2012-2016), contenu dans le Plan National de Développement (PND). Il a entamé des réformes visant les axes d'intervention suivants :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur;
- la réforme du schéma institutionnel ;
- l'amélioration du statut de chercheur;
- l'amélioration des infrastructures et des installations de recherche ;
- le renforcement de l'offre des connaissances techniques et scientifiques;
- le renforcement des capacités humaines ;
- le renforcement de la visibilité institutionnelle des activités de recherche et des chercheurs à l'échelle nationale et internationale
- le développement de l'innovation technologique

La mise en œuvre du Plan d'Action Prioritaire du secteur a conduit à la création en septembre 2012 de quatre (4) instituts nationaux de recherche :

- l'Institut national de Recherche Forestière (IRF) ;
- l'Institut national de Recherche Agronomique (IRA) ;
- l'Institut national de Recherche en Sciences de la Santé (IRSSA) ;
- l'Institut national de Recherche en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN).

La vision du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique est d'une part, de faire du secteur un puissant moteur du développement socio-économique durable du Congo et d'autre part, un des facteurs clés pour la réduction de la pauvreté pour un Congo émergent.

2.3.5.2. Technologie de l'information et de la communication

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, dans ses deux phases, à Genève, en 2003 et à Tunis, en 2005, a recommandé « la modernisation des Etats par la mise en œuvre des dispositions importantes qui les conduiront à se mettre au niveau des pays qui font partie du village planétaire ».

Aussi s'avère-t-elle très importante, l'intégration dans notre pays de nouveaux concepts technologiques, notamment la convergence et l'interopérabilité

Les télécommunications et les TIC sont des éléments capitaux pour le développement de l'innovation, de la compétitivité et de l'emploi. Elles représentent une force pour l'ensemble de l'économie et un catalyseur du développement intégral.

Le Gouvernement a pris des initiatives liées à la gouvernance électronique (e-gouvernement) aussi bien dans l'acquisition des infrastructures que dans les politiques sectorielles des TIC. La réalisation en cours des projets structurants est une réponse à la réduction de la fracture numérique.

Cependant, l'accès aux TIC est encore limité à une catégorie de la population du fait des coûts excessifs des fournitures et des prestations. L'internet à haut débit reste encore difficile d'accès. Le nombre de foyer et d'individus disposant d'un ordinateur et d'une connexion internet reste très faible.

2.3.5.3. Poste et Télécommunication

a). Poste

Le gouvernement a déployé des efforts soutenus, dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation des bureaux de poste affectés par les conflits socio politiques des années 90. Plus de 45 bureaux de poste ont été remis en service et près d'une douzaine disposent de quelques micro-ordinaires. Les deux centres de chèques postaux (CCP) existant à Brazzaville et à Pointe Noire ont été partiellement réhabilités et informatisés.

L'ancienne Office Nationale des Postes et Télécommunications (ONPT) dissoute, a laissé la place à deux entités distinctes :

- la Société des Postes et de l'Épargne du Congo (SOPECO) ;
- la Société des Télécommunications du Congo (SOTELCO).

Cependant, le secteur postal congolais, a connu une concurrence effrénée avec la venue des opérateurs privés, notamment dans les segments postaux à valeur ajoutée.

Dans ce nouvel environnement, l'opérateur public n'a pas pu s'adapter et a accumulé de nombreux motifs d'insatisfaction dus essentiellement à :

- la perte des parts de marchés du courrier express et du transfert de fonds ;
- la suspension des relations mandats internationaux ;
- la suspension du fonctionnement du service des chèques postaux.

La Banque Postale du Congo vient apporter les réponses à la situation ci-dessus évoquée.

b). Télécommunications

La volonté politique a permis de restructurer le secteur grâce à la mise en place d'institutions (l'ARPCE, la DGPT et l'IPT) afin d'encadrer le développement du secteur et de doter le Congo d'un environnement technologique et juridique propice à l'investissement et à la croissance économique.

La réalisation de la couverture nationale en télécommunications ne saurait être possible que si l'Etat prend résolument l'engagement d'en faire une priorité en y mettant les moyens financiers nécessaires à la réalisation de sa politique.

Au cours de ces dernières années, le gouvernement a obtenu des financements nécessaires à la mise en œuvre de la politique en matière de télécommunication en vue d'une couverture nationale, notamment avec la technologie filaire moderne (fibre optique) et la téléphonie mobile

2.3.6.

Dans le cadre du développement durable, la problématique de la santé est un objectif, mais également un préalable. Il s'agit de procurer aux populations, un bien-être physique et moral satisfaisant, ainsi que de leur garantir des conditions sanitaires qui leur permettent de contribuer aux activités productives et au développement de la société.

Le développement de nos pays est largement tributaire du développement humain. Cette situation s'étend aussi à l'amélioration du niveau de vie des populations du point de vue des droits de citoyens, des revenus des familles, de la santé, de l'éducation et du bien-être général.

2.3.6.1. Santé publique

Les résultats de l'ECOM confirment les statistiques de santé qui présentent des performances mitigées. Des efforts importants ont déjà été consentis dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) 2008-2011 et du Programme National de Développement Sanitaire (PNDS).

Ces deux programmes visaient à obtenir à terme la réduction de la mortalité infantile (de 75 décès pour 1000 naissances vivantes à 30 pour 1000 naissances vivantes), la mortalité maternelle (de 781 à 390 décès pour 100 000 naissances vivantes) et à lutter contre les grandes endémies, notamment le paludisme, la tuberculose et la pandémie du VIH/SIDA.

La situation générale du VIH s'est légèrement améliorée avec un taux de prévalence global de 4,2% en 2003 à 3,2% en 2009, soit un gain d'un point, particularisée au niveau des zones rurales, où la prévalence du VIH est en nette diminution.

Néanmoins les performances du secteur de la santé demeurent encore faibles, bien que les autorités n'aient cessé de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs définis. Les ressources allouées ont augmenté de façon significative.

La mortalité infanto juvénile (évaluée à 117 décès pour 1000 naissances EDS-2005) peut-être mise en relation avec la faible couverture vaccinale. Un enfant sur trois, en effet, n'a pas accès à la vaccination contre la rougeole.

Les taux restent encore élevés pour la mortalité maternelle et néonatale, ainsi que ceux de la létalité du paludisme. La persistance de cette situation est due à plusieurs causes, dont ceux liés aux difficultés d'accès aux soins de qualité et aux programmes ciblés.

Sur la base des résultats de l'enquête de séroprévalence et les indicateurs du SIDA (ESIS-C), il est établi que la pandémie du VIH/SIDA demeure une préoccupation.

Si, en 2003, le taux de prévalence le plus élevé atteignait 9% dans certaines localités, en 2009, les niveaux les plus élevés se situaient à 4,8% dans le département de la Lékoumou, 4,6% à Pointe-Noire, 4,4% dans le Niari et 4,0% dans la Sangha. Dans les autres localités et à Brazzaville, le taux de prévalence est en deçà de 4%.

La gravité de l'épidémie est d'autant plus grande qu'elle touche principalement les populations actives valides et, en particulier les femmes qui constituent la majeure force de travail en agriculture.

La gestion des déchets biomédicaux est une cause importante à la fois d'insalubrité et surtout de risque de contamination pour les agents de santé et des populations. C'est pourquoi, une politique nationale de gestion des déchets biomédicaux a été élaborée, validée et publiée.

Des formations sont données aux professionnels de santé de façon progressive par la Direction de l'Hygiène Publique et de la Promotion de la Santé (DHPPS) dans la gestion des déchets biomédicaux, à savoir : la collecte des différents déchets et de leur destruction. Une station d'épuration se construit à Brazzaville et les travaux tendent vers la fin.

Cependant, il reste à déplorer que tous les « incinérateurs » construits dans les hôpitaux sont actuellement non fonctionnels.

Le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) 2014 – 2018 vise à obtenir d'ici fin 2015 les taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile qui passeraient respectivement pour :

- la mortalité maternelle, de 426 à 223 décès pour 100 000 naissances vivantes ;
- la mortalité néonatale, de 22 à 10 pour 1000 naissances vivantes ;

- la mortalité infanto-juvénile, de 68 à 35 décès pour 1000 naissances vivantes.

Les prévalences du VIH/SIDA, du paludisme, et de la tuberculose ont baissé.

D'ici fin 2018, les prévalences des autres maladies prioritaires seront réduites d'au moins 10%.

Dans le cadre de l'accroissement de l'offre quantitative et qualitative des soins et des services de santé, il a été validé par le gouvernement la construction d'un hôpital général dans chaque département du pays, 14 Centres de Santé Intégrés dont 10 dans le pool et 4 dans la Lékoumou.

Un centre de traitement spécialisé de drépanocytose et de maladie cardio-vasculaire a été construit et devrait être entièrement équipé avant sa mise en fonctionnement.

Il est prévu la construction d'un grand Laboratoire National de Contrôle de Qualité de l'Eau et des Aliments (LNCQEA) et d'un grand Laboratoire Central de Contrôle de Qualité des Médicaments (LCCQM).

En matière de formation en médecine, il a été obtenu du Gouvernement Cubain, des bourses au profit des étudiants congolais.

2.3.6.2. Affaires Sociales

L'action sociale dispose d'un réseau dense de structures de proximité aux populations et d'un personnel fortement renforcé. Des progrès importants ont été accomplis pour renverser les tendances d'affaiblissement du dispositif institutionnel de l'action sociale constatées pendant les années de conflit.

Les Circonscriptions d'Action Sociale (CAS), dont seulement 63 étaient fonctionnelles en 2005, couvrent actuellement 110 districts et arrondissements. Le personnel du Ministère en charge des affaires sociales a doublé depuis 2004 et la grande majorité du personnel est affecté au niveau déconcentré, à savoir dans les CAS, ces secteurs et les services sociaux spécialisés.

Ce sont des atouts importants pour le renforcement des services auprès des populations.

Par contre, l'action sociale souffre de grandes faiblesses en personnel qualifié, ressources financières, équipements, matériels, gestion d'information et suivi-évaluation. Peu de nouvelles recrues ont une qualification quelconque dans le travail social, dû au fait que les différentes formations dans ce domaine qui existaient au Congo avant les conflits armés ne fonctionnent plus.

Le Ministère a récemment lancé des programmes de formation continue des travailleurs sociaux déjà en place et a créé l'Institut National de Travail Social.

Autre grande contrainte est le déséquilibre entre la dotation importante en personnel et les insuffisances dans les équipements (moyens roulants, informatique) et les matériels nécessaires pour le fonctionnement opérationnel du Ministère et de ses structures à la base.

Malgré l'augmentation de ses crédits budgétaires ces dernières années, ce Ministère reçoit une partie extrêmement faible des dépenses gouvernementales (0,2% en 2010), ce qui semble

encontradiction avec l'importance donnée en principe à l'extension de la protection sociale dans le Chemin d'avenir et le DSRP.

En plus, le Ministère est peu informatisé, n'a pas encore de système d'information de l'action sociale (actuellement prévu dans le budget d'investissement) et a une très faible culture de suivi-évaluation.

Les ONG et les confessions religieuses apportent des capacités complémentaires.

Ces organisations jouent un rôle important dans la prestation de services d'action sociale auprès des groupes les plus vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants de la rue, les orphelins et les enfants victimes de la traite, et leur expérience peut enrichir le développement de la Politique Nationale d'Action Sociale.

Néanmoins, il faut aussi prendre en compte certaines faiblesses, notamment la nature éparpillée des projets et structures appuyés par les organisations de la société civile, qui exigent une forte coordination, ainsi que leur forte dépendance des financements extérieurs qui pose toujours le risque de la non pérennité de leurs initiatives à long terme.

Dans ce cadre, il a été élaboré une réglementation sur les conditions et les modalités de création et d'ouverture de quelques structures privées d'accueil et d'hébergement des enfants. Il en a été aussi sur celle qui fixe les normes d'installation et de fonctionnement de ces structures.

L'analyse de l'action sociale suit l'approche des « 4 P », passant en revue les volets de la prévention, de la protection, de la prise en charge et de la promotion. Elle se résume ainsi qu'il suit :

le volet préventif de l'action sociale reste peu développé ;

- la protection et la prise en charge, y compris les aides sociales sont peu efficaces et manquent de procédures bien définies ;
- l'étendue des services de prise en charge reste très limitée ;
- les approches proportionnelles appuient l'autonomisation des groupes défavorisés, mais elles restent encore a petite échelle ou sous forme pilote.

2.3.6.3. Sécurité sociale

Les nombreux dysfonctionnements du système social congolais (dégradation des us et coutumes et conflits sociaux) ont non seulement entraîné la détérioration des conditions de vie des populations, mais également conduit à la rupture des équilibres sociaux qui constituaient une sorte de sécurité sociale pour les groupes les plus exposés.

Le système national de protection sociale, qui se limite aux prestations de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ne couvre que 15% de la population, excluant de fait la grande majorité des citoyens qui opèrent dans le secteur informel et les petites exploitations agricoles.

En effet, le domaine d'application des mesures de protection sociale est limité aux seuls fonctionnaires et aux agents du secteur privé, malgré l'élaboration et l'adoption d'une loi-cadre de

refondation de la sécurité sociale qui institue une sécurité sociale couvrant, à travers ses différentes composantes, la grande majorité de la population.

Le nombre de retraités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est passé de 34 594 personnes en 2009 à 35 205 en 2010 alors que les effectifs de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) étaient estimés à 18 950 bénéficiaires en 2010.

Cette situation révèle que l'équilibre financier du modèle « par répartition » d'un retraité pour quatre salariés a été rompu. La dynamique démographique actuelle impose à ce système économique, la création des emplois formels, pour garantir l'équilibre intergénérationnel et la viabilité des structures chargées de la question des retraites.

Les écarts de salaires entre les sexes reflètent les désavantages que subissent certaines catégories sociales au niveau de l'éducation, du pouvoir de négociation, de la mobilité et flexibilité du marché du travail, du degré de présence dans les emplois à temps partiel, temporaires et à faibles revenus et de la discrimination directe.

Les études réalisées sur les différences de rémunération suggèrent que certaines des différences entre les revenus des hommes et des femmes sont dues à une discrimination fondée sur le sexe directe et aux notions voulant que les hommes soient plus productifs et compétents que les femmes.

Pour faire face aux mesures ci-dessus mentionnées, on devrait mettre un accent particulier sur la réglementation des conditions de travail et d'emploi des travailleurs les plus vulnérables, généralement ceux qui sont employés dans le secteur informel, notamment les travailleurs à domicile, les travailleurs domestiques et les travailleurs migrants.

Des opportunités plus attractives et rémunératrices pourraient être explorées pour attirer les cerveaux exilés.

Le Comité National Dialogue Social (CNDS) devra examiner d'autres aspects, notamment : des questions sur la revalorisation des primes de voyage et du relèvement du SMIG.

2.3.6.4. Emploi, chômage et Pauvreté

La situation de l'emploi au Congo est au centre des préoccupations du Gouvernement qui en a fait un objectif central de sa politique de développement. Ainsi, les choix stratégiques faits pour les années à venir visent à accroître substantiellement l'offre et à améliorer le marché de l'emploi.

En outre, des efforts sont déployés pour une meilleure adéquation entre les besoins du marché et la formation des jeunes qui demeurent touchés par le chômage. Selon les résultats des enquêtes de consommation auprès des ménages (ECOM) réalisés en 2005 et 2011, le taux de chômage au Congo a chuté de 19,4% à 6,9%. Par ailleurs, compte tenu des performances économiques attendues sur la période 2012-2016, le secteur privé serait en mesure de générer davantage d'emplois.

L'économie congolaise a enregistré un taux de croissance solide, de l'ordre de 7,0% en moyenne annuelle, durant la période de 2005 à 2010.

Le revenu annuel par tête s'est donc accru substantiellement de 4,4% en moyenne annuelle sur la période. Ces taux placent le Congo parmi les pays les plus performants en Afrique Subsaharienne en termes de croissance, au cours de la période.

La population congolaise a augmenté de 2,7 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, confirmant les estimations antérieures.

La prévalence de la pauvreté est passée de 50,7% de la population (avec un seuil de pauvreté de 839FCFA/jour) en 2005 (ECOM1) à 46,5% (avec un seuil de pauvreté de 956 FCFA/jour) en 2011 (ECOM2). Ces taux de pauvreté monétaire sont en ligne avec la progression des indicateurs de bien-être des ménages et des taux de croissance économique, d'emplois et d'occupation.

Cette moyenne nationale masque des inégalités importantes tant sur le plan spatial, démographique que socioéconomique, notamment dans la Cuvette Ouest, la Lékoumou, les Plateaux, la Cuvette et la Likouala où il s'affiche des taux de pauvreté dépassant les 70%. Tandis qu'à Pointe-Noire et Brazzaville, la prévalence de la pauvreté est plus faible.

Entre 2005 et 2011, les taux de pauvreté de la population de ces deux centres urbains sont passés respectivement de 25,5% et 29,4% à 18,2% et 21,7%. Alors que la pauvreté en milieu semi-urbain enregistre une diminution, passant de 67,4% en 2005 à 57,8% en 2011, les autres communes affichent une légère diminution de la pauvreté (58,4% en 2005 à 55,0% en 2011)

Par contre, il est établi que la pauvreté s'est accentuée en milieu rural, où elle est passée de 64,8% en 2005 à 74,8% en 2011. Le gap entre zones rurale et urbaine, noté dans l'analyse des progrès en bien-être des ménages, se confirme dans les analyses de l'incidence de la pauvreté.

Les indicateurs affichent une baisse sensible du taux de pauvreté monétaire qui passerait de 50,7% en 2005 à 33% en 2015, soit 2 points en dessous de la cible fixée (35,0%). Ce taux se situerait à 31% en 2016.

2.3.6.5. Genre

Au regard de l'importance numérique des femmes dans la population congolaise (51,7% de femmes contre 48,3% d'hommes) et de son empreinte dans la vie économique (agriculture, éducation, santé, protection sociale, etc.), l'égalité de genre est un enjeu du développement humain, harmonieux et durable.

En 2008, dans le cadre d'une planification cohérente du développement économique et social, la République du Congo a adoptée une politique nationale « genre ». Celle-ci offre un cadre d'orientation de l'intégration du genre dans le processus de développement national en vue de promouvoir l'égalité et l'équité du genre au Congo.

Au Congo, les femmes jouissent d'un statut juridique favorable. Elles ont les mêmes droits que les hommes et bénéficient d'une égalité garantie par la Constitution. Cependant, dans la pratique, la condition de la femme se caractérise encore par de nombreuses inégalités dans tous les domaines.

Ces inégalités se caractérisent par les difficultés d'accès des femmes aux crédits du système financier formel, aux structures de formation et d'encadrement, à la terre et aux intrants agricoles. Elles sont soumises à la surcharge de travail due à l'utilisation des outils et des matériels peu performants.

La situation de la femme reste marquée par les difficultés d'accès aux services sociaux de base, cela a pour corollaire les taux élevés de mortalité maternelle (781 pour cent mille naissances vivantes) et infantile (75 pour mille naissances) et la prévalence de l'illettrisme et du VIH/SIDA chez les jeunes filles et femmes, la persistance des actes de violences impunis à l'égard des femmes, le poids des us et coutumes rétrogrades liés à la méconnaissance par les femmes de leurs droits.

On note aussi la sous représentativité des femmes dans les instances de prise de décisions.

2.3.6.6. Enfance

Dans la société congolaise, les enfants de la rue, les orphelins et autres enfants ne vivant avec aucun de leurs parents biologiques, les enfants victimes de la traite, les enfants dits « sorciers », les nouveaux nés abandonnés, les enfants de mères abandonnées par leurs conjoints, les enfants dans les prisons, sont exposés à des discriminations, à des abus liés à leur situation, à la déperdition scolaire, etc.

Des mécanismes de prise en charge des enfants les plus vulnérables existent au niveau des services sociaux. 22 106 orphelins et autres enfants vulnérables ont été pris en charge. Ces services ont aussi réinséré 300 enfants de la rue et scolarisé 411 enfants entre 2009 et 2010.

2.3.6.7. Groupes minoritaires

A la suite de la promulgation de la loi n° 5-2011 du 25 février 2011, portant protection et promotion des droits des peuples autochtones (droits civiques, politiques, sociaux, culturels, ainsi que le droit à la propriété), plus de 4 011 enfants ont été scolarisés entre 2009 et 2010 et 4 864 enfants ont bénéficié d'autres programmes, durant la même période.

A côté des populations autochtones, représentant une frange non négligeable de la population congolaise la plus vulnérable, certains groupes sociaux, entre autre les personnes handicapées et les personnes sans mélanine, sont particulièrement désavantagés, socialement exclus et/ou à haut risque d'abus et d'exploitation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pour la décennie des personnes handicapées, le Gouvernement a pris en charge, entre 2009 et 2010, 1 .600 personnes vivant avec handicap.

Ces populations vulnérables sont souvent victimes des discriminations, notamment en matière de scolarisation, d'emploi et de participation à la vie sociale.

2.3.7. Domaine d'intervention 14 : culture et arts, éducation civique et jeunesse, sport et éducation physique.

2.3.7.1. Culture et Arts

Principal promoteur du développement culturel, l'Etat reconnaît à la culture une place centrale dans le développement national. A cet effet, il conçoit, oriente, coordonne et contrôle la politique culturelle de la nation.

L'Etat a entre autre mission de créer les conditions favorables à la création et au développement des infrastructures culturelles, notamment les bibliothèques, les musées, les centres culturels, les centres de documentation et des archives, etc. sur toute l'étendue du territoire national.

De même, il assure les conditions matérielles nécessaires à la diffusion de l'information, à la promotion du livre et de la lecture, ainsi qu'à la conservation du patrimoine éditorial national et étranger.

L'Etat soutient aussi la création et la diffusion, par l'encadrement technique des artistes et des professionnels de la culture dans les structures nationales et étrangères, à travers l'appui à leur formation et leur perfectionnement.

2.3.7.2. Jeunesse et Education Civique

Les Nations Unies considèrent comme jeune, tout citoyen d'un pays membre âgé de 10 à 24 ans ; alors que pour la Commission de l'Union Africaine, dans la charte africaine de la jeunesse, cet âge est compris entre 15 et 35 ans.

Au Congo, la jeunesse est définie dans la loi n° 9-2000 du 31 juillet 2000 portant orientation de la jeunesse, comme « l'ensemble des citoyens dont l'âge est compris entre 0 et 35 ans révolus ».

Ainsi, quatre vingt pour cent (80%) de la population congolaise est constitué d'enfants et des jeunes, au sens de la loi. Cette tranche de la population représente une des couches les plus vulnérables de notre société en raison des problèmes auxquels elle est confrontée.

Selon l'enquête sur la consommation des ménages (ECOM), les jeunes constituent la catégorie sociale la plus touchée par le chômage. Face au manque d'emplois formels, beaucoup de jeunes développent des stratégies de survie sans lendemain. Plusieurs d'entre eux sont contraints d'exercer dans le secteur informel, peu rémunérateur.

Le Ministère du Travail a révélé qu'en 2003, un (1) actif sur trois (3) était au chômage. L'ECOM situe le taux global du chômage à 19% et révèle la situation particulièrement préoccupante des jeunes qui enregistrent les taux les plus élevés avec les écarts allant de 10 à 20 points par rapport à la norme nationale, soit 36,7% de chômeurs dans le groupe d'âge de 20 à 24 ans, et 27% de chômeurs dans le groupe d'âge de 25 à 30 ans.

Le principal corollaire du chômage est tout naturellement le développement des anti valeurs telles que prostitution, la sexualité précoce, le vandalisme, l'atteinte à la pudeur publique, la perte de repère, le repli identitaire, l'alcoolisme, la drogue, le viol, le vol, le non respect des aînés et des biens publics, la déscolarisation, etc.

2.3.7.3. Sports et Education physique

Ces dernières années, le Gouvernement a engagé des actions visant à développer la pratique du sport et de l'éducation physique. Ce domaine connaît un grand essor dans la construction des infrastructures sportives suivantes :

- le complexe omnisport de Kintélé ;
- des gymnases dans le département de Brazzaville (Makélékélé, Talangaï, Ornano et Alphonse MASSAMBA DEBAT) ;
- les complexes sportifs dans les départements municipalisés.

D'autres infrastructures sportives sont en construction dans les écoles, collèges, lycées et universités. Certaines sont en cours de réhabilitation, particulièrement Franco Anselmi et M'voumvou de Pointe-Noire, et Marchand de Brazzaville.

Pour résoudre les problèmes qui minent ce secteur, le symposium sur l'enseignement de l'éducation physique de qualité, tenu en juillet 2010, a permis l'identification des difficultés qui regorgent l'EPS au Congo.

De 2007 à 2014, il est relevé que l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) a formé plus de 1000 enseignants d'éducation physique qui attendent encore d'être recrutés.

S'agissant de l'Office National des Sports Scolaires et Universitaires (ONSSU), les jeux 2014 se sont déroulés dans le département du Niari. Il a été noté la participation de 945 élèves athlètes contre 1430 en 2013.

En outre, le Congo a été élu membre du Comité Intergouvernemental de l'éducation Physique et Sportive en 2014.

Enfin, septembre 2015, le Congo abritera la 11^{ème} édition des jeux africains de Brazzaville. Le Comité d'Organisation des Jeux Africains (COJA) s'emploie pour que ces jeux soient une réussite. Toutes les infrastructures ayant été construites et remises aux autorités.

2.3.8. Strategies sectorielles en matière de développement et de modernisation durables des infrastructures et des services sociaux de base

2.3.8.1. Dans le domaine des constructions, de l'urbanisme et Travaux Publics, de l'eau et de l'assainissement

Les principaux axes d'intervention dans le domaine des constructions, de l'urbanisme et travaux publics et de l'eau et de l'assainissement sont :

- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;
- la promotion de la recherche-Développement ;
- la formation, la sensibilisation et la communication ;
- la mise en place et le respect des normes de construction des immeubles et d'autres infrastructures (routes terrestres, aéroports, voies ferrées, etc.) ;
- l'amélioration du cadre des habitations et des logements sociaux. Gestion des ressources en eau ;
- la prise des mesures visant la satisfaction des besoins en eau potable

2.3.8.2. Aménagement du Territoire et Reforme Foncière

En matière d'aménagement du territoire et de réforme foncière, les éléments de stratégies concernent principalement :

- la réactivation des économies départementales.
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;
- la recherche-Développement ;
- la formation, sensibilisation et communication ;
- l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes et portuaires ;
- la protection des milieux marins et côtiers ;
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;

2.3.8.3. Transports et mobilité durables

Dans le domaine des transports et de la mobilité durable, les principaux éléments de la stratégie sont :

- l'amélioration de la sécurité et de la sûreté maritimes et portuaires ;
- la protection des milieux marins et côtiers ;
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;
- la recherche-Développement ;
- la formation, la sensibilisation et la communication.
- l'amélioration de la sécurité et de la sûreté fluviales ;

2.3.8.4. Education, recherche, technologie de l'information et Innovations Technologiques

Dans ce domaine, les interventions ciblent principalement:

- la mise en place d'un système garantissant une éducation de base de qualité à tous ;
- la formation, la sensibilisation et la communication ;
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;
- le pilotage et gestion du système éducatif ;
- le renforcement de la recherche – Développement.
- le renforcement des capacités techniques;
- l'amélioration connaissances scientifiques et la promotion des innovations technologiques.

2.3.8.5. Santé, Affaires Sociales, Famille, Sécurité Sociale, Genre et Groupes minoritaires

Dans le domaine des services sociaux, les interventions sont principalement orientées vers :

- la lutte contre la maladie
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles
- la réduction de la vulnérabilité
- la prestation des services d'action sociale
- la formation, la sensibilisation et la communication ;
- la recherche-Développement
- Droit et équité

2.3.8.6. Culture et Arts, Jeunesse et Education civique, Sport et Education physique

Dans les domaines de la culture et des arts, de la jeunesse et des sports, les pistes d'interventions sont les suivantes:

- la valorisation du patrimoine culturel et artistique
- le développement des valeurs culturelles
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles
- la formation, la sensibilisation et la communication ;
- la promotion de la recherche-Développement
- la promotion de l'éducation civique
- la promotion de la culture sportive

2.4.AXE STRATEGIQUE 4 : DIVERSIFIER DURABLEMENT L'ECONOMIE

Depuis le début des années 2000, la consolidation progressive de la paix et la mise en œuvre des réformes économiques ont permis d'inverser les tendances et de renouer avec la croissance économique. Plusieurs facteurs ont favorisé cette croissance, notamment l'amélioration de la conjoncture pétrolière internationale et l'augmentation de la production locale de pétrole ainsi que la mise en œuvre de réformes structurelles pour libéraliser l'économie et retrouver la compétitivité.

En conséquence, l'économie congolaise a enregistré un taux moyen annuel de croissance positif de l'ordre de 5,0%, soit 24 fois plus élevé que la moyenne de la période 1985-1999, auquel a contribué significativement le secteur pétrolier. Le secteur hors pétrole a également montré des signes de renaissance, avec un taux moyen annuel de croissance de l'ordre de 5,8%, favorisé par le dynamisme de la filière bois (avant la crise de 2008-2009) et des télécommunications.

Les principales actions sont réalisées sous la coordination de la Délégation Générale des Grands Travaux. Elles s'inscrivent dans le cadre de la municipalisation accélérée, et concernent les secteurs des transports, de l'énergie, de l'hydraulique, des télécommunications, de l'audiovisuel public, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, du sport et des infrastructures urbaines.

Dans le cadre spécifique des transports, les travaux d'aménagement du réseau routier ont permis l'accès aux zones très enclavées. Les transports fluviaux ont vu leur réseau s'améliorer. Des ressources conséquentes ont été consacrées à la construction, à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures aéroportuaires. Des réparations importantes ont été réalisées sur les points singuliers et le contournement en vue du réalignement de certains tronçons dont la dégradation entravait la régularité du trafic ferroviaire.

Fort de ces résultats, le Gouvernement est déterminé à intensifier ses efforts de réformes, afin d'améliorer le climat des affaires, encourager l'investissement national et étranger, ainsi que stimuler le secteur privé comme partenaire et principal agent dans la transformation de l'économie.

L'analyse des performances et opportunités sectorielles ci-après, indique vers quels secteurs diriger ces efforts, afin de maximiser leur impact sur l'ensemble de l'économie.

2.4.1. Domaine d'intervention 15 : Ressources forestières, halieutiques et agricoles

2.4.1.1. Ressources forestières

L'importance de la forêt congolaise constitue un levier important pour l'émergence de l'économie et pour le développement du pays.

Les différents climats du Congo sont favorables au développement de la diversité biologique, plus particulièrement des ressources naturelles forestières pour le bien-être des populations rurales et citadines.

Le Congo regorge d'importantes ressources forestières estimées à 22,5 millions d'ha. Son potentiel ligneux commercialisable est de 340 millions de mètres cubes.

Ces vastes étendues de forêts de production sont réparties en Unités Forestières d'Aménagement (UFA), dont certaines comprennent des Unités Forestières d'Exploitation (UFE). L'exploitation rationnelle des UFA est considérée comme l'une des principales sources de développement socio-économique du pays.

Selon le document de politique forestière (Politique forestière, édition juin 2014), le taux de déboisement est faible, avec 0,07% par an. La surface des concessions attribuées en 2014 couvre environ 11.672.563 hectares.

La forêt, comme écosystème, fournit à la société un ensemble de services tangibles et intangibles. Le bois (bois d'œuvre, bois d'énergie et bois de service) constitue l'une des principales ressources du pays. Les produits forestiers non ligneux et la faune sauvage constituent des services rendus par cet espace multifonctionnel. Les autres services écosystémiques fournis par la forêt sont constitués par la diversité biologique, le stockage et l'absorption du carbone de l'atmosphère, la régulation du régime des eaux, la régulation du régime climatique local, la protection des sols et d'autres services intangibles.

Cette vision multifonctionnelle, qui se traduit par la gestion durable des forêts, garantit la satisfaction équilibrée des différentes demandes sociales et économiques, tout en assurant la préservation des écosystèmes forestiers.

La forêt s'insère véritablement dans le développement durable du territoire. L'aménagement durable et la certification forestière sont un défi majeur dans l'exploitation des ressources forestières, partagé par toutes les parties prenantes, notamment les acteurs du secteur public et du secteur privé, la société civile, les communautés locales et les populations autochtones.

Tenant compte des potentialités prouvées, l'exploitation de bois pourrait atteindre un niveau de production annuel de 2 millions de m³, sans pour autant porter atteinte à l'équilibre écologique. Malgré les aléas de la conjoncture, la production de bois en grume s'est régulièrement accrue. Il en est de même pour le niveau de transformation. Toutefois le pays est encore loin d'atteindre ses ambitions, tant du point de vue de l'exploitation que du niveau de transformation locale de bois. La législation nationale en vigueur fixe le taux de transformation à 85 %.

Après avoir été déclassé par le pétrole à partir de 1974, le bois reste encore la deuxième ressource d'exportation du Congo. Le secteur bois s'est progressivement relevé entre 2009 et 2010 après

l'importante contraction de 2008, due à la crise économique mondiale, qui a provoqué la chute des prix des produits ligneux.

L'activité forestière reste l'une des plus pourvoyeuses d'emplois, malgré les turbulences mentionnées plus haut.

En 2010, la forêt a contribué à hauteur de 5,6% du PIB, permettant la création de 11 000 emplois directs.

Par ailleurs, 3.360.783 hectares de forêt ont été aménagés entre 2006 et 2010.

La mise en œuvre des politiques sectorielles, basées sur la gestion durable des écosystèmes forestiers, conformément aux principes et normes internationaux au cours de la période 2010-2011, a permis d'obtenir quelques acquis, notamment :

- l'amélioration des performances par l'aménagement durable des écosystèmes forestiers ;
- la promotion de la traçabilité de bois et la poursuite de la certification de la production en vue d'améliorer la compétitivité de bois congolais sur le marché international ;
- le développement des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de gestion durable des forêts ;
- la conservation des écosystèmes naturels, notamment à travers la création et l'aménagement des aires protégées ;
- le développement et la diversification de la transformation des ressources forestières ;
- la promotion du boisement et du reboisement ;
- le renforcement des capacités opérationnelles ;
- le renforcement de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

Malgré les performances enregistrées, la gestion forestière a été confrontée à une série de contraintes suivantes :

- la faiblesse dans l'application du code forestier ;
- l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal des produits forestiers et fauniques ;
- la faible participation des promoteurs nationaux à la filière bois ;
- le développement insuffisant de la filière de transformation ;
- les effets négatifs de la crise financière et économique du marché du bois.

2.4.1.1.1. Produits forestiers non ligneux

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont les produits les plus accessibles aux populations. Constituant la base des usages artisanaux, ils sont multiples et variés au Congo. La majorité de la population congolaise et plus particulièrement la population rurale, utilise ces ressources au quotidien pour satisfaire ses besoins de subsistance et aussi comme source de revenu et d'emploi.

Pour ces populations (rurale et citadine), les PFNL constituent une source importante de nourriture, de plantes médicinales, ornementales, d'énergie, de matériaux de construction, d'équipements de pêche, de biens et d'ustensiles.

A ce titre, les PFNL (gnetum, miel, rotins, feuilles de marantacées, chenilles, champignons, cola, asperges etc.), contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'à la réduction de la pauvreté.

Malgré l'importance socio-économique des PFNL, ces produits sont encore très peu valorisés au Congo. Cette sous valorisation est la conséquence d'un manque de connaissances appropriées du rôle que jouent ces produits dans l'économie de ménage et la sécurité alimentaire dans le pays.

Par ailleurs, l'absence d'une stratégie de développement de ces produits empêche leur exploitation optimale par les différentes couches sociales concernées.

2.4.1.1.2. Sylviculture

Des efforts appréciables ont été déployés en matière de sylviculture. Il s'agit :

- de la mise en place de 65.000 ha de plantation par le SNR et EFC dont 55.000 ha en savane constitués essentiellement d'Eucalyptus et de Pins et 10.000 ha en forêt dégradée avec une prédominance de Limba et d'Okoumé ;
- du développement depuis 1996, d'un programme pilote de régénération des forêts dégradées et de conduite des jeunes peuplements naturels dans les concessions forestières à travers les UPARA. 600 ha de forêt ont été déjà enrichis ;
- de la maîtrise du bouturage et de la sylviculture de l'Eucalyptus et du Pin qui ont permis le développement des plantations clonales pour satisfaire les besoins en bois d'œuvre et de service ;
- de l'assistance et l'encadrement par le SNR à 12 ONG qui ont mis en place près de 400 ha de forêts villageoises de 1995 à 1996, dans le cadre du Projet OUA « Appui à la lutte contre la désertification et la sécheresse » ;
- de l'encadrement par le SNR des promoteurs privés (à partir de leur fonds propre). Ce qui a permis la création de 525 ha de plantation soit 375 ha de forêts privées et 150 ha de vergers ;
- de la réorientation des missions du Service National de Reboisement avec un accent particulier sur l'entretien des massifs, l'appui aux populations locales et ONG pour la promotion de la foresterie communautaire et l'agroforesterie, à travers la création des pépinières et la mise en œuvre des programmes de formation et la sylviculture en forêt dégradée ;
- du Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR) dont l'objectif est de coordonner les activités de reboisement et de créer les conditions de la mise en place d'un (1) million d'hectares de plantation forestière d'ici 2020;
- de la mise en concession des plantations, à l'issue de la signature d'un contrat de bail emphytéotique de massif forestier, entre le Gouvernement du Congo et, respectivement, les sociétés ECO, puis EFC ;
- de l'institutionnalisation de la Journée Nationale de l'Arbre a permis de mettre en place une superficie de 1.520 ha.

Il convient de signaler que les Limba plantés dans les Stations (Mambidi, Ngouha 2 et Loudima) ont déjà atteint les diamètres d'exploitation. Mais, leur potentiel n'a pas encore été évalué. Au niveau de Loudima et Malolo, les peuplements de Pins et d'Eucalyptus ont été inventoriés mais restent encore non valorisés.

Par contre, les plantations du Km 45 sont en proie à des coupes sauvages et incontrôlées, du fait des avancées illégales des lotissements.

Le développement de la sylviculture est confrontée :

- à la faible participation des citoyens, des ONG et Associations ;
- au financement exclusivement assuré par l'Etat restant insuffisant ;
- à la rigidité des droits fonciers coutumiers dans certains départements ;
- à l'absence d'un plan national d'affectation des terres.

2.4.1.1.3. Exploitation forestière et Transformation du bois

Soixante sept (67) unités de transformation ont été implantées ou réhabilitées. Ces unités industrielles comprennent des scieries, des unités de séchage, de parqueterie, de lamellé-collé, de déroulage et de contreplaqués, de moulure, de menuiserie industrielles, d'ébénisterie et de structuration de copeaux et de cogénération.

La Capacité totale de transformation des usines installées au Congo est estimée à : 940.000 m³ de sciages, 210.000 m³ de déroulage, 1.100.000 tonnes de copeaux, 30.000 m³ de contreplaqués et 10.000 m³ de produits finis.

Le taux moyen de transformation des bois dans le pays est passé de 35% en 1998 à environ 65% en 2013. Avec la restructuration en cours dans l'industrie du bois, ce taux sera proche de 90 % en 2016.

La vision est de valoriser les essences peu ou pas connues, de promouvoir la transformation plus poussée et diversifiée du bois ; notamment la construction des maisons en bois.

Cependant, l'industrie du bois reste confrontée aux difficultés suivantes :

- le niveau élevé du taux de prélèvement de bois dans les forêts du Sud Congo, depuis les années 1940 ;
- la grume reste encore le principal produit à l'exportation, du fait du non respect du quota de transformation 85/15 ;
- les investissements dans les nouvelles industries du bois et l'extension de celles-ci sont encore timides ;
- l'insuffisance des cadres et ouvriers congolais spécialisés en technologie du bois et en industrie du bois ;
- la vétusté du matériel de transformation ;
- la faiblesse de l'intégration des unités de transformation aux plans vertical et horizontal ;
- la marginalisation de la demande locale en produits de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation par les grandes sociétés multinationales ;
- le secteur informel, mal connu et souvent ignoré ;
- la dominance du bois issu d'un commerce illégal et/ou illicite dans les grands centres urbains.

2.4.1.2. Ressources d'Agriculture et d'élevage

Longtemps considérée comme moteur du développement économique, l'agriculture congolaise participe faiblement au PIB du pays à hauteur de 6% et de près de 2% aux exportations.

Près de 40% de la population active est occupé par les activités agricoles.

Le Congo connaît aujourd'hui une situation d'insécurité alimentaire et d'extrême pauvreté, tant dans les villes que dans les campagnes à la suite du désengagement de l'Etat dans le secteur productif, imposée par les Programmes d'Ajustement Structurel, initiés par les Institutions de Bretton Wood.

Les contraintes et les problèmes récurrents liés à la question du foncier et du genre constituent un frein au développement de l'agriculture congolaise. Les femmes, qui représentent environ 70% des actifs agricoles, jouent un rôle primordial dans la production, la transformation et la commercialisation.

Cependant, elles sont souvent marginalisées et ont difficilement accès à la terre. Abandonnées à elles-mêmes, les populations rurales pratiquent une agriculture traditionnelle, caractérisée par l'utilisation des techniques agricoles archaïques, des instruments rudimentaires, le mauvais état des voies de communication, le manque d'infrastructures de stockage et de transformation, etc.

En vue de remédier à cette situation et de répondre aux besoins alimentaires, le Gouvernement a engagé un certain nombre de programmes visant à relever le niveau de productivité de l'agriculture.

Il s'agit :

- du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) ;
- du Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes agricoles (PDARP) ;
- des acquisitions des machines agricoles ;
- de la création de Centres d'Exploitation des Machines Agricoles (CEMA) ;
- de la distribution des boutures saines de manioc, des semences améliorées et des kits agricoles.

Malgré ces efforts, la production agricole reste faible.

L'Elevage se caractérise par une faiblesse dans la mise en œuvre du schéma directeur, un manque de promotion dans la création d'unités d'élevage, une insuffisance des structures d'appui, une faiblesse des services vétérinaire, une absence des infrastructures de conservation et de transformation ainsi que des faibles capacités humaine et institutionnelle.

Pour mettre en œuvre les différents programmes existants, il a été élaboré des stratégies transversales d'accompagnement des producteurs par l'acquisition et la distribution des terres ainsi que de soutien des activités féminines.

Pour répondre à cette situation, le Gouvernement a engagé certains programmes visant à relever le niveau de l'élevage national, à travers :

- l'élaboration du Schéma Directeur de l'Elevage (SDE) ;

- la création des nouveaux villages à Nkouo et à Imvouba ;
- le repeuplement de cheptel par la relance des filières porcine, ovine, caprine, et avicole ;
- la lutte contre les epizooties par la création de Centres d'Appui Technique à Boundji, à La Dihesse, à Mpassa et du Centre de Vulgarisation des Techniques d'Elevage (CVTE).

2.4.1.3. Ressources Halieutiques

2.4.1.3.1. Ressources halieutiques marines et continentales

Secteur vital pour l'économie nationale et la sécurité alimentaire, les activités de pêche continentale, de pisciculture et d'aquaculture ont été ciblées par le Gouvernement pour relancer et développer le secteur de la Pêche.

Comparativement à d'autres pays côtiers (Gabon : 1%, Sao Tomé et Príncipe : 3,4%, Projet FAO/NEPAD, 2013), la contribution de la pêche congolaise au PIB (0,7% en 2013, Projet FAO/NEPAD, 2013) et à l'exportation reste faible à cause des facteurs ci-après :

- la connaissance insuffisante des ressources halieutiques disponibles et absence de contrôle des exploitations, surtout au niveau continental ;
- l'absence de structures de formation des acteurs en techniques et méthodes de pêche améliorées ;
- le manque de structures de traitement, de conservation et de transformation des produits halieutiques ;
- l'absence de structures de recherche ;
- la vétusté des engins et des équipements (bateaux et embarcations de pêche) ;
- l'insuffisance de débarcadères modernes de pêche et une défaillance des infrastructures de transport ;
- le rétrécissement des aires de pêche du fait de l'implantation des plates-formes et d'une intensification des activités d'exploitation pétrolière;
- la dégradation accélérée des écosystèmes d'eau douce, due à la prolifération des herbes aquatiques envahissantes, l'usage des engins prohibés, des explosifs et des substances chimiques dangereuses ;
- l'ensablement de plus en plus marqué des principaux cours d'eau, ainsi que la sédimentation.

Prélèvement/capture des ressources halieutiques maritimes

La République du Congo dispose d'une façade maritime longue de 170Km et d'une zone économique exclusive (ZEE) de 62.000 km².

La pêche maritime industrielle est pratiquée par les armateurs nationaux et étrangers, tandis que la pêche maritime artisanale est l'œuvre des pêcheurs béninois et congolais. Elle se réalise à l'aide de pirogues motorisées ou non. Pour leur part, certains chalutiers utilisent des techniques et méthodes de pêche prohibées qui constituent une menace pour les ressources halieutiques.

Des enquêtes concordantes ont mis en évidence que certains chalutiers utilisent des explosifs, détruisant des amas de roches, à la recherche des poissons de fond.

De ce fait, ces pratiques de pêche maritime artisanale et industrielle est une menace majeure pour la biodiversité marine d'autant plus que le Gouvernement ne possède pas de moyens de contrôle et de répression pour parer à cette menace.

Cette pratique met en danger la survie des populations locales qui dépendent exclusivement de la pêche, pour leur subsistance, menace la durabilité des ressources visées, a des effets destructeurs sur les espèces qui vivent sur les fonds et constitue une menace grave pour les espèces protégées comme les tortues marines, les dauphins et d'autres mammifères marins.

La production annuelle de la pêche maritime oscille autour de 42.000 et 46.000 tonnes et atteint difficilement 50.000 tonnes (DGPM).

La contribution moyenne annuelle de ce secteur à la richesse nationale n'a pas dépassée 1% au cours de la période 2000-2010.

Indirectement, la diminution de l'offre du poisson sur les marchés locaux risque d'augmenter la pression sur les ressources terrestres, notamment au travers d'une chasse accrue.

a) Prélèvement/Capture des ressources halieutiques continentales

Le Congo dispose des atouts indéniables, qui sont sous-exploités, malgré l'existence d'un réseau hydrographique continental très dense.

Les deux principaux bassins fluviaux sont très riches en ressources halieutiques, avec un potentiel de capture annuelle estimé entre 60.000 et 100 000 tonnes de poissons d'eau douce, dans la Cuvette congolaise (Welcome (1979), Corsi (1980) et Deucenick (1988)). Il s'agit :

- du bassin du fleuve Congo et ses affluents (Oubangui, Likouala aux herbes, Sangha, Likouala-Mossaka, Alima, Nkényi, Léfini, Djoué, etc.) ;
- du bassin du Kouilou-Niari et ses affluents (Loutété, Louvissi, Bouenza, Loudima, Louessé, Kibaka).

Outre ces deux principaux bassins fluviaux, on retrouve sur le littoral de petits fleuves côtiers, des lagunes et des lacs.

La pêche continentale est pratiquée sur toute l'étendue du territoire national. Elle est cependant dynamique dans quelques départements du pays, principalement dans la Cuvette, les Plateaux, la Likouala, la Sangha, le Kouilou et le Niari. Les lacs Nanga et Cayo, y compris la lagune de Conkouati (dans le Kouilou), ainsi que le cours d'eau Nyanga, Bouenza, Loudima et Ogooué (dans le Niari la Bouenza et la Lekoumou) participent à l'effort de pêche. On y prélève en moyenne un peu plus de 30.000 tonnes de poissons par an.

Les techniques et méthodes de pêche utilisées sont assez diversifiées. Les engins les plus importants sont les filets maillants dérivants, les filets maillants de fond, les sennes de plage, les palangres, les éperviers, les nasses et les harpons.

2.4.1.3.2. Pêche artisanale

Elle constitue, à travers les techniques et méthodes utilisées une menace grave pour les écosystèmes lagunaires et lacustres du fait que les méthodes traditionnelles ont été remplacées par des techniques nouvelles et potentiellement non durables.

Le danger provient principalement de l'usage excessif du mono filament interdit, des filets à petite maille et du blocage des voies d'eau par l'érection de barrages de retenue.

Lorsqu'on ne respecte pas les règles de l'art, la pêche sportive peut parfois constituer une menace : la capture systématique de gros poissons, ayant atteint un âge respectable, n'est pas durable et menace les populations, tant sur le plan de la dynamique que sur le plan génétique, puisqu'on ne dispose pas de données d'inventaire du potentiel existant.

2.4.1.3.3. Aquaculture

a) Exploitations aquacoles

Le secteur de l'Aquaculture reste, pour sa part, limitée à l'acquisition de cages flottantes pour la promotion de l'activité à Brazzaville, Oyo, Owando, Madingou, Mossaka et Tongo, la création d'un technopôle à Yoro et Oyo, associé au centre intégré de Manguéguégué à l'Ile Mbamou.

b) Exploitations piscicoles

Le potentiel des bassins du fleuve Congo et du Kouilou-Niari représente un atout important pour le développement de l'aquaculture, notamment dans son volet de la pisciculture, l'une de ses formes la plus active dans le pays.

La production soutenue de ces espèces permettrait d'alimenter un marché intérieur et sous régional en forte croissance.

Certains départements disposent déjà d'un savoir-faire en matière de pisciculture sur étang et dans les bassins (bras morts des rivières), notamment dans le Pool, la Lékoumou, le Niari, les Plateaux, la Cuvette et le Kouilou.

Des efforts sont consentis pour relancer les activités piscicoles, notamment la réhabilitation du centre de référence de la Station Piscicole de Djoumouna, auquel s'ajoutent les stations piscicoles de la Tsiémé, de Madingou, de Makoua et de Gamboma.

La pisciculture en étangs de type familial et artisanal reste freinée par le manque d'intrants aquacoles appropriés (alevins de bonne souche, aliments performants, fertilisants etc.), l'insuffisance du personnel d'encadrement et de moyens roulants pour les structures d'appui technique. Il est aussi envisagé de créer des centres d'alevinage à Djoumouna et la Léfini.

2.4.2. Domaine d'intervention 16: Ressources pétrolières et minières

2.4.2.1. Ressources pétrolières et gazières

2.4.2.1.1. Exploitation pétrolière

Du fait de la prédominance du pétrole dans les comptes macroéconomiques, la gestion du secteur pétrolier demeure un défi d'envergure pour le Congo.

Le secteur des Hydrocarbures couvre les activités liées à l'exploration-production, au raffinage, au transport et au stockage, à la distribution et à la commercialisation des produits pétroliers.

L'Etat assure la gestion des activités pétrolières par l'intermédiaire du Ministère des Hydrocarbures dont l'outil opérationnel est la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Le Congo tire l'essentiel de ses ressources budgétaires de l'exploitation des hydrocarbures. Le secteur contribue à hauteur de 80% des recettes d'exportation et 70% des recettes budgétaires, soutenu par la mise en exploitation du champ de Moho-Bilondo.

La production de ce champ a permis au Congo de franchir les 300 000 barils/jour de production en 2010 pour atteindre 310 000 barils/jour en 2011. La part de l'Etat a franchi les 50% du total de production, et pourrait atteindre même les 58%.

La contribution du pétrole au PIB reste toujours élevée malgré la volonté du Gouvernement de diversifier la base productive de l'économie. Cependant cette contribution a baissé de 0,4% entre 2009 et 2010.

Le développement des activités pétrolières on-shore est enfreint par des contraintes liées aux questions foncières et environnementales. La Responsabilité Sociétale des opérateurs pétroliers est une démarche essentielle qui leur permet de prendre en compte l'amélioration des conditions de vie des populations vivant proches des sites de production on-shore.

Les projets sociaux mis en œuvre par les sociétés pétrolières dans le cadre de la responsabilité sociétale ou du « local content » touchent aussi bien le secteur de l'éducation que de la santé.

2.4.2.1.2. Exploitation gazière

Dans le programme de valorisation du gaz, il a été préconisé de fournir le secteur minier en gaz. Pour leur part, les Centrales à gaz de Djéno et électrique du Congo de Côte-Matève sont approvisionnées en gaz par la société eni-Congo.

La valorisation du gaz permet de fournir les engrais azotés (Urée) et le méthanol pour l'agriculture. Dans le programme de valorisation du gaz issu de l'exploitation pétrolière, il a été mis en œuvre la centrale à gaz de Djéno et celle électrique du Congo de Côte-Matève en plus du GPL consommé dans les ménages.

2.4.2.2. Extraction des Ressources Minières et des Minerais

Le secteur des mines solides est actuellement considéré, en matière de politique économique nationale, comme étant l'un des secteurs susceptibles de générer la croissance.

Les orientations du Programme National de Développement (PND : 2012-2016) préconisent la promotion des activités minières, du fait que le sol et le sous sol congolais regorgent d'importantes ressources minérales et minières, sur lesquelles une politique d'industrialisation peut se fonder.

Des indices et gisements de minerais, mis en évidence lors des explorations antérieures ou signalés, révèlent l'existence des minerais d'or, de diamant, de magnésium, de potasse, de fer, de polymétaux, de grès bitumineux et d'autres substances minérales à usage agricole ou industriel.

Les activités de prospection, de recherche et d'exploitation de ces minerais sont menées par des opérateurs privés, détenteurs des titres miniers.

Le secteur artisanal reste encore mal organisé, posant ainsi de sérieux problèmes de traçabilité, surtout pour les minerais précieux comme le diamant et l'or. Les artisans miniers opèrent sans méthodes et sans outils adaptés, avec des niveaux de rentabilité mal connus.

L'orpaillage traditionnel est en forte expansion. En effet, le nombre d'actifs orpailleurs était estimé à 400 individus, en 1996. Le nombre a cru à plus de 1.000 actifs en 2005. La majorité de cette population est constituée d'immigrants illégaux.

Dans le domaine des géomatériaux de construction et des minéraux industriels, tous les sites des carrières ne sont pas identifiés.

2.4.2.3. Exploitation artisanale des mines

A cause du caractère informel de l'activité, ce secteur reste difficilement maitrisable. Ainsi, sont peu nombreux les exploitants disposant d'une autorisation d'exploitation artisanale, de la carte d'orpailleur ou de diamineur conformément au Code minier.

Outre son aspect artisanal, l'Administration des mines connaît certaines difficultés dans la réalisation de ses missions en vue d'organiser l'activité dans le secteur. Cela est dues (i) à l'éloignement et à l'enclavement des sites d'exploitation, (ii) au personnel insuffisant et (iii) au sous équipement des structures décentralisées. Sur le terrain, cette situation se traduit par une occupation anarchique des sites d'exploitation par des étrangers, exploitants illégaux.

La Stratégie et le Plan d'Action national du secteur minier artisanal ont été élaborés avec pour objectif de promouvoir de poursuivre et d'achever les réformes, renforcer les capacités techniques et professionnelle des acteurs, susciter la création du Centre National de Recherche Géologique et Minière (déjà créé) pour assurer l'application de la réglementation fixant les normes de protection contre les dangers de rayonnements ionisants et de favoriser le Bureau d'expertise, d'évacuation et de certification des substances minérales précieuses de fonctionner.

Le diagnostic approfondi du secteur minier artisanal et des géométraux, qui met un accent particulier sur deux situations (celle des pierres précieuses et une autre des géométraux), recommande une transformation locale des mines, au lieu de leur exportation à l'état brut.

2.4.3. Domaine d'intervention 17: développement industriel et energetique

2.4.3.1. Développement industriel

Le secteur industriel est dominé par l'industrie extractive, constituée essentiellement par l'exploitation pétrolière qui occupe une place importante dans l'économie nationale. L'industrie manufacturière composée de quelques grandes entreprises et en grande partie de micros, moyennes et petites industrie, occupe pour le moment une place modeste dans l'économie nationale. Les entreprises manufacturières exercent principalement dans les branches agroalimentaires, de matériaux de construction, du bois, dans les industries chimiques, métalliques, métallurgiques, mécaniques et des dérivés du pétrole.

La production industrielle est très peu diversifiée mais en nette progression. Actuellement, il se développe un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités.

La place du secteur de l'industrie est capitale dans le développement économique d'autant plus qu'il est considéré comme l'un des piliers de la diversification de l'économie. Ce secteur constitue un élément de croissance et de création d'emplois.

Cependant, l'industrie Congolaise est confrontée à de nombreux problèmes. Les plus importants sont :

- le faible soutien et l'absence de la culture d'entreprise dans le secteur privé national ;
- l'environnement peu favorable aux affaires ;
- la faiblesse dans la fourniture en électricité et en eau ;
- la dépendance vis-à-vis de l'étranger en matières premières et en biens d'équipement (70 à 90% des besoins sont satisfaits par les importations) ;
- la faible diversification du tissu industriel ;
- la faible contribution du niveau des exportations des industries manufacturières qui se situe à moins de 2% des exportations du pays ;
- la décentralisation limitée des infrastructures industrielles (l'essentiel des industries étant concentrées entre Pointe-Noire et Brazzaville) ;
- la parafiscalité.

Dans ce contexte, la part du secteur industriel hors pétrole ne dépasse guère 5%. Ce manque de diversification économique constitue un risque socio-économique élevé face à la menace d'une baisse des ressources pétrolières à l'avenir.

Pour répondre à cette situation, le Gouvernement s'est engagé dans une politique d'industrialisation à travers la création de 4 zones économiques spéciales afin de diversifier l'économie et mieux aborder la mondialisation et l'après pétrole. C'est à juste titre que des cimenteries (Cimenterie de Hinda, de Dolisie, etc.) et des moulins à farines (Grand Moulin du Kouilou) ont été entreprises.

2.4.3.2. Développement Energétique

Le Congo possède d'importantes ressources énergétiques, notamment le pétrole, le gaz, la biomasse, l'hydroélectricité et l'ensoleillement.

Grâce à ces différentes ressources, le gouvernement a entrepris depuis 2000 une importante politique de renforcement de ses capacités de production, de transport et de distribution d'électricité.

L'objectif global en matière d'énergie est d'amener le plus grand nombre possible des populations à accéder à l'électricité à moindre coût.

La capacité des sites déjà identifiés pour la production de l'électricité est estimée à près de 14 000 MW.

Au plan national, la puissance totale installée est d'environ 600MW. Environ 1600Km de lignes constituent le réseau de transport d'énergie sous des tensions de 110 et 220KV avec 18 postes HT/THT. Près de 1200 postes de transformation MT/BT dont 600 à Brazzaville et 400 à Pointe-Noire.

Ainsi le Congo possède:

▪ **Pour la production**

- la centrale hydroélectrique de Moukoulou (74MW) ;
- la centrale hydroélectrique du Djoué (15MW) ;
- la centrale hydroélectrique d'Imboulou (120MW) ;
- la centrale à gaz de Djeno (50MW) ;
- la centrale à gaz du Congo (300MW) ;
- les centrales thermiques diesel de Brazzaville (32,5MW), d'Oyo (4,5MW),
- la ligne 220kV entre Brazzaville et Pointe-Noire (428Km) et la ligne 220kV Brazzaville - Owando (520Km) ;
- la ligne 220kV Imboulou-Ngo (75Km), la ligne 220kV Ngo-Djambala (130Km) et la ligne 110kV Oyo-Boundji (90Km) ;
- la construction de plusieurs postes d'injection et de soutirage 220/110/30kV et 220/30/20kV ;
- le réseau électrique de transport dispose à Brazzaville d'un Centre National de Dispatching (CND) pour le pilotage des centres de production, des postes et lignes de transport.

▪ **Interconnexion**

Le réseau congolais est interconnecté avec le réseau électrique de la RDC à travers la ligne 225kV Brazzaville-Kinshasa (poste de Lingwala) de 366mm² Almélec et ayant une capacité de transit de 100MW.

Les deux projets financés par le Gouvernement indien et par la Banque Africaine de Développement permettront de raccorder près de 30 chefs-lieux de districts au réseau national.

Il faut relever que le taux d'accès à l'électricité est de 60% en milieu urbain et de 15% en milieu rural (Etude tarifaire ARTELLIA, 2014).

Un programme de restructuration est en cours au sein de la Société Nationale d'Electricité (SNE) avec l'appui technique de la Société « Energie De France (EDF)» afin d'améliorer ses performances. Un contrat d'assistance a été signé, courant 2014 pour sceller ce partenariat.

Le secteur de l'énergie est confronté aux problèmes suivants:

- l'insuffisance de la production étant à l'origine des délestages intempestifs à BZV et à PNR ;
- les fréquents arrêts de desserte à Mossendjo et Ouesso dues aux pénuries de carburant ;
- le long délai pour le raccordement des usagers au réseau ;
- la saturation des transformateurs et la vétusté des câbles de distribution ;
- l'insuffisance des postes de distribution
- les pannes répétitives, l'insuffisance et la vétusté des équipements de transport et de distribution
- l'insuffisance et la vétusté du réseau ;
- la faible électrification des campagnes
- la faible performance de l'opérateur public
- la faible utilisation des énergies renouvelables.

2.4.4. Domaine d'intervention 18 : Economie verte, modes de production et de consommation durables

2.4.4.1. Economie verte

Notre monde a fondamentalement changé au cours des 50 dernières années. Les économies nationales s'inscrivent dans une vision économique mondiale dans laquelle il est possible de se procurer, partout sur la planète, tous les éléments nécessaires à la production des biens et services.

La tendance à la mondialisation est déterminée en partie par la réduction des barrières aux flux commerciaux et investissements internationaux.

Le développement des activités économiques mondiales cause des dommages environnementaux. Le commerce international constitue une part croissante du volume des échanges, facteur de plus en plus important de la transformation de l'environnement.

Le rythme rapide de la mondialisation exige de nos pays en développement, de disposer d'un environnement économique adapté. Le caractère planétaire de nombreux problèmes environnementaux devient plus manifeste. Les politiques commerciales et environnementales demeurent le fondement sur lequel les objectifs de développement durable nécessitent une réelle coordination.

La crise actuelle que traversent les économies, dans leurs contextes diversifiés, offre une occasion unique de restructurer fondamentalement les économies du monde en les stimulant et en leur apportant les appuis indispensables à travers les énergies vertes, la croissance verte et les emplois verts.

L'économie verte devrait constituer un secteur clé du développement économique à l'horizon 2025, par l'utilisation des outils multiples aux plans politique, institutionnel, juridique, financier, opérationnel, managérial et sécuritaire. Ces différents outils devraient être axés sur la durabilité des modes de production des services et de consommation à la base.

La transition vers l'économie verte inclusive et la transformation structurelle des économies permettent d'assurer un accroissement des compétences et des valeurs par l'enrichissement des connaissances et dans la création de réseaux verts.

Au Congo, la ville de Pointe-Noire accueille chaque année un forum Green Business consacré à l'économie verte. Il s'agit d'une opportunité soutenue par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Chambre de Commerce de Pointe-Noire et les autres partenaires afin de stimuler la croissance grâce à la création d'emplois verts.

Les termes de l'Accord, signé en avril 2010 entre le Gouvernement congolais et la Chambre Consulaire de Pointe-Noire, révèlent le champ d'intervention, en appui aux initiatives des opérateurs économiques. Les outils pour réussir l'exercice sont : le plaidoyer, la concertation, les normes, les incitations, les sanctions et l'évaluation de l'impact des mesures de production et de consommation durables.

Green Business donne aux différents acteurs économiques, l'opportunité de consolider leur éco-culture et d'assurer la promotion de leurs activités à travers les technologies plus vertes, plus propres et moins polluantes, pour contribuer à la réduction de leurs impacts sur l'environnement.

L'éco-construction, l'éco-tourisme, l'agro-industrie et la gestion des déchets, constituent des secteurs présentant des opportunités d'affaire dans le cadre de l'économie verte.

Le cas précis de la ville de Pointe-Noire est évocateur. Ne disposant d'aucun complexe de décharge des ordures, celles-ci sont une opportunité d'investissement pouvant générer des résultats probants.

Les chercheurs sont appelés à explorer de nouveaux champs dans les domaines des industries fines de la pharmacopée et des huiles essentielles, de l'agriculture et de l'élevage.

Le consommateur constitue un élément déterminant car, en adoptant les modes de consommation responsables et en les exigeant, les producteurs des biens et services suivront en mettant les moyens nécessaires pour satisfaire la demande.

2.4.4.2. Modes de Production durable

Le développement durable exige des approches normatives de la production et de la consommation. La finalité est de passer des modes actuels de production et de consommation insoutenables vis-à-vis de celles qui sont durables.

L'adoption de bonnes pratiques dans la production se matérialise par le recours à la certification et certaines entreprises ont adopté volontairement une démarche de certification qualité en matière de gestion et de production (Hygiène, Sécurité et Environnement).

Plusieurs secteurs ont pu améliorer leur démarche en adoptant des normes de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) ou AFNOR.

En République du Congo, les différents secteurs devant appliquer les modes de production durable sont les suivants :

a) Industrie

Auparavant constituée de secteurs utilisateurs de haute technologie et utilisateurs de mains d'œuvre très qualifiée, l'industrie congolaise est inexistante et se résume essentiellement à :

- L'agro-industrie constitué principalement par :
 - les brasseries BRASCO et BRALICO. Hormis les efforts d'installation des unités de recyclage des eaux usées à l'usine BRASCO de Pointe-Noire, les émissions de gaz devraient nécessiter une comptabilisation pour évaluer la quantité minimale qui s'échappe des unités de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
 - les boulangeries, les pâtisseries ;
 - les usines de production d'eau (SNDE, OKIESSI, RAGEC, SN PLASCO et Global Développement) implantées dans les grandes agglomérations du pays ;
 - la SARIS (Société Agricole et de Raffinage Industriel de Sucre), filiale du Groupe français SOMDIAA/VILGRAIN. Outre les gaz qui s'échappent de l'usine de Moutela, toutes les eaux usées sont directement déversées dans le Niari, sans traitement préalable ;
 - la Minoterie du Congo (MINOCO), spécialisée dans la production de la farine de blé ;
 - les laiteries et yaourteries (BAYO, etc.), qui approvisionnent le pays en produits laitiers

Cette structure produit aussi les cahiers scolaires, des rames de papier, du papier hygiénique, etc.

- l'industrie forestière est dominée par le secteur privé. Elle est constituée par :
 - la Congolaise Industrielle des Bois (CIB-OLAM), filiale congolaise du groupe singapourien ;
 - l'Industrie Forestière de Ouesso (IFO), filiale du groupe germano-suisse Danzer ;
 - l'italienne Likouala Timber ;
 - les malaisiennes TAMAN Industries et Asia Congo Industrie (ACI) ;
 - les sociétés chinoises SICOFOR ; SEFYD ; Congo DEJIA Wood ;
 - Les sociétés libanaises SIFCO ; THANRY Congo ; BPL
 - les sociétés européennes FORALAC, Mokabi qui est une filiale du groupe français Rougier, etc.).

Cette industrie est essentiellement basée sur la transformation du bois en produits utilisables dans la construction des charpentes, des cadres et des ouvertures des habitations, la menuiserie et l'ébénisterie (planches, bastings, lattes, chevrons, placages déroulés ou tranchés, contreplaqués, etc.). Les gaz et les huiles usées, associés aux sciures, sont évacués dans la nature.

Toutefois, certaines sociétés forestières recydent les sciures par le système de la cogénération ainsi que les autres déchets provenant de la transformation du bois.

- L'industrie pétrolière repose sur les activités de :
 - l'italienne eni SA
 - les américaines CHEVRON Overseas, CMS NOMEKO, West Africa, OPHIR Congo, SOCO EPC et PERENCO,
 - les françaises TOTAL CONGO, MAUREL & PROM CONGO et CONGOREP.

A partir du terminal pétrolier de Djéno, le brut est acheminé dans certains tankers, à partir de la bouée de chargement implantée en pleine mer; tandis que d'autres sont chargés directement depuis la plate-forme « NKossa ».

Le brut de la SNPC raffiné par la CORAF est distribué dans les « stations-service » PUMA, X Oil Congo, Total, TEXACO, PRESTOIL, AFRIC, etc.

Le gaz est conditionné par GPL SA, dans des bombonnes/emballages de 6, 12, 20 et 30 kg.

Les déchets pétroliers font l'objet de traitement par le système de bio-remédiation ou sont stockés dans des décharges privées. Cependant, la grande quantité de gaz est torchée, tandis qu'une partie est récupérée pour alimenter une Centrale à gaz, unités de production d'électricité et l'autre est réinjecté dans le puits pour le stimuler.

- Les industries minières.

L'exploitation minière a débuté au Congo, sur les sites de Mindouli-Mpassa, à Mayoko, à Dimonika, à Madingo-Kayes, etc. Actuellement, l'exploration et l'exploitation sont orientées vers l'or, le diamant, les poly-métaux, la potasse, le fer,, et les posphates, assurées notamment par les sociétés :

- Congo Iron ;
- Congo Mining;
- MagMineral Potasses Congo (MPC);
- MPD Congo;
- SOREMI ;
- SINTOUNKOLA POTASH.
- COMINCO
- LUYAN des Mines
- Sino Congo...

Par contre, les géomatériaux de construction exploités par SOCOFRAN, CGE, MIAMBAMZILA, etc. sont constitués de calcaire, de sables fins, de gravier, de terre rouge et noire, de pierre concassée et de marbre. Les cimenteries sont représentées par celles de Loutété (SONOCC) et de Dolisie (FORSPAK). Elles émettent dans l'atmosphère des gaz et des poussières, sources de maladies pulmonaires. L'extraction de calcaire, modifiant l'environnement, devrait être suivie d'opérations de réhabilitation du milieu.

Les autres industries comprennent :

- ALUCONGO filiale de COLALU ;
- AIR Liquide ;
- MAAC ;
- SIAT ;
- Japan Métal industrie ;
- Or Industrie ;

- Fabrique de Peinture en Afrique (FPA) ;
- La Congolaise de Peintures (LA COPE), etc.

b) Habitations

Héritage de la colonisation, du fait de sa situation en zone subéquatoriale, le type d'habitations rencontré n'est pas adapté à la culture et au niveau de vie de la population. Construites avec des briques en aggloméré fait d'un mélange de ciment portland et de sable, la plupart des habitations des grandes villes encaisse toute la chaleur le jour, rendant torride les nuits.

Dans d'autres villes (Dolisie, NKayi, Impfondo ou Ouesso), les constructions se font avec des briques cuites, façonnées à base d'un mélange de terre argileuse.

En dehors des villages où on rencontre encore des cases aux toits en paille, les maisons en ville sont couvertes de tôle ondulée en aluminium. Les toits en ardoise ont disparu et ont été remplacés par des toits en tuiles provenant de Chine.

Afin d'apporter à chaque citoyen, un logement adéquat, les Conseils municipaux devraient délibérer et adopter des politiques de construction des villas (R1 ou R2) et des Habitats à Loyer Modéré (HLM), de 4 ou 5 étages,

c) Agriculture et Elevage

La planète compte aujourd'hui 7 milliards d'habitants. Cette population n'est nourrie que par 1,5 milliard de producteurs. L'enjeu est d'autant plus important que les changements climatiques, le vieillissement des populations et la baisse des aides publiques au développement influent sur la production agricole. D'où la nécessité d'accroître les investissements dans le domaine de l'agriculture.

Le Congo investit 10 % de son budget national équivalant à 40 milliards de francs CFA par an dans l'agriculture. Toutefois ce montant reste insuffisant pour développer l'agriculture.

L'agriculture (arachide, manioc, maïs, banane, haricot, patate, igname, aubergine, courge, pois et petits pois, etc.) et le maraichage (morelle noire, concombre, oseille, amarante, chou, laitue, piment, poivron, oignon, ciboule, gingembre, persil, etc.) sont essentiellement pratiqués à la houe.

La préparation du terrain peut parfois être faite au tracteur agricole. Afin d'irriguer les zones à mettre en valeur, il est fait recours à la motopompe.

Les fruits sont constitués de drupes (le safou), de mangue, d'avocat, d'ananas, d'orange, de mandarine, de pamplemousse, de mangoustan, de gambeya (Longui blanc et rouge – malombo), etc.

L'élevage a pris un recul depuis les troubles sociopolitiques. Actuellement, le gouvernement a fait recours à un cheptel bovin, ovin et caprin y compris la volaille, auprès des pays de la sous-région et du Brésil. Ainsi, le métayage bovin concerne les départements territoriaux ayant auparavant une vocation d'élevage (Niari, Pool, Cuvette et Bouenza).

La majeure partie de viande fraîche et d'œufs frais sont importés.

Ne disposant d'aucune industrie en la matière, les produits conditionnés sous forme de conserve sont aussi importés.

d) Bois et Produits Forestiers Non Ligneux

Tenant compte de leurs droits d'usage, les populations prélèvent dans la nature le bois mort, pour se chauffer et cuire les aliments, ainsi que les autres produits forestiers non ligneux, pour les autres besoins.

Les différents produits forestiers non ligneux sont extraits en forêts naturelles et plantées. Il s'agit particulièrement du miel, des écorces, des galettes, de la viande, des feuilles alimentaires (gnetum, marantacées) et médicinales, les racines et les gommes, les sèves, les huiles essentielles, etc.

Le bois de chauffe est prélevé dans les forêts naturelles ou dans les forêts plantées. Pour répondre aux besoins en bois, des permis spéciaux sont octroyés à des pétitionnaires qui s'alimentent auprès des coupeurs privés.

Par contre, les rebuts des bois d'Eucalyptus provenant de l'exploitation des massifs plantés par la société EFC SA sont conditionnés en bois de chauffe.

e) Energies, Combustibles et Lubrifiants

La production de l'énergie provient de diverses sources (hydro barrages, générateurs, solaire, gaz et biomasse). A partir des barrages hydroélectriques, des générateurs et des centrales à gaz, l'électricité est transmise vers les transformateurs sur des réseaux THT et HT, tandis qu'aux ménages, administrations et unités industrielles, elle est distribuée sur des lignes MT/BT.

Certains privés s'alimentent au solaire. Cette source d'énergie est peu répandue, du fait des charges financières qu'elle génère.

Quelques entreprises industrielles recourent à la biomasse pour le fonctionnement des chaudières. La bagasse de sucre, la sciure et les divers déchets de bois sont retournés dans le système de chauffage.

Les combustibles sont constitués par les carburants (essence, gaz oil, mazout, pétrole lampant), le bois énergie et le charbon de bois. Le charbon de bois est produit à partir de fours traditionnels qui émettent beaucoup de fumées. Les restes de charbon et la terre brûlée sont abandonnés sur le terrain.

Les lubrifiants se composent de graisses et des huiles de moteur, essentiellement utilisés dans les unités industrielles, les engins lourds. Les véhicules usagers. A l'issue des vidanges, les résidus sont généralement rejetés dans la nature.

f) Innovations, Recherche et Technologie

Dans le cadre de la diversification de son économie, le gouvernement congolais s'est engagé à donner une place de choix aux innovations technologiques.

Les innovations sont surtout liées aux nouvelles technologies. En matière de communication, les premiers Smartphones (Elikia) et tablettes (Way-C) de l'Afrique ont été produits par VMK. Ces deux appareils, à écran tactile, fonctionnent avec le logiciel Android de Google. Auparavant assemblés en Chine, une unité industrielle a été implantée à Brazzaville.

A ces innovations peuvent s'ajouter la boisson « douma », distillée à base de miel, dont les produits sont appréciés. On pourrait aussi citer la mise sur le marché des bières locales (« Ngok », « Stark » et « Nzoko »).

La recherche est couronnée par : (i) l'amélioration génétique et la définition du procédé du bouturage de l'Eucalyptus, du Pin et du Limba, la maîtrise du bouturage à partir des pieds-mères hors-sols favorise l'installation à grande échelle des plantations industrielles plus homogènes des clones d'eucalyptus et ; (ii) la mise en place d'une technique d'imprégnation du bois issu des plantations.

En agronomie, de nombreux efforts sont consentis en vue de l'amélioration végétative de certains cultivars (manioc, arachides, safou, mangoustan, etc.) dont les performances donnent des résultats probants sur le terrain.

La technologie se base sur l'introduction de nouvelles variétés végétales afin d'améliorer la qualité des espèces et des produits.

g) Culture, Arts et Artisanat

Du fait de leur diversité et de leur richesse, la culture, les arts et l'artisanat congolais se basent sur la production des œuvres de l'esprit. Les activités culturelles sont dominées par la littérature, la musique et la peinture.

De nombreux produits musicaux congolais sont appréciés à travers le monde. Les festivals musicaux (FESPAM, Feux de Brazza, etc.) témoignent de l'intérêt que le pays porte à ce secteur.

La peinture est pour la plupart des cas réalisée par des acteurs formés à l'Ecole de peinture de Poto-Poto. Avec l'inspiration des écoles belges, les peintres de la RDC viennent renforcer les capacités des acteurs nationaux.

Les œuvres d'arts plastiques sont particulièrement constitués de statuettes et de plaques à base de bois, cuivre, bronze, argile, marbre. Il faut relever que certains ustensiles de cuisine en bois ou en argile commencent à disparaître.

L'artisanat est dominé par les produits en liane, en bois et en raphia. Par contre, les festivals des arts et des lettres, organisés en biennales, constituent des moments au cours desquels les congolais excellent.

L'on devrait susciter les artistes musiciens congolais à s'inscrire au BCDA et à la SACEM, pour bénéficier des retombées financières de leurs productions.

h) Produits de pêche et dérivés

Le poisson de mer ou d'eau douce est mis sur le marché congolais aussitôt sa prise.

Le poisson de mer est prélevé tout le long des 170 km de côte. Les prises artisanales sont l'œuvre des pêcheurs Ouest-Africains « Popos » et quelques nationaux qui utilisent des pirogues à moteur et à rame.

Le poisson d'eau douce provient du fleuve Congo et de ses principaux affluents (Oubangui et Sangha), du Kouilou-Niari, du Djoué, de la Nyanga ainsi que des lacs et lagunes.

Les produits dérivés de la pêche, essentiellement composés de poissons salés et séchés ainsi que de poissons fumés et mis sur le marché.

i) Produits Touristiques

La notion de produit touristique est assez difficile à appréhender, le tourisme étant globalement un secteur des services au même titre que le commerce et les transports.

En effet, le produit fini d'une entreprise touristique quelconque peut se présenter sous forme d'un séjour à l'hôtel, d'un plat de restaurant, d'un tour de ville, d'une randonnée sur le fleuve, etc. le produit « tourisme » est donc la combinaison d'une série d'éléments tangibles et intangibles.

Cette Production se définit dans le cadre d'un circuit touristique associant plusieurs éléments : attractions naturelles (chutes d'eau, grottes, lacs, Parcs Nationaux...), attractions culturelles (musées, mémoriaux, cuisines locales, églises, habitats et modes de vie des populations locales...), en combinaison avec les structures réceptives d'hébergement, de restauration, de divertissement, de sport et les services d'accueil (agences de voyages, offices d'information, guides, interprètes...).

Tous ces éléments sont certes fortement présents dans notre pays, mais ils sont soit inaccessibles, soit d'un niveau de service inférieur à la norme. D'où la nécessité de mettre en place une infrastructure de communication adéquat afin de rendre accessibles les différentes attractions touristiques, et de rendre possible un niveau de service conforme aux normes exigées.

La stratégie de développement durable de la grappe tourisme dans notre pays, devra dans le cadre du développement durable, encourager les modes de production éco touristique qui privilégient les produits touristiques d'essence locale, invitant les touristes au respect de notre pays, de ses habitants, de son environnement, de sa culture et même de son économie.

Elle devrait aussi prévoir les mécanismes qui encouragent l'utilisation au mieux des ressources touristiques pour la satisfaction des besoins présents et à venir.

Enfin, Il sera exigé des producteurs, la conception, la réalisation, la commercialisation et la promotion de produits touristiques au profit des populations locales et non seulement au profit des touristes internationaux.

2.4.4.3. Modes de Consommation durable

Dans le cadre de l'émergence du pays, envisagée par les autorités nationales, la stratégie de la consommation devrait être axée sur la demande, afin de modifier l'usage des ressources et services environnementaux. Cette option permettra de répondre aux besoins des populations et d'augmenter la qualité de la vie pour tous, tout en régénérant le capital naturel pour les générations à venir.

Pour s'assurer d'une consommation qualitative et durable, les éléments suivants devront être pris en compte :

- le changement structurel à long terme permettant le passage à une économie et des modes de vie durables ;
- l'équité dans l'accès à la consommation ;
- la priorité à la relation entre les ressources environnementales et les services nécessaires aux besoins de base et à l'amélioration de la qualité de la vie (la nutrition, l'habitat, la mobilité, les loisirs, etc.) ;
- la réorientation vers des opportunités commerciales par la mise sur le marché des biens et services durables et d'étendre leur responsabilité à l'ensemble des impacts du cycle de vie ;
- l'action visant à faire de la demande un levier des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux ;
- la modification des styles de vie et des forces motrices en mettant l'accent sur les revenus, la démographie, la culture et les valeurs, l'usage du territoire, les politiques publiques et le comportement ;
- l'entraînement vers une réelle prise en compte des valeurs, notamment les valeurs éthiques en activant le sens de responsabilité dans les choix à effectuer.

Tenant compte des enjeux environnementaux et de la spécificité culturelle de la population congolaise, la consommation durable devra passer par la conception et la consommation de produits et de services sobres et propres, nécessitant peu d'énergie et de ressources, ne présentant pas de danger pour le consommateur.

a) Transport

L'avion, le bateau, le camion/le bus et le train sont des moyens de transport qui favorisent la mobilité entre les axes nord et sud du pays. Cependant, les prix pratiqués pour accéder à ces moyens de transport ne sont pas à la portée du citoyen moyen.

Toutefois, l'absence d'une société chargée du transport urbain dans les grandes agglomérations constitue aussi un frein au développement du transport en commun. L'initiative de la Société Transport Urbain à Brazzaville et Pointe-Noire vient tant soit peu apporter une réponse aux difficultés de transport dans ces deux agglomérations.

La construction de lignes de tramways à Brazzaville et à Pointe-Noire constituerait une opportunité pour désengorger les affluences et faciliter la mobilité urbaine.

Pour de longues distances, le co-voiturage pourrait être un atout, lorsque la route Pointe-Noire-Brazzaville sera achevée.

Dans les autres cités urbaines du pays (Dolisie, NKayi, Ouesso, Impfondo, Sibiti, Djambala, etc.), la mobilité est assurée par les bus, les taxis et les moto-taxis.

b) **Produits du Commerce**

Le commerce généralement est tenu par des étrangers (Libanais, Ouest-Africains et Chinois). Les congolais exercent dans le commerce informel au détail. Une catégorie de ces commerçants se ravitaillent directement en Afrique de l'Ouest, en Chine et en Inde.

c) **Agriculture et élevage**

Outre l'arachide (pâte d'arachide), le manioc (saka saka, fougou, chikouangue, garri, tapiocaet mbala-mpinda), le piment, les courges, le maïs (dont la bouillie est beaucoup consommée) qui sont transformés et conditionnés, les autres produits agricoles sont mis directement sur le marché après nettoyage.

On rencontre également la banane sucrée et salée, conditionnée dans le plastique.

Une organisation des différentes filières de l'élevage peut apporter des produits de qualité sur le marché national.

d) **Energie**

Le gaz butane est conditionné dans des bombonnes de poids variables. Le bois est présenté en stère, fagot ou paquet. Les produits peuvent être du bois de chauffe, des perches ou des galettes. Le charbon de bois se vend en gros et/ou en détail.

L'électricité et l'eau sont vendues respectivement en wattheures et en mètre cube.

Cependant, l'eau minérale est mise sur le marché en bouteille plastique de 50,100, 150, 250, 500 et 1.000 centilitres.

e) **produits forestiers non ligneux**

Les chenilles, les insectes, les escargots, les chauves-souris, les pigeons verts à bec rouge subissent la pression du fait de la forte demande. Il en est de même pour les tortues terrestres et les crocodiles (Ngoki). Cependant, on note que certains produits de cueillette comme les champignons, les asperges et le ntigna se font de plus en plus rares et leurs prix sur le marché sont prohibitifs.

f) **Produits de Culture, des arts et d'artisanat**

La musique est consommée à travers des disques CD audio et vidéo DVD, ainsi que de bandes en cassettes. L'art et l'artisanat se résument à l'art plastique et aux produits de la vannerie.

Si la musique est consommée à travers des supports numériques, la littérature elle se consomme à travers des supports papiers (livres) et sur l'internet (e-book).

On peut aussi relever que l'utilisation du likembé ou ngonfi ou sanza et celui du balafon ou lokolé sont en perdition.

g) **Minerais et carrières**

Les substances précieuses (or et diamant) sont vendues dans des comptoirs agréés par l'Etat. Les géo matériaux (sable, calasse, pierre, terre noire et terre jaune) sont vendus sur le marché par mètre cube ou par camion benne (5m³, 10m³ etc.).

h) **Produits de pêche et de pisciculture**

Les produits de la pêche (poissons, crevettes ou crabes) sont vendus au kg dans les échoppes. La plupart de temps dans les marchés, le prix est fixé au tas en tenant compte de l'offre du produit sur le marché. Les poissons salés et/ou fumés sont vendus au tas ou à l'unité.

Parfois, les ressources halieutiques sont présentées à la consommation, conditionnées sous forme de paquet en feuille de marantacées (Maboké).

i) **Produits des Loisirs**

Les jardins publics, les sous-bois, les débits de boisson, les stades des jeux, les randonnées pédestres, constituent les principaux centres et pratiques.

j) **Produits chimiques**

Dans le cadre de la protection des végétaux et de la santé animale, il est fait recours aux produits chimiques. Il en est de même, lors de l'extraction pétrolière, des produits chimiques sont usités. Ils sont aussi utilisés dans la production des mousses pour la fabrication des matelas en éponge et du savon artisanal.

k) **Produits du Tourisme**

La consommation touristique dans notre pays reste encore limitée à une frange de la demande touristique qui est caractéristique de l'activité touristique dans presque l'ensemble des pays en développement ; il s'agit de la demande internationale.

Cette demande reste encore faible dans notre pays avec à peine environ 280.000 arrivées/an ; chiffre en deçà du seuil que recommande l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), soit 500.000 touristes/an pour prétendre être une destination touristique.

La demande touristique au Congo se répartit essentiellement entre les motivations de vacances (visites de famille, congés...) qui représentent 66%, les affaires (Séminaires, congrès, fora, missions, etc.) 31,8%, les motivations religieuses et le transit 2,2%.

De manière générale, le marché touristique congolais reste caractérisé par :

- une offre d'hébergement et de restauration qui est pratiquement inaccessible aux consommateurs locaux, car réputée chère par rapport au revenu moyen du congolais ;
- des circuits touristiques quasi inexistantes ;
- une faible activité des agences dans l'organisation des voyages touristiques ;
- une offre touristique encore faiblement structurée ;
- une faiblesse du réseau des opérateurs et des associations touristiques.

L'enjeu des politiques de consommation durables des produits touristiques est de trouver les moyens de remédier aux faiblesses du mode de production touristique actuel qui est loin de répondre aux exigences de développement durable prenant en compte la pérennisation des ressources naturelles, culturelles historiques et de l'environnement pour les générations futures.

L'éco tourisme semble être à notre avis le type de tourisme qui puisse répondre à cette exigences de par ses principes qui se fondent sur :

- la conservation nécessaire à la préservation de la biodiversité et de ses fonctions pour l'intérêt du tourisme ;
- l'éducation des visiteurs sur l'importance de la conservation ;
- le respect de la diversité culturelle et ses liens avec l'environnement;
- la minimisation des impacts négatifs sur la nature et sur la culture que pourrait endommager une activité touristique incontrôlée ;
- les revenus et autres bénéfices tirés de l'éco tourisme doivent directement bénéficier aux populations de l'aire concernée et à celles qui en sont riveraines, et être utilisés pour la protection, la gestion, la restauration la conservation et la surveillance de la nature ;
- l'encouragement du développement durable en fournissant les emplois aux populations locales et autochtones.

Ainsi, la promotion de l'éco tourisme, comme mode de production et de consommation touristique durables, constitue dès lors une des meilleures voies pour atteindre les objectifs de développement durable dans le domaine du tourisme en République du Congo.

2.4.5. Domaine d'intervention 19 : zones économiques spéciales

Les orientations stratégiques sur les zones économiques spéciales, en terme d'objectifs, se concentrent sur :

- la promotion du développement économique, social et culturel ;
- la création d'emplois ;
- la promotion de l'exploitation et la transformation des ressources locales ;
- le développement industriel axé essentiellement sur les exportations ;
- l'attrait des investisseurs nationaux et étrangers ;
- le transfert de technologie.

Durant l'année 2010, quelques actions ont été menées. Parmi ces actions, on note particulièrement :

- a. Le lancement de l'avis à manifestation d'intérêt relatif aux études de faisabilité pour l'implantation des quatre zones économiques spéciales :
 - Ouesso, au Nord sur les bords de la rivière Sangha ;
 - Oyo/Ollombo, au Centre sur les bords de la rivière Alima ;
 - Brazzaville, au Sud-Est sur les bords du Fleuve Congo ;
 - Pointe-Noire, au Sud-Ouest, sur les bords de l'Océan Atlantique.
- b. La sensibilisation des populations riveraines ainsi que les milieux économiques nationaux ;
- c. L'identification, la délimitation et le cadastrage des quatre zones économiques spéciales ;
- d. la mise en place d'un cadre institutionnel ;

- e. la promotion des différentes zones économiques spéciales ;
- f. l'acquisition stratégique et la sécurisation des terrains ;
- g. le développement des infrastructures ;
- h. la mise en place d'une stratégie de marketing du projet

2.4.6. Stratégies sectorielles pour diversifier durablement l'économie

Afin d'évoluer vers une économie verte soutenue par des modes de production et de consommation durables, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie dont les principales pistes sont les suivantes :

- la promotion et le respect des critères de durabilité ;
- la promotion et la valorisation du savoir-traditionnel ;
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles ;
- la formation, la sensibilisation et la communication ; Formation, sensibilisation, communication ;
- Promotion des espaces géographiques identifiés

Pour assurer le financement de la SNDD, le Congo a besoin de la mobilisation des ressources aussi bien intérieures qu'extérieures.

3. Cadre financier et de suivi et évaluation

3.1. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour la mise en œuvre du plan d'action, il est recommandé que des efforts soient entrepris en vue de créer les conditions d'un financement soutenu des activités identifiées et retenues.

Aussi, le Fonds vert pourrait constituer le mécanisme approprié.

Toutefois, le Fonds Africain du développement durable prévu par l'Union Africaine concernant la facilité africaine de l'environnement serait d'un apport non négligeable.

La Banque Africaine de Développement (B.A.D.) devrait être sollicitée pour apporter son expertise pour définir l'organisation, les règles et les mécanismes de fonctionnement. Les sommes qui y seront déposées constitueront une garantie de l'engagement des pays africains et un aimant pour des apports extérieurs.

Par ailleurs, le Fonds vert des pays d'Afrique Centrale devra aussi soutenir les actions retenues.

En cours de création, puisqu'il faut attendre la promulgation de la loi sur l'environnement, le Fonds vert congolais viendra soutenir les efforts liés à la protection des ressources naturelles et à la conservation des écosystèmes particuliers.

La répartition des interventions financières pourraient tenir compte du prorata ci-dessous, à savoir :

Etat (60%)

Partenaires bilatéraux et multilatéraux (28,5%)

- Bilatéraux (Emprunts et dons)

- Multilatéraux (Dons)

Apports des mécanismes financiers d'appui (10%)

- Fonds vert
- Fonds routier
- Fonds forestier
- Fonds pour la protection de l'environnement
- Fonds touristique
- Fonds halieutique

Apports du secteur privé (1,5%)

Etant entendu que les entreprises du secteur privé et celles du secteur parapublic devraient mettre au sein de chacune de leurs structures, des mécanismes internes de développement durable, il sera envisagé des moyens de capitalisation des efforts et des fonds engagés. Leur concours respectif devrait s'évaluer dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de chaque Entreprise (RSE).

Dans la perspective de la création du « Fonds Vert », on peut envisager un partenariat privé-public et mettre en place un mécanisme transparent et durable où devront intervenir toutes les parties prenantes de la société civile.

Toutefois, le Fonds pour les générations futures pourrait être mis à contribution pour des activités dont les incidences seront palpables au profit des temps à venir.

Les conditions, la formulation et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de marchés et d'autres incitations feront partie des éléments à intégrer dans le fondement financier de la stratégie.

3.2. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA SNDD

Il existe différentes formes d'évaluation, au choix du gouvernement. Celles-ci forment ensemble la base d'une évaluation de la situation servant de référence à des cycles précis de planification.

Ce suivi/évaluation valorise l'apprentissage collectif que permet la SNDD. Il contribue à l'amélioration des actions en permettant une meilleure adéquation des moyens aux objectifs, mais il change aussi le regard et la vision que les acteurs se font de la situation.

C'est pourquoi il importe, dans le but de progresser, de faire part de ses succès et d'identifier les difficultés éprouvées.

Le système de suivi et évaluation, qui sera mis en place pour suivre et évaluer le processus et le contenu de la stratégie congolaise, devra être transparent et tenir compte de l'état de mise en œuvre du plan d'actions et du degré de réalisation des objectifs de la stratégie.

En effet, quatre niveaux d'intervention seront mis en évidence :

- **La qualité de la participation et la prise en compte des préoccupations des parties prenantes.** Le schéma institutionnel congolais s'articule autour du Gouvernement et de ses institutions. Ainsi, des efforts devront être recommandés pour une ouverture d'esprit des acteurs gouvernementaux, qui devront accepter l'implication des autres acteurs, notamment le secteur privé, la société civile (ONG et Association),

les confessions religieuses (Conseil Œcuménique du Congo), les Parties Politiques (Pouvoir, Centre et Opposition), etc.

- **La qualité de la communication entre les parties prenantes.** A ce niveau, il reviendra à la Commission Nationale pour le Développement Durable, d'élaborer un cadre ressortant clairement les modalités, la fréquence et l'efficacité de la communication entre les parties identifiées dans la mise en œuvre du processus stratégique.
- **L'état de mise en œuvre des actions envisagées.** Sur la base du niveau d'intervention et d'implication des différents acteurs, un calendrier précis sera proposé par le Commission Nationale sur le Développement Durable et soumis au Gouvernement qui l'adoptera formellement.
- **L'efficacité et la pertinence des objectifs opérationnels.** Chaque action proposée a été retenue du fait de sa pertinence dans l'atteinte de la vision d'une émergence du Congo à l'horizon 2025.

Le suivi/évaluation doit donner lieu à la production de rapports périodiques qui feront l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs concernés et du grand public. La périodicité de ces rapports, définit selon la vision du pays, seront produits chaque année, en attendant la production d'un rapport à mi-parcours, en 2020.

Toutefois, des expériences diverses ont montré qu'un rapport annuel ou biennuel a plus d'impact qu'un rapport publié suivant une périodicité plus longue, il sera envisagé un schéma de production de rapport annuel.

Au fur et à mesure que le Plan d'actions sera mis en œuvre, les Ministères devront procéder **au suivi des indicateurs** qui les concernent. Ce suivi sera exécuté par les Cellules ministérielles ou institutionnelles internes des organismes publics ou privés concernés. Il en sera de même pour le rôle à affecter aux Commissions Locales du Développement Durable qui devront apporter leurs contributions au niveau des départements territoriaux.

La CNDD devra établir des **indicateurs de performance**, acceptés par les autres parties prenantes au processus. Ces indicateurs, identifiés pour chacune des actions et chacun des objectifs de la SNDD, permettront de s'assurer d'évaluation parfaite et soutenue du niveau d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action et l'atteinte des objectifs opérationnels.

Par ailleurs, d'autres **indicateurs globaux de développement durable** seront également identifiés par la CNDD pour mesurer périodiquement les progrès.

Du fait que toutes les parties seront consultées et mises à contribution, il sera envisagé **une évaluation interne**, réalisée par la Commission Nationale sur le Développement Durable, structure institutionnelle responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de développement durable.

Puisque l'évaluateur ne doit pas être à la fois juge et partie, la CNDD aura la responsabilité de suivre les progrès réalisés, tout le long de l'année, au regard des objectifs opérationnels et des indicateurs de performance.

Cependant, les autres méthodes d'évaluation du processus se feront en deux étapes : durant la période à mi-parcours (2025) et à la fin (2063).

Elles se feront selon le cheminement ci-après :

- **une revue par les pairs**, réalisée par des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux, en présence de deux, trois ou quatre pays invités par le gouvernement hôte. Cette procédure pourra faciliter les échanges et la capitalisation d'expériences acquises dans les domaines cibles. Ainsi, la CNDD devra disposer d'un budget conséquent pour assurer la revue par les pairs, selon une fréquence qui permette la réalisation et l'exécution des activités selon le calendrier établi.
- **une évaluation externe**, confiée à un organisme indépendant, non engagée dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan de développement durable.

Afin d'éviter une évaluation des résultats de complaisance, un cabinet d'études sera sélectionné. La CNDD soumettra au Gouvernement, un projet de texte devant définir les conditions de recrutement d'individus ou de structures spécialisés en la matière.

Une revue par les parlementaires, réalisée par les membres d'une commission parlementaire mixte qui sera responsabilisée (Sénat et Assemblée Nationale). Avant la transmission des documents au Parlement, un avis sera sollicité auprès du Conseil Economique et Social et de la Cour des Comptes. Au cours de sa revue, les élus poseront des questions précises aux membres du gouvernement pour lesquels ceux-ci auront constaté des défaillances dans l'exécution des actions dans le secteur pour lequel celui-ci a la responsabilité.

4. CONCLUSION

Le bien fondé la Stratégie Nationale de Développement Durable en République du Congo n'est plus à démontrer en raison non seulement des opportunités que cette SNDD présente, mais en plus, au regard du danger sur l'avenir des générations futures du pays que présentera une alternative basée sur l'exploitation non efficace et non soutenable des immenses richesses naturelles dont le pays est doté.

La Stratégie Nationale, qui prend en compte les besoins qui sont exprimés dans les différents secteurs sociaux, économiques et environnementaux, est une réponse concrète des autorités congolaises pour faire face aux défis du développement durable, en vue de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

A travers les Objectifs du Développement Durable, qui seront adoptés pour la période post 2015, ce Plan d'Action offre une opportunité unique entre le Gouvernement congolais et ses partenaires de sceller un partenariat fort et vibrant, pour la mise en place des infrastructures fondatrices du développement durable.

La mise en œuvre de la SNDD nécessitera l'appui multiforme et massif des partenaires Techniques et financiers pour la réussite de cette initiative historique, dont la vision est porteuse de résultats probants à l'horizon 2025.

Toutefois, l'option de procéder à une évaluation à mi-parcours à l'horizon 2020 devrait donner l'opportunité à chaque secteur mis en évidence d'affiner la stratégie en apportant toutes les adaptations nécessaires pour atteindre l'optimum d'une émergence voulu au profit de l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

L'éducation, vecteur important du développement durable, est un secteur sur lequel le Gouvernement congolais a mis un accent particulier, dans le cadre de la réalisation des mesures du PND.

En termes simples, ce processus axé sur le développement durable suppose que le Gouvernement congolais devra prendre la mesure intégrer et de renforcer son action autour des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cette option essentielle sera le moyen visant à maximiser le bien-être de la collectivité sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs besoins. En d'autres termes, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs internationaux de développement sont des impératifs, dans le contexte général du développement durable, pour la génération actuelle.

La présente démarche stratégique consiste à fixer des objectifs et à définir les moyens de les atteindre. Elle doit se fonder sur des données fiables et donner corps à un projet permettant de définir des priorités, des objectifs et des orientations ainsi que de déterminer les principaux moyens qui seront mobilisés pour arriver au but recherché.

ANNEXES

A1- Plans d'actions de la SNDD

AXE STRATEGIQUE 1 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES						
Domaine d'intervention 1 : Flore et Faune						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Amélioration des connaissances en matière de flore et de faune	Réalisation des inventaires multiressources	Les ressources naturelles du Congo sont connues à travers des inventaires multi ressources	Superficie couverte par les inventaires multiressources	les rapports d'enquêtes et d'analyse de la situation sur le terrain	MEFDD, MRSIT, CNIAF	L'absence de directives et normes d'inventaire
	Renforcement des capacités des multiacteurs nationaux	Les ressources naturelles du Congo sont connues à travers des inventaires multi ressources du bois, de la faune et des PFNL	Nombre d'agents formés en inventaire multiressource	les rapports d'enquêtes et d'analyse de la situation sur le terrain	MEFDD, MRSIT, CNIAF	L'absence de plan de formation
Aménagement des écosystèmes et reboisement forestiers	Aménager les concessions forestières et les aires protégées	les concessions forestières et les aires protégées sont aménagées	1.Superficies aménagées	Les plans d'aménagement	MEFDD, MEFDD	La présence humaine ne favorisant pas d'adapter des modèles de gestion durable
			2.Nombre de concessions aménagées	Les plans d'aménagement	CNIAF	La présence humaine ne favorisant pas d'adapter des modèles de gestion durable

	Valoriser économiquement les ressources forestières, la certification forestière et traçabilité, ainsi que la lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage	les ressources forestières, la certification forestière et traçabilité, ainsi que la lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage sont économiquement valorisées	1.Nombre de concessions certifiées	Les rapports techniques	MEFDD,	Le marché international peu favorable
			2.Nombre de Procès Verbaux dressés	Rapports techniques des services de protection de la nature	DGEF, SCPFE, CNITIE, OAC	L'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvage
			3.Nombre de braconniers jugés et condamnés	Rapports techniques des services de protection de la nature	DGEF, SCPFE, CNITIE, OAC	La corruption des services administratifs
Conservation de la biodiversité	Inventorier les ressources biologiques	Les ressources biologiques sont connues à travers des inventaires.	Nb d'espèces inventoriées.	Les rapports d'inventaire	MEFDD, MRSIT, MAE, MPRI	Volonté politique
	Aménager les infrastructures d'accueil et les circuits de visite dans les aires protégées	les infrastructures d'accueil et les circuits de visite dans les aires protégées sont aménagés	1.Nombre d'infrastructures d'accueil	Rapports techniques des services touristiques	MEFDD, MTE, MATDGGT	La propension de l'industrie touristique
			2.Nombre de circuits	Rapports techniques des services touristiques	MEFDD, MTE, MATDGGT	La propension de l'industrie touristique
	Renforcer le réseau des aires protégées nationales et la protection des écosystèmes fragiles (mangroves, zones humides, etc.)	le réseau des aires protégées nationales est renforcé et les écosystèmes fragiles (mangroves, zones	1.Nombre d'aires protégées	l'existence des infrastructures	MEFDD, MTE, MPA, DGACFAP+ structures partenaires	Les introductions incontrôlées des espèces envahissantes
			2.Nombre de sites fragiles	l'existence des infrastructures	MEFDD, MTE, MPA,	Les introductions incontrôlées des espèces envahissantes

		humides, etc.) sont protégés				
Promouvoir les activités alternatives en vue de la réduction de la pauvreté	les activités alternatives en vue de la réduction de la pauvreté sont promues	Nombre d'activités identifiées	les rapports sur le développement des activités alternatives	MEFDD	L'extension de l'industrie touristique	
Développer les mécanismes de financement additionnel (taxes de conversion des surfaces et mécanismes de réduction de la dette)	les mécanismes de financement additionnel (taxes de conversion des surfaces et mécanismes de réduction de la dette) sont développés	1. Nombre de mécanismes financiers	les rapports techniques	MEFB, MEFDD,	Les introductions incontrôlées	
		2. Montants disponibles			Le mauvais choix des besoins exprimés par les populations	
Développer la coopération aux niveaux international, national et local en matière de gestion de la faune et des aires protégées	la coopération aux niveaux international, national et local en matière de gestion de la faune et des aires protégées est développée	Nombre d'Accords signés	les rapports des observateurs indépendants	DGEF, DGDD + structures partenaires	Le mauvais choix des besoins exprimés par les populations	
Développer les partenariats pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages ;	les partenariats pour la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages sont développés	Nombre d'Accords signés	les documents de disponibilisation des fonds	MAEC, MEFDD, MTE,	Le mauvais choix des besoins exprimés par les populations	

Intensifier le plaidoyer auprès des pays du Nord, afin de lutter contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages	Le plaidoyer auprès des pays du Nord est intensifié, afin de lutter contre l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvages	Nombre d'Accords signés	les rapports d'évaluation de la coopération	MEFDD, MTE	Le partage disproportionné des fonds générés par l'écotourisme
renforcer la coopération avec les partenaires au développement ; rechercher et développer des partenariats public-privé en matière de conservation et de valorisation de la faune et des aires protégées	la coopération avec les partenaires au développement est renforcée et les partenariats public-privé en matière de conservation et de valorisation de la faune et des aires protégées sont recherchés et développés	Nombre d'Accords de partenariat	les rapports circonstanciés sur l'exploitation illégale et le commerce illicite	MEFDD, MTE, MAEC	Le montage de projet ne met pas en évidence les AAGR pour les populations
Impliquer les communautés locales et les populations autochtones dans la gestion de la faune sauvage et des aires protégées	les communautés locales et les populations autochtones sont impliquées dans la gestion de la faune sauvage et des aires protégées ;	Nombre de cadres de plaidoyer	le cadre établi pour le plaidoyer	MEFDD, MTE, MAEC	La lenteur administrative
Elaborer le cadre normatif d'inventaire, d'aménagement/gestion, de valorisation et de certification de	le cadre normatif d'inventaire, d'aménagement/gestion, de valorisation et de certification de la	Nombre de cadres de plaidoyer	le cadre établi pour le plaidoyer	MEFDD, MTE, MAEC	Les autorisations d'abattage qui ne prennent pas en compte le patrimoine génétique

	la faune et des aires protégées	faune et des aires protégées est élaboré				
	Consolider la gestion du réseau des aires protégées existantes par l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et des plans d'affaires	la gestion du réseau des aires protégées existantes par l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et des plans d'affaires est consolidée	Nombre de partenariat	les rapports d'évaluation	MEFDD, MTE	La mauvaise identification de partenaires
	Elaborer la stratégie nationale et un plan d'action de lutte contre le braconnage	la stratégie nationale et le plan d'action de lutte contre le braconnage sont élaborés	Document de stratégie élaboré	les rapports d'évaluation	MEFDD, MTE, CNIAF,	Le mauvais choix de partenaires
	Elaborer la stratégie nationale de prévention et d'atténuation des conflits Homme Faune sauvage	la stratégie nationale de prévention et d'atténuation des conflits Homme/Faune sauvage est élaborée	Document de stratégie élaboré et adopté	les rapports d'évaluation	MEFDD, MTE, NIAF	Insuffisances dans le suivi de la mise en œuvre des mesures prises
	Elaborer la stratégie nationale de développement de l'écotourisme et du tourisme cynégétique avec l'administration du tourisme	la stratégie nationale de développement de l'écotourisme et du tourisme cynégétique est élaborée	Document de stratégie élaboré et adopté	les rapports d'évaluation	MEFDD, MTE, CNIAF	Insuffisances dans le suivi de la mise en œuvre des mesures prises

créer une juridiction spécialisée en matière de répression des infractions relatives à la faune et aux aires protégées	la juridiction spécialisée en matière de répression des infractions relatives à la faune et aux aires protégées est créée	Texte légal adopté	les textes confirmant l'existence du cadre normatif	MEFDD, MTE, CNIAP	Insuffisances dans le suivi de la mise en œuvre des mesures prises
Mettre en place le conseil national de la faune et des aires protégées, ainsi qu'un comité national de lutte anti braconnage	le conseil national de la faune et des aires protégées, ainsi que le comité national de lutte anti braconnage sont mis en place	Nombre de communautés et de populations	Rapports d'évaluation	MEFDD	Insuffisances dans le suivi de la mise en œuvre des mesures prises
Renforcer la contribution financière de l'Etat et le développement des partenariats permettant d'accéder à des financements additionnels en faveur de la faune et des aires protégées	la contribution financière de l'Etat est renforcée et les partenariats permettant d'accéder à des financements additionnels en faveur de la faune et des aires protégées sont développés	Taux d'accroissement des contributions de l'Etat dans la protection et conservation de la flore et de la faune	Rapports d'évaluation	MEFDD	Insuffisances dans le suivi de la mise en œuvre des mesures prises
Mettre en place les plateformes de Concertation des parties prenantes et assurer la bonne Collaboration entre les différents acteurs	les plateformes de concertation des parties prenantes et assurer la bonne collaboration entre les différents	Nombre de cadres élaborés	Rapports d'évaluation		La perception erronée des objectifs du projet par les populations locales

		acteurs sont mis en place				
Promouvoir un cadre fiscal incitatif à l'investissement en matière de valorisation de la faune et des aires protégées	le cadre fiscal incitatif à l'investissement en matière de valorisation de la faune et des aires protégées est promu	Nombre de plans d'aménagement et de plans d'affaires	les documents de la stratégie et du plan d'action	MEFDD, MTE	Le mauvais rôle joué par les leaders d'opinion	
simplifier le dispositif d'immigration afin de promouvoir la destination Congo	le dispositif d'immigration afin de promouvoir la destination Congo est simplifié	Nb de Protocoles d'accords pour l'octroi de visas	Documents de procédures de visas	MEFDD, MTE	Absence de protocole cohérent	
Elaborer la stratégie nationale de développement de l'écotourisme et du tourisme cynégétique avec l'administration du tourisme	le plan national de communication et de marketing en matière de faune et des aires protégées est élaboré	1.Nombre d'Axes stratégiques	le document de la stratégie	MEFDD, MJDH,	Lourdeurs administratives	
Réduire les coûts et simplifier les procédures d'obtention des titres de propriété des aires protégées	les coûts d'obtention des titres de propriété des aires protégées des privés sont réduits et leurs procédures simplifiées	Taux de réduction des coûts d'obtention des titres	Texte en vigueur	MEFDD, MJDH,	Lourdeurs administratives	

Domaine d'Intervention 2: Mines, Hydrocarbures et Hydraulique

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Mines solides	Renforcer les capacités de l'expertise nationale dans le domaine des Mines	Les capacités de l'expertise nationale dans le domaine des Mines sont renforcées	% du personnel ayant une expertise dans le domaine minier	le rapport d'évaluation	MMG, MTE	Disponibilité des ressources et des formateurs, la lourdeur administrative
	Elaboration d'un nouveau code minier	le nouveau code minier est rédigé	% de mise à jour	le code révisé	MMG	Les contingences administratives
	mettre à jour la cartographie géologique et métallogénique du Congo	la cartographie géologique et métallogénique du Congo est mise à jour	% de mise à jour	1.l'existence de la carte	MMG	La lourdeur administrative
	moderniser le cadastre minier du Congo	le cadastre minier du Congo est modernisé	Nb de Mesures en application	1.le rapport d'évaluation	MMG, MEFDD	Le cadre juridique est obsolète et est peu adapté au contexte
	Exécuter les exigences du processus de Kimberley	les exigences du processus de Kimberley sont exécutées	% d'exigences	Le rapport d'évaluation	MMG, MATDGGT, MCUH	L'absence d'outils technique appropriés
	Rendre obligatoire l'exécution de la responsabilité	l'exécution de la responsabilité	Nombre d'entreprise	Rapport annuel du Ministère MMG, rapports	MEH, MATDGGT, MMG	

	sociétale des entreprises	sociétale est rendue obligatoire	respectant la RSE	d'activités des sociétés minières		
	Se conformer aux exigences (normes) de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE)	les standards nationaux sur la qualité, l'hygiène et la sécurité sont élaborés	Nombre de textes réglementaires	Rapport d'enquête	MEH, SNDE	Insuffisance des compétences en la matière
Hydraulique	Construire des centres de traitement des eaux usées	Des centres de traitement des eaux usées sont construits	Nombre de centres fonctionnels	Rapport d'enquête	MEH, SNDE	La lenteur administrative
	Améliorer la gouvernance de l'eau, élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur, et des plans d'action du secteur, les réformes institutionnelles et juridiques, élaboration et le lancement d'un programme éducation dans le domaine de l'eau	la gouvernance de l'eau est améliorée et le schéma directeur, y compris les plans d'action du secteur, les réformes institutionnelles et juridiques, élaboration et le lancement d'un programme éducation dans le domaine de l'eau sont élaborés et mis en œuvre	% d'amélioration	Rapport d'enquête	MEH, SNDE	La volonté dans l'équipement des services

	Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est promue	Volume d'eau géré en circuit contrôlé	Rapport d'enquête	MEH	La volonté dans l'équipement des services
	Améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain	l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbaine est amélioré	Taux de couverture	le rapport d'évaluation	MEH	La volonté dans l'équipement des services

Domaine d'intervention 3 : Sol, Agriculture, Elevage et Ressources Halieutiques

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Utilisation durable des sols	Promouvoir l'utilisation durable des sols des zones de savane pour réduire la déforestation et la dégradation des forêts par la culture sur brûlis	les sols à mettre en valeur pour lutter contre leur dégradation sont aménagés	% de sols utilisés	Rapport d'évaluation	MAE MEFDD	Les mauvaises habitudes/ le manqué d'initiatives dans les usages agricoles
	Cartographie des sols	La carte nationale des sols est élaborée	% de la superficie nationale cartographiée	Rapports d'évaluation	MEFDD, MAE, MRSIT	Insuffisance de ressources humaines
	Aménager les sols à mettre en valeur pour lutter contre leur dégradation	aménager les sols à mettre en valeur pour lutter contre leur dégradation	% de sols aménagés	Rapport d'évaluation	MAE MEFDD	Les mauvaises habitudes/ le manqué d'initiatives dans les usages agricoles

	Gérer durablement l'eau dans les bassins de production	les activités en matière de la biotechnologie sont contrôlées	% de superficie	le rapport d'enquête	MAE MEFDD	Les mauvaises habitudes/ le manqué d'initiatives dans les usages agricoles
	Renforcer les capacités des ressources humaines en terme de formation et /ou de perfectionnement du personnel en poste	Les capacités des ressources humaines en terme de formation et /ou de perfectionnement du personnel en poste sont renforcées	% personnel dont les capacités ont été renforcées	le rapport d'enquête	MAE, MRSIT MTE	Les introductions incontrôlées de matériaux génétiques
Développement de la production agricole et de la production animale	Promouvoir la production de lait de vache et de chèvre, ainsi que la fabrication de fromage	Toutes les importations et manipulations locales des produits d'origine agropastorale sont contrôlées	% de missions de contrôle	le rapport technique	MRSIT, UMNG	Le système de contrôle est inadapté
	renforcer et développer des capacités techniques et de gestion des structures nationales de recherche et de production des semences locales	le secteur privé agricole est promu en utilisant les semences produites par les biotechnologies classiques	Taux de couverture des besoins	le rapport d'évaluation	MAE, MRSIT	L'acquisition de catalogues ne mettant pas en évidence des matériels et des équipements appropriés
Promotion et développement de la biosécurité	promouvoir la formation permanente des spécialistes en production semencière et des	les ressources phylogénétiques et zootechniques locales sont protégées et promues	Taux de couverture des besoins	le rapport d'évaluation	MRSIT, UMNG	L'acquisition de catalogues ne mettant pas en évidence des matériels et des équipements appropriés

	paysans multiplicateurs des semences locales					
	créer les banques de gènes nationales de toutes les cultures et des matrices des animaux adaptées aux conditions écologiques locales	les banques de gènes nationales de toutes les cultures et des matrices des animaux adaptées aux conditions écologiques locales sont créées	Taux de couverture des besoins	le rapport d'évaluation	MRSIT	Les banques de stockage ne sont pas dotées de moyens de protection appropriés
	garantir la sécurité alimentaire dans les secteurs agricole, pastoral et halieutique par l'utilisation des biotechnologies classiques	les pêcheries sont aménagées et l'exploitation des ressources est rationalisée	Taux de couverture	les rapports d'évaluation et de réception	MRSIT, MPA, MEFDD, MTE,	La coordination peu assurée entre le centre et le terrain
Aménagement des pêcheries et Amélioration de la production halieutique	Aménager les pêcheries et la rationalisation de l'exploitation des ressources	Les pêcheries sont aménagées et la rationalisation est effective	% des pêcheries aménagées	Rapport d'évaluation	MRSIT, MAE, MPA, UMNG,	Les études des milieux biotiques ne prennent pas en compte tous les éléments de soutien de la production
	Développer l'aquaculture et la production de ressources en cage	L'aquaculture et la production de ressources en cage sont développées	% des produits de la pêche issus de l'aquaculture	Rapport d'évaluation	MRSIT, MAE, MPA, UMNG,	Les études des milieux biotiques ne prennent pas en compte tous les éléments de soutien de la production

	Aménager durablement les chaînes de valeurs dans les grands bassins de production, des ports et de quais de pêche	Les chaînes de valeurs dans les grands bassins de production sont développées, des ports et de quais de pêche durablement aménagés	Nb de chaînes de valeurs promues	Rapport d'évaluation	MRSIT, MAE, MPA, UMNG	Les études des milieux biotiques ne prennent pas en compte tous les éléments de soutien de la production
--	---	--	----------------------------------	----------------------	-----------------------	--

Domaine d'intervention 4 : Tourisme et Aires protégées

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Aménagement des sites touristiques et Développement du tourisme	Développer la culture du tourisme dans l'éducation de base (famille, école)	la culture du tourisme dans l'éducation de base (famille, école) est développée	Nombre d'écoles sensibilisées	les rapports techniques	MTE, MCA, MEPSA	Le mauvais choix des thèmes à développer
	Développer les activités d'écotourisme dans les aires protégées	les activités d'écotourisme dans les aires protégées sont développées	Nombre de visiteurs dans les aires protégées	les rapports d'évaluation	MTE, MEFDD	La mauvaise identification des produits touristiques
	Renforcer les capacités des opérateurs sur les techniques de suivi et d'évaluation des performances	les capacités des opérateurs sur les techniques de suivi et d'évaluation des performances sont renforcées	Nombre d'acteurs ayant acquis des connaissances en Suivi et évaluation des performances	les rapports d'évaluation	MTE	Peu de professionnalisme dans le domaine touristique

Aménagements des Aires Protégées	Développer le tourisme de vision dans les aires protégées	Le tourisme de vision dans les aires protégées est développé	Nb de visiteurs dans les aires protégées	les rapports techniques	MTE, MEFD	La politique nationale n'intègre pas l'activité
	Promouvoir l'aménagement, l'équipement des sites touristiques et des établissements des loisirs en vue de diversifier l'économie	Les sites touristiques sont aménagés et équipés	Nb de sites aménagés et équipés	les rapports techniques	MTE, MEFD,	La cadre juridique contient des obstacles pour le développement de la filière
	Mettre en place des activités génératrices de revenus	Des activités génératrices de revenus sont réalisées	Nb d'emplois créés	les textes/ contrats d'embauche du personnel	MTE, MEFD	Lourdeurs administratives

AXE STRATEGIQUE II : AMELIORER DURABLEMENT LA GOUVERNANCE

Domaines d'intervention 5 : Gouvernance politique, paix, sécurité et justice

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Amélioration de la Gouvernance politique et la consolidation de la paix	Mettre en place des indicateurs de la gouvernance politique	les indicateurs de la gouvernance politique sont mis en place	Nombre d'indicateurs	le listing des indicateurs	MID	Les acteurs politiques sont peu entraînés à exécuter la mesure
	Mettre en place du baromètre de mesure et d'évaluation de la gouvernance	Le baromètre de mesure et d'évaluation de la gouvernance est mis en place	% d'éléments à évaluer	le rapport d'acquisition	MID	Les conditions politiques ne permettent pas que l'activité soit réalisée
	Elaborer un statut particulier aux anciens Chefs d'Etat, aux anciens Présidents des Chambres du Parlement, aux anciens Chefs de gouvernement et aux anciens Présidents des Institutions Constitutionnelles	le statut particulier est accordé aux anciens Chefs d'Etat, aux anciens Présidents des Chambres du Parlement, aux anciens Chefs de gouvernement et aux anciens Présidents des Institutions Constitutionnelles ;	Nombre d'acteurs cibles	le texte des statuts	Parlement	La lourdeur administrative

	Garantir les droits prévus par la constitution à l'opposition et à son Chef	Les droits prévus par la constitution sont garantis à l'opposition et à son Chef	Nombre de dispositions constitutionnelles mises en application pour l'opposition et son chef	Rapport d'un observatoire indépendant	MEFB, Parlement	Faiblesse du cadre institutionnel
	Garantir l'accès aux médias à tous les Partis politiques	L'accès aux médias est garanti à tous les Partis politiques	% d'accessibilité	Rapport d'un observatoire indépendant	MCRPPPG, AN, SENAT	Faiblesse du cadre institutionnel
	Organiser des primaires pour la désignation des candidats aux différentes élections	les primaires sont organisés pour la désignation des candidats aux différentes élections	Nb de partis politiques pratiquant les primaires	Résultats des primaires des partis politiques	MCRPPPG, AN, SENAT	Faiblesse du cadre institutionnel
	Tenir périodiquement les assises statutaires (congrès, conventions, universités d'été, etc.) des Partis politiques aux échéances préétablies	La tenue périodique des assises statutaires (congrès, conventions, universités d'été, etc.) des Partis politiques aux échéances préétablies est encouragée	Nombre de Partis politiques pratiquant des assises statutaires	Rapports des assises	Directions des partis politiques	Faiblesse institutionnelle des partis politiques
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Amélioration de la justice et de la sécurité	Renforcer la traçabilité du processus ITIE	La traçabilité du processus ITIE est renforcée	Taux de l'évolution	le rapport d'un observatoire indépendant	MJDH, MH, MMG, MEFDD	La corruption au sein des institutions

Initier le programme de lutte contre la cybercriminalité	Le programme de lutte contre la cybercriminalité est initié et mis en œuvre	Nombre de cas d'interpellation	Le rapport d'évaluation	MJDH, MTE, MEFDD	La lourdeur administrative
Initier le programme de lutte contre la criminalité environnementale	Le programme de lutte contre la criminalité environnementale est initié	Nombre d'individus poursuivis	Le rapport d'évaluation	MJDH, MEFDD, INTERPOL, PALF, BAL	Le manque de coordination entre les structures impliquées
Accroître les moyens d'investigation et de protection pour la prévention de l'insécurité, le développement du terrorisme et les autres phénomènes transfrontaliers	Les moyens d'investigation et de protection sont accrus pour la prévention de l'insécurité, le développement du terrorisme et les autres phénomènes transfrontaliers	Nombre de cas d'interpellation observés	le rapport d'un observatoire indépendant	MJDH, MJDH	Faiblesse de la coordination inter institutionnelle en matière d'investigation
Renforcer les capacités des structures en charge des droits humains	Les capacités des structures en charge des droits humains sont renforcées	Nombre de structures dotées de capacités renforcées	Rapport de la CNDH	MJDH, CNDH	Faiblesse de la collaboration entre les structures impliquées
Renforcer la couverture nationale en infrastructures juridico-pénitentiaires	La couverture nationale en infrastructures juridico-pénitentiaires est renforcée	% de couverture	Rapport de la CNDH	MJDH, MID, MDN, CNDH	La corruption au sein des institutions

	Respecter les ratio du nombre d'incarcérés par cellule dans les établissements pénitentiaires	Les ratios du nombre d'incarcérés par cellule dans les établissements pénitentiaires	% des établissements respectant les ratios recommandé	Rapport de la CNDH	CNDH, MID	Insuffisance des infrastructures pénitentiaires
	Mettre en place des programmes de formation au profit des agents de l'ordre.	Les programmes de formation au profit des agents de l'ordre sont mis en place	Nombre de modules de formation	Rapport technique	CNDH, MID	Mauvais choix des modules

Domaine d'intervention 6 : Gouvernance économique et sociale

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Amélioration de la Gouvernance Economique, Sociale et Culturelle	Renforcer les capacités des institutions à lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et l'impunité	Les capacités des institutions à lutter contre la corruption, la concussion, la fraude et l'impunité sont renforcées	Nombre d'institutions dont les capacités sont renforcées	Rapport d'un observatoire indépendant	MJDH, CNLCCF	La lourdeur administrative

	Elaborer et mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissements structurants conforme à la vision, afin de diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois, et réduire la pauvreté	Le programme d'investissements structurants conforme à la vision est élaboré et mis en œuvre afin de diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois, et réduire la pauvreté	Taux de réalisation des résultats du programme	Rapport d'évaluation	MEFB	Les contraintes financières et budgétaires
	Intégrer les Objectifs du Développement Durable (ODD) dans les plans et programmes à venir	les Objectifs du Développement Durable (ODD) sont intégrés dans les plans et programmes à venir	Nombre d'aspects pris en compte dans les plans de programmes	Rapport sur les ODD	MEFB, MEFDD, MAEC	Absences d'initiatives et de prospectives
	Promouvoir un cadre macroéconomique stable et propice à la croissance et au développement	le cadre macroéconomique stable et propice à la croissance et au développement	% d'objectifs mis en œuvre	Rapport technique	MEFB, MEFDD, MAEC	Absences d'initiatives et de prospectives

croissance et au développement	est promu				
Elaborer et mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissements structurants conforme à la vision, afin de diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois, et réduire la pauvreté	Le programme d'investissements structurants conforme à la vision est élaboré et mis en œuvre visant à diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois, et réduire la pauvreté	Taux d'atteinte des résultats	Rapport d'évaluation	MEFB, MEFDD, MAEC	Lenteur des réformes nécessaires à l'efficacité
Restructurer le Conseil Economique et Social, qui pourrait prendre aussi en compte, les aspects environnementaux et culturels	Le Conseil Economique et Social est restructuré et prend en compte aussi en compte les aspects environnementaux et culturels	Nombre des propositions adressées par le CES au Gvt sur les aspects environnementaux et culturels	Rapport du CES	MEFDD, MEFB, MAEC CES, MEFDD,	Lourdeur administrative
Initier et mettre en œuvre des programmes de qualification professionnelle adéquate pour la jeunesse	Des programmes de qualification professionnelle adéquats pour la jeunesse sont initiés et mis en œuvre.	Nb de jeunes ayant bénéficié de formations qualifiantes	Rapport d'évaluation des programmes	MASF, MTPS, CNSS, CREF, ACBEF	Lourdeur administrative

	Elaborer et mettre en œuvre une politique de l'emploi	La politique de l'emploi est élaborée et mise en œuvre	Nb d'emplois créés	Documents du Ministère en charge de l'emploi	MASF, MTPS, SGAS, CNSS, CREF, ACBEF	Lourdeur administrative
	Améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation du développement	La planification, la programmation et le suivi & Evaluation des Investissements publics sont efficaces	Taux de réalisation des résultats des investissements publics	Rapports de Suivi et Evaluation des investissements publics	MEFB, MEFDD, MAEC	Les contraintes administratives
Domaine d'intervention 7 : Gouvernance environnementale						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Amélioration de la Gouvernance Environnementale	Etablir des normes de qualité environnementale, des meilleures technologies disponibles et veiller à leur application	Les normes de qualité environnementale, des meilleures technologies disponibles et veiller à leur application sont établies	Nombre de technologies	Rapport d'évaluation	MTE, MEFDD	Les capacités limitées des animateurs des structures
	Identifier et promouvoir les modes de production et de consommation durables	Les modes de production et de consommation durables sont identifiés et promus	Taux d'application des normes	Rapport d'évaluation	MEFDD, MTE	Les contraintes liées aux besoins des méthodologies à appliquer

Restructurer et renforcer les missions du Conseil Supérieur de l'Environnement	les missions du Conseil Supérieur de l'Environnement sont restructurées et renforcées	Nombre de bénéficiaires	Rapport d'évaluation	MEFDD, MTE	Les contraintes liées aux besoins des méthodologies à appliquer
Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de la Commission interministérielle de validation des Etudes d'impact environnementales et sociales	Le cadre institutionnel et réglementaire de la Commission interministérielle de validation des Etudes d'impact environnementales et sociales est renforcé	Nombre de rapports rendus publics	Publications de la Commission	MTE	Problématique du financement des actions de la commission
Capitaliser les acquis du processus ayant conduit à l'Autoévaluation Nationale en matière de Renforcement des capacités (ANCR) sur les AME et l'élaboration du cadre national sur la Biotechnologie	Les acquis du processus ayant conduit à l'Autoévaluation Nationale en matière de Renforcement des capacités (ANCR) sur les AME et l'élaboration du cadre national sur la Biotechnologie sont capitalisés	Nombre de Rapports d'activités	Rapports d'activités	MTE	Problématique du financement des activités d'autoévaluation nationale
Redynamiser et/ou opérationnaliser toutes les	Toutes les structures nationales de mise en œuvre des	Nb de structures Nationales	Rapport d'évaluation	MTE, MEFDD	Le manque de volonté des décideurs

structures nationales de mise en œuvre des AME	AME sont redynamisées et/ou opérationnalisées				
Création d'une Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE)	L'Agence Nationale pour le Protection de l'Environnement (ANPE) est créée	les textes de création, d'organisation et de fonctionnement de l'ANPE	Publications des textes officiels	MTE, MEFDD	Problématique de l'autonomie de la structure
Mettre en place les mécanismes de sensibilisation, de formation et d'éducation du public et des parties prenantes (ONG, Associations, secteur privé) en matière de développement durable	Les mécanismes de sensibilisation, de formation et d'éducation du public et des parties prenantes (ONG, Associations, secteur privé) en matière de développement durable sont mis en place,	Nombre de mécanismes mis en place et fonctionnels	Publications	MTE, MEFDD	Problèmes de financements des activités
Insérer le développement durable dans le système éducatif	Le développement durable est inséré dans le système éducatif	Nombre de modules éducatifs introduits	Programmes d'enseignement	MTE, MEFDD, MEPSA, METPFQE, MES	Problématique de la décision politique entre différents ministères
Systématiser les audits environnementaux de toutes les installations classées	Les audits environnementaux de toutes les installations classées sont systématisés	Nombre de rapports d'audits rendus publics	Publications des rapports d'audits	MTE, MEFDD	Le choix de la démarche visant à amener les décideurs à s'approprier la matière

Renforcer la mesure visant l'interdiction, l'utilisation, l'importation et la commercialisation des sacs en plastiques	La mesure visant l'interdiction, l'utilisation, l'importation et la commercialisation des sacs en plastiques est renforcée	Textes de mise en place des mesures	Rapport ANPE	MTE, MEFDD	Question de choix politique
Circonscrire la problématique et la faisabilité de construction d'une unité industrielle de recyclage des bouteilles plastiques (PET)	La problématique et la faisabilité de construction d'une unité industrielle de recyclage des bouteilles plastiques (PET) sont circonscrites	Rapports d'études de faisabilité déposés	le rapport d'évaluation	MEFBPP	Question du bouclage du financement requis
Construire les décharges dans les centres urbains et les zones économiques spéciales	La construction des décharges dans les centres urbains et les zones économiques spéciales est encouragée	Montant des ressources mobilisées pour la construction des décharges	Loi des finances	MEFBPP, MTE, MEFDD	Question du bouclage du financement requis
Installer des éco-toilettes dans tous les services et les lieux publics	l'installation des éco-toilettes dans tous les services et les milieux publics est encouragée	Nombre d'éco-toilettes	Rapport d'évaluation	MTE, MEFDD	Volonté politique et problème du financement
Elaborer la cartographie nationale des zones sensibles	La cartographie nationale des zones sensibles et à	Nombre de cartes élaborées	Rapports ANPE	MTE, MEFDD, MASAHS, MID	Volonté politique

et à risques majeurs	risques majeurs est élaborée				
Promouvoir l'utilisation des technologies écologiquement propres et favorisant les économies d'énergie	L'utilisation des technologies écologiquement propres et favorisant les économies d'énergie est promue	Nombre de technologies propres promues	Rapports ANPE	MTE, MEFDD	Volonté politique
Elaborer la stratégie nationale de prévention, d'atténuation et de réduction des risques de catastrophes	la stratégie nationale de prévention, d'atténuation et de réduction des risques de catastrophes est élaborée	Document de stratégie	Rapports ANPE	MTE, MEFDD, MASAHS, MID	Volonté politique
Renforcer les contrôles techniques des véhicules en circulation	les contrôles techniques des véhicules en circulation sont renforcés	Taux de contrôles techniques effectués	Rapports ANPE	MEFDD, MES	Volonté politique
Opérationnaliser la mise en œuvre du Plan National d'Intervention d'Urgence en de cas de pollution massive par les hydrocarbures	le Plan National d'Intervention d'Urgence en de cas de pollution massive par les hydrocarbures est mis en œuvre	Nombres de mesures mises en œuvre	le rapport d'évaluation	MTE, MEFDD, MASAHS, MID, MTACMM, MID	Volonté politique
Mettre en place une structure permanente de prévention et de	La structure permanente de prévention et de gestion des	Texte de création de la structure	Rapports ANPE	MTE, MEFDD, MASAHS, MID	Volonté politique

gestion des catastrophes	catastrophes est mise en place				
Elaborer le Plan National d'Affectation des Terres et mettre en place une plate forme de suivi et de mise en œuvre	Le Plan National d'Affectation des Terres est élaboré et la plate forme de suivi et de mise en œuvre est créée	Document du Plan National d'Affectation des Terres	Rapports ANPE	MTE, MEFDD	Volonté politique
Soutenir l'opérationnalisation du PRONAR	L'opérationnalisation du PRONAR est soutenue	Montant des ressources mobilisées pour la le soutien au PRONAR	Loi des finances	MEFDD, MEFBPP, MTE, MDI, MRFDP, MATDGGT	Volonté politique
Mettre en place le plan national d'énergie domestique	Le plan national d'énergie domestique est mis en place	Plan budgétisé de mise en place	Plan d'action du MEFDD	MEFDD, MEFBPP, MTE, MDI, MRFDP, MATDGGT	Volonté politique
Renforcer la recherche développement dans la lutte contre la dégradation des terres	La recherche développement dans la lutte contre la dégradation des terres est renforcée	Montant des ressources dédiées à la lutte contre la dégradation des terres	Loi des finances	MEFDD, MEFBPP, MTE, MDI, MRFDP, MATDGGT	Volonté politique

AXE STRATEGIQUE III : DEVELOPPER ET MODERNISER DURABLEMENT LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES SOCIAUX DE BASE

Domaines d'intervention 8: Construction, Urbanisme, Travaux publics, Eau et Assainissement

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promotion des constructions, de l'urbanisme, de l'habitat et des Travaux Publics	Appliquer obligatoirement les normes ISO dans la construction des immeubles et autres infrastructures (routes terrestres, aéroports, voies ferrées, etc.)	Les normes ISO sont rendues obligatoires dans la construction des immeubles et autres infrastructures (routes terrestres, aéroports, voies ferrées, etc.) ;	Nombre d'immeubles respectant les normes ISO	Rapports d'évaluation	MCUH	L'absence de normes nationales et l'hésitation de recourir aux normes internationales
	Construire les voies de communication facilitant les échanges internes	La construction des voies de communication facilitant les échanges internes connaît une croissance soutenue	Taux de croissance des constructions	Données statistiques nationales	MATDGGT, MCUH	Contraintes financières
	Construire la voie ferrée de Brazzaville vers Ouesso	La voie ferrée de Brazzaville vers Ouesso est construite	Voie ferrée construite	Mise en exploitation de la voie ferrée	MATDGGT, MCUH	Contraintes financières

Encourager le secteur privé dans le cadre du soutien à l'entretien routier	Le secteur privé participe au cadre de soutien à l'entretien routier	Montants des contributions du secteur privé à l'entretien routier	Bilan financier du fonds d'entretien routier	MATDGGT	Contraintes financières
Elaborer et mettre en œuvre la politique nationale de développement et de d'accès à la terre	La politique nationale de développement et de d'accès à la terre est élaborée et mise en œuvre	Document de politique nationale d'accès à la terre disponible	Publications officielles	MCUH, MEH, MATDGGT, MEFDD, MTE	Contraintes financières
Promouvoir le privé dans la construction de logements sociaux (HLM) et le désengagement progressif de l'Etat	Le privé est promu dans la construction de logements sociaux (HLM) et le désengagement progressif de l'Etat	Nombre de logements sociaux construits par des opérateurs privés	Remise des clés	MCUH	Incertitudes sur les financements
Reglémenter les prélèvements du sable de mer afin de protéger les zones de nidification des ressources halieutiques	les prélèvements du sable de mer sont réglémentés afin de protéger les zones de nidification des ressources halieutiques	Nombre de sites d'exploitation de sables préservés	Cartographie des sites préservés	MCUH, MEFDD, MTE	Problématique des alternatives
Construire des centres de traitement des eaux usées	Des centres de traitement des eaux usées sont construits	Nombres de centres de traitement des eaux usées construits	Rapport ANPE	MCUH	Absence d'incitations

Promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) est promue	% des ressources en eaux soumises à un plan de gestion	Cartographie des réserves en eaux	MEH, MATDGGT	Le laxisme des autorités locales
Réhabiliter et/ou construire des stations de mesures de la qualité de l'eau	Des stations de mesures de la qualité de l'eau sont réhabilitées et/ou construites	Nombre de stations de contrôle de la qualité des eaux	Rapport technique	MEH, MATDGGT	Contraintes financières
Vulgariser les techniques adaptées et à faible coût de gestion des excréta et des déchets solides	Les techniques adaptées et à faible coût de gestion des excréta et des déchets solides sont vulgarisées	Taux d'utilisation des techniques	Rapport ANPE	MATDGGT, MEH	difficultés de coordination
Développer les systèmes collectifs urbains d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales	Des systèmes collectifs urbains d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales sont développés	Baisse de la fréquence des dégâts causés par les eaux usées ou pluviales	Rapport indépendant	MTACMM, MEFDD, MTE, MEH	difficultés de coordination

Domaine d'intervention 9 : Aménagement du Territoire et Affaires Foncières

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Développement des Affaires foncières et Aménagement du territoire	Elaborer le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) afin de gérer de manière concertée les problèmes de	Le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) est élaboré et mis en œuvre pour gérer de manière concertée les problèmes de	Taux de couverture	Le document du PNAT	MAT, MEFDD, MTE	Le manque d'initiatives en la matière

	superposition d'activités	superposition d'activités				
Domaine d'intervention 10 : Transport et mobilité durables						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Développement des Transports et Mobilité Durables (maritime, routier, ferroviaire, aérien, fluvial)	Créer une structure autonome chargée du dragage du Port de Brazzaville	La structure autonome chargée du dragage du Port de Brazzaville est créée	Nombre de kms dragués	le texte de création, d'organisation et de fonctionnement	MTACMM	La lenteur dans les prises de décisions
	Mettre en œuvre le projet de construction d'un nouveau tracé ferroviaire, long de 1.767 kilomètres entre Pointe-Noire et Ouessou	Le projet de construction d'un nouveau tracé ferroviaire, long de 1.767 kilomètres entre Pointe-Noire et Ouessou est mis en œuvre	Nombre de Km de voie ferrée	Répertoire des voies ferroviaire	MTACMM	Problème de financement
	Remettre en état le tronçon de la voie ferrée Mont-Mbelo à Mbinda pour servir durablement au transport de	le tronçon de la voie ferrée Mont-Mbelo à Mbinda est remis en état pour servir durablement au transport de minerais de fer, à	Nombre de Km de voie ferrée réhabilitée	le rapport d'évaluation	MATDGGT, MTACMM	Problème de financement

minerais de fer, à partir de la gare de Mayoko	partir de la gare de Mayoko				
Construire le « pont route-rail » entre Brazzaville et Kinshasa pour constituer le maillon du corridor de la transafricaine Tripoli-Windhoek-Le Cap	Le « pont route-rail » entre Brazzaville et Kinshasa est construit pour constituer le maillon du corridor de la transafricaine Tripoli-Windhoek-Le Cap	Le pont Route Rail construit	Visite	MATDGGT, MTACMM	Problème de financement
Développer un réseau de transport ferroviaire urbain	le réseau de transport ferroviaire urbain est développé	Nombre de kms construits	Répertoire des voies ferroviaire	MATDGGT, MTACMM	Contraintes financières
Développer un réseau de transport fluvial urbain	le réseau de transport fluvial urbain est développé	Nombre de kms construits	Répertoire des voies fluviales	MATDGGT, MEFDD, MTE, MCUH, MVNEF	Contraintes financières
Mettre en place des unités pour recueillir les huiles et autres déchets liquides provenant des	les unités pour recueillir les huiles et autres déchets liquides provenant des engins navigants sont mises en place	Nombre d'unités	le rapport technique	MTACMM, MTE, MEFDD	Le manque de consolidation du marché ou des débouchés

engins navigants					
Promouvoir la création des zones de libre-échange dans le cadre de l'extension du PAPN avec les Zones Economiques Spéciales (ZES)	les zones de libre-échange sont créées et promues dans le cadre de l'extension du PAPN avec les Zones Economiques Spéciales (ZES)	Nb de zones de libre échange créés	Rapports chambre de commerce	MATDGGT, MTACMM	Contraintes financières
Promouvoir la politique de construction et d'équipements des ports secs	la politique de construction et d'équipements des ports secs est promue	Niveau d'équipements des ports secs	Rapports chambre de commerce	MATGGT, MTACMM, MTE, MEFDD, MPA	Contraintes financières
Promouvoir l'Economie bleue à travers la formation de l'expertise nationale en matière de transports et économie maritimes et de la marine marchande, ainsi que l'éducation à la culture maritime	l'Economie bleue est promue à travers la formation de l'expertise nationale en matière de transports et économie maritimes et de la marine marchande, ainsi que l'éducation à la culture maritime	Taux de superficie	Nombre de cadres formés	MATGGT, MTACMM, MTE, MEFDD, MPA	Contraintes financières

Susciter la création d'un chantier de construction et réparation navales à vocation sous-régionale à Pointe-Noire	Le chantier de construction et de réparation navale à vocation sous-régionale est créé à Pointe-Noire	Chantier naval construit	Bâtiments	MATGGT, MTACMM, MTE, MEFDD, MPA	Contraintes financières
Créer les écoles de formation aux métiers de la mer et du fleuve	Les écoles de formation aux métiers de la mer et du fleuve sont créées	Textes de création des écoles	Bâtiments	MATGGT, MTACMM, MTE, MEFDD, MPA	Contraintes financières
Renforcer la sécurité et la sûreté maritimes et portuaires	La sécurité et la sûreté maritimes et portuaires sont renforcées	Nombre de mesures sécuritaires prises	Rapports d'évaluation	MATGGT, MTACMM, MTE, MEFDD, MPA	Contraintes financières
Instituer une écotaxe ou une éco redevance pour les poids lourds, les trains de marchandises lourds, les bateaux-radeaux de bois et les aéronefs	L'écotaxe ou l'éco redevance est instituée pour les poids lourds, les trains de marchandises lourds, les bateaux-radeaux de bois et les aéronefs	Montant des recettes de l'écotaxe	Rapport d'évaluation	MATGGT, MTACMM, MTE, MEFDD	Contraintes financières

	Faire de l'aéroport de Maya Maya, un hub à vocation sous-régionale et internationale	L'aéroport de Maya Maya devenu un hub à vocation sous-régionale et internationale	Nombre de vols par an	Rapport d'évaluation	MATGGT, MTACMM	Contraintes financières
Domaine d'intervention 11: Education (préscolaire, enseignements primaire et secondaire, alphabétisation, enseignements technique et professionnelle, et enseignement supérieur)						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promotion de l'EDUCATION (Préscolaire, Enseignement Primaire et Secondaire, Alphabétisation, Enseignement Technique et Professionnelle, Enseignement Supérieur)	construire des établissements supérieurs et techniques	les établissements supérieurs et techniques sont construits	Nombre d'établissements	les rapports de réception	MES, METFQE	Le manque de volonté politique
	Augmenter les capacités d'accueil des établissements scolaires, les doter en table-bancs (une urgence capitale) pour un enseignement de qualité gage sûr de l'amélioration des résultats scolaires	Les capacités d'accueil des établissements scolaires, les doter en table-bancs sont augmentées (une urgence capitale) pour un enseignement de qualité gage sûr de l'amélioration des résultats scolaires	% d'augmentation des capacités d'accueil	le rapport d'évaluation	METFQE, MEPSA, MES, MRSIT	La lourdeur dans la prise de décision

Recruter le personnel enseignant qualifié et le stabiliser en poste tout en améliorant ses conditions salariales	Le personnel enseignant qualifié est recruté et stabilisé en poste tout en améliorant ses conditions salariales	Nombre de recrutements d'enseignants qualifiés selon une nouvelle grille salariale	Budgets des cycles d'enseignement	METFQE, MEPSA, MES, MRSIT	Contraintes financières
Construire les bibliothèques, laboratoires, ateliers, salles spécialisées, cantines scolaires, internats et logements des enseignants	Des bibliothèques, laboratoires, ateliers, salles spécialisées, cantines scolaires, internats et logements des enseignants sont construits	Nombres de bibliothèques, de laboratoires, de cantines, de logements d'enseignants	Bâtiments construits	METFQE, MEPSA, MES, MRSIT	Contraintes financières
Encadrer, appuyer et améliorer la gouvernance au niveau des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPRES) dans le cadre de la poursuite du processus de remise en ordre de l'enseignement	La gouvernance au niveau des Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur (EPRES) améliorée dans le cadre de la poursuite du processus de remise en ordre de l'enseignement supérieur privé et de l'amélioration de la délivrance des diplômes des	Nouveaux critères d'agrément des établissements d'enseignement privé et de délivrance des diplômes	Cahiers des charges pour l'enseignement privé	METFQE, MEPSA, MES, MRSIT	Volonté politique

	supérieur privé et de l'amélioration de la délivrance des diplômes des établissements de l'enseignement supérieur	établissements de l'enseignement supérieur				
	Contribuer à la mise en œuvre du schéma de développement de l'enseignement supérieur (SDES)	Le schéma de développement de l'enseignement supérieur (SDES) est mis en œuvre	Dotations budgétaires pour la mise en œuvre du SDES	Loi des finances	MES, MRSIT, MEFBPP	Volonté politique
	Former les formateurs pour un enseignement de qualité	Les formateurs sont formés	Nombre de formateurs formés	Statistiques administratives des Ministères des cycles de l'enseignement	MES, MRSIT, MEFBPP	Volonté politique

Domaine d'intervention 12 : Recherche scientifique, Technologie de l'information et Innovations technologiques						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques

Promotion de la Recherche Scientifique, Technologie de l'information et Innovations	Mettre en œuvre de la politique de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	La politique de la recherche scientifique et de l'innovation technologique est mise en œuvre	Taux de mise en œuvre	le rapport d'évaluation	MRSIT	Le manque de capacités managériales
	Renforcer les capacités humaines, institutionnelles, techniques et financière	les capacités humaines, institutionnelles, techniques et financière sont renforcées	Taux de capacités renforcées	le rapport d'évaluation	MRSIT	La stratégie inadaptée en la matière
	Développer des partenariats inter universitaires	Des partenariats inter universitaires sont développés	Nb d'accords de partenariats signés	Rapport d'évaluation	MRSIT	Le manque d'initiative des administrateurs
	Doter la recherche scientifique d'un statut particulier incitatif, des ressources matérielles et humaines adéquates, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels	La recherche scientifique est dotée d'un statut particulier incitatif, des ressources matérielles et humaines adéquates, afin d'améliorer les conditions de travail des personnels	Texte du statut	Rapport technique	MRSIT	Le manque d'initiative des administrateurs
	Accéder aux outils de communication par la fibre optique	Le pays est doté des outils de communication par fibre optique	% de couverture	le rapport d'enquête nationale	MRSIT, MPTNTI, ARCPE	Contraintes financières

Domaine d'intervention 13 : Santé, Affaires sociales, Famille, Sécurité sociale et Genre

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyen de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promotion de la Santé	soutenir l'effort de construction et d'équipement des services de santé	l'effort de construction et d'équipement des services de santé est soutenu	Taux de couverture	Rapport d'évaluation	MATDGGT, MSP	L'absence de volonté politique
	Opérationnaliser les politiques sectorielles de la santé, de la gestion des déchets biomédicaux, de la promotion de la santé, de gestion de l'environnement	Les politiques sectorielles de la santé, de la gestion des déchets biomédicaux, de la promotion de la santé, de gestion de l'environnement sont opérationnelles	Textes d'application des mesures	Rapport d'évaluation	MASF	
	Soutenir, contribuer et promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique	La mise en œuvre de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique est promue	Nombre de participants	Rapport d'un observatoire indépendant	MSP, MTE	Volonté politique
	Renforcer la formation des agents de laboratoires et des agents de	La formation des agents de santé est organisée dans le domaine de l'accueil et de la réactivité à	Nb d'agents formés	Rapport d'évaluation	MSP, MTE	La lenteur administrative

	santé dans le domaine de l'accueil et de la réactivité à la demande des soins	la demande des soins				
	Améliorer le cadre juridique par la prise des textes nécessaires au fonctionnement cohérent du système de santé	Le cadre juridique par la prise des textes nécessaires au fonctionnement cohérent du système de santé est amélioré	Nouveaux textes régissant le cadre juridique	Rapport d'évaluation	MSP, MTE	Volonté politique
	Renforcer le partenariat entre la société civile, le secteur public et le secteur privé	Le partenariat entre la société civile, le secteur public et le secteur privé est renforcé	Nombre de partenariats tripartites Etat, Société civile et secteur privé	Rapport d'évaluation	MSP	Volonté politique
Domaine d'intervention 14 : Culture et Arts, Jeunesse et Education civique, Sport et Education physique						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promotion de Education Civique	Mettre en place des organes formels des acteurs et animateurs culturels	Les organes formels des acteurs et animateurs culturels sont mis en place	Nombre d'outils techniques	le rapport d'enquête	MJEC, MCA	Le manque de volonté politique

	Mettre en place un programme de réhabilitation du CEFRAD	le programme de réhabilitation du CEFRAD est mis en place	Nombre d'équipements réhabilités	Texte de création, de fonctionnement et d'organisation	MATDGGT, MCA	Difficultés de coordination
	Promouvoir la valorisation des initiatives à l'instar de la construction de la maison d'édition des lettres et des œuvres de l'esprit, du monument des esclaves de Loango, de la maison de la SAPE, du musée de la musique congolaise moderne et traditionnelle des 2 rives du fleuve Congo, etc.	La valorisation des initiatives à l'instar de la construction de la maison d'édition des lettres et des œuvres de l'esprit, du monument des esclaves de Loango, de la maison de la SAPE, du musée de la musique congolaise moderne et traditionnelle des 2 rives du fleuve Congo, etc. est promue	Nombre de maisons d'éditions	Rapport d'un observatoire indépendant	MATDGGT, MCA, MCUH	Difficultés de coordination
	Créer le Fonds de soutien au théâtre, au cinéma et de l'école de peinture de Poto Poto	le Fonds de soutien au théâtre, au cinéma et de l'école de peinture de Poto Poto est créé	Dotations budgétaires	Loi des finances	MATDGGT, MCA, MTE, MEFDD	Difficultés de coordination

	Réhabiliter le CICIBA et le patrimoine, le rôle des Royaumes du Kongo, de Loango et d'Anzico (Teke)	La réhabilitation du CICIBA et du patrimoine, du rôle des Royaumes du Kongo, de Loango et d'Anzico (Teke) est suscitée	Nombre d'initiatives	Visites	MATDGGT, MCA, MTE, MEFDD	Difficultés de coordination
	Susciter l'inscription du Dzango au Patrimoine Mondial de l'UNESCO	le Dzango est inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO	Nombre de critères de base réunis	Inscription au patrimoine Mondial	MCA, MEFDD	Longueur des Procédures
	Susciter l'inscription de la Gare ferroviaire de Pointe-Noire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO	La Gare ferroviaire de Pointe-Noire est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO	Nombre de critères réunis	Inscription au patrimoine Mondial	MCA	Longueur des Procédures
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promotion du sport	Etablir une organisation soutenue des colonies de vacances et des activités sportives de l'ONSSU	L'organisation soutenue des colonies de vacances et des activités sportives de l'ONSSU est établie	Nombre de bénéficiaires	Rapport d'enquête	MJIC, MSEP	L'absence des capacités humaines
	Initier le Tour du Congo de cyclisme	Le Tour du Congo de cyclisme est initié	Nombre de participants	Rapport d'enquête	MSEP	Le manque d'initiatives des décideurs

	Relancer des « Rallye Raid » et promouvoir le sport d'engins motorisés	les « Rallye Raid » sont relancés et le sport d'engins motorisés est promu	Nombre de participants	Rapport d'évaluation	MSEP	Le manque d'initiatives des décideurs
	Promouvoir le programme d'aménagement des sites de stades de proximité	le programme d'aménagement des sites de stades de proximité est promu	Nombre de stades aménagés	Rapport d'enquête	MATDGGT, MSEP	Le manque d'initiatives des décideurs
	Inscrire le tour du Congo de cyclisme et le semi-marathon de Brazzaville (SMB) sur la liste de la Fédération Cycliste Internationale et des grands meetings d'athlétisme	Le tour du Congo de cyclisme et le semi marathon de Brazzaville (SMB) sont inscrits sur la liste de la Fédération Cycliste Internationale et des grands meetings d'athlétisme	Inscription effective	Liste de la Fédération Cycliste Internationale et des grands meetings d'athlétisme	MJIC, MSEP	Longueur des Procédures
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promotion de la jeunesse	Etendre sur le territoire national des centres d'éducation au profit des jeunes désœuvrés	Les centres d'éducation au profit des jeunes désœuvrés sont étendus sur le territoire national	Taux de couverture	Rapport d'évaluation	MJIC	Le manque de volonté des décideurs

	Renforcer l'adéquation emploi/formation en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes	L'adéquation emploi/formation en vue d'améliorer l'employabilité des jeunes est renforcée	Nombre d'emploi jeunes créés	Rapport d'évaluation	MJIC, METPFQ	L'absence de coordinations entre les structures impliquées
	Promouvoir l'égalité de chance au profit de la jeunesse	l'égalité de chance au profit de la jeunesse est promue	% de bénéficiaires	Rapport d'évaluation	MJIC	Faiblesse institutionnelle
Promotion de l'action sociale (affaires sociales)	Prester des services d'action sociale en faveur des Groupeociaux vulnérables	Des services sociaux en faveur des GSV sont prestés	Nb de services offerts	Rapports	MASAH, MEFDD	Volonté politique
	Mettre en place des dispositifs de tranferts sociaux	Des dispositifs de transferts soiaux sont mis en place	Nb de dispositifs mis en place	Rapports techniques	MASAH, MEFDD	Insuffisance de financement
	Appuyer les porteurs d'Activités Génératrices de revenus	Les pœurs d'activités génératrices de revenus sont appuyés	Nb de bénéficiaires	Rapports d'évaluation	MASAH, MEFDD	Lenteur administrative
	Appuyer le développement des communautésR	Le développement des communautés est appuyé	Nb de communautés	Rapports d'évaluation	MASAH, MEFDD	Insuffisance de qualification des agents
	Renforcer le cadre juridique et institutionnel des capacités et les ressources	Le cadre juridique du système d'action est renforcé.	Nb de textes produits Nb d'agents formés Nb d'infrastructures	Rapports d'évaluation	MASAH, MEFDD	Volonté politique

	du système d'action sociale		réhabilitées, construites et équipées.			
--	--------------------------------	--	--	--	--	--

AXE STRATEGIQUE IV : DIVERSIFIER DURABLEMENT L'ECONOMIE

Domaines d'intervention 15 : Ressources forestières, halieutiques et agricoles

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promouvoir les ressources forestières, halieutiques et agricoles	Elaborer les politiques forestière et faunique	les politiques forestière et faunique sont élaborées	Taux de couverture	Rapport technique	MEFDD	L'absence des capacités humaines
	Promouvoir la valorisation des produits forestiers non ligneux et ceux issus des plantations forestières	la valorisation des produits forestiers non ligneux et ceux issus des plantations forestières sont promus	Nombre de PFNL	Rapport technique	MEFDD, MRSIT	Les contraintes administratives et la mauvaise gouvernance
	Elaborer le plan national d'affectation des terres et sécuriser les droits fonciers	Le plan national d'affectation des terres est élaboré et les droits fonciers sécurisés	Document disponible	le rapport d'évaluation	MATDGGT, MEFDD, MTE	La lenteur administrative
	Généraliser la mise en œuvre par les sociétés forestières des programmes d'enrichissement des forêts exploitées sur la base de	La mise en œuvre par les sociétés forestières des programmes d'enrichissement des forêts exploitées sur la base de l'expérience des UPARA est généralisée	Superficie totale des forêts exploitées enrichies	le rapport d'enquête	MATDGGT, MEFDD, MTE	Difficultés de coordination

l'expérience des UPARA					
Promouvoir l'agroforesterie en vue de sédentariser l'agriculture et préserver les forêts	L'agroforesterie est promue en vue de sédentariser l'agriculture et préserver les forêts	Superficie totale exploitée en agroforesterie	Rapport d'évaluation	MEFDD	Les contraintes liées à la gouvernance
Impliquer la recherche aux activités menées dans les UPARA en vue de maîtriser la sylviculture des principales essences locales et mettre au point des techniques appropriées de régénération	La recherche est impliquée aux activités menées dans les UPARA en vue de maîtriser la sylviculture des principales essences locales et mettre au point des techniques appropriées de régénération	Taux de couverture du programme de recherche	Rapport d'évaluation	MEFDD, MAE	Volonté politique
Développer des programmes spécifiques et soutenus d'entretien des plantations par la promotion d'une sous-traitance en la matière	Les programmes spécifiques sont développés et soutenus en vue de l'entretien des plantations par la promotion d'une sous-traitance en la matière	Nb de contrats de sous traitance signés	Rapport d'évaluation	MEFDD	Volonté politique

Développer des programmes d'inventaire du potentiel réel existant dans les massifs plantés	Des programmes d'inventaire du potentiel réel existant dans les massifs plantés sont développés	Nb de programmes d'inventaire développés	Rapport d'évaluation	MEFDD, MRSIT	Volonté politique
Accorder au Service National de Reboisement des nouvelles prérogatives devant lui permettre d'exploiter les massifs arrivés à maturité	Les nouvelles prérogatives sont accordées au SNR pour lui permettre d'exploiter les massifs arrivés à maturité	Superfies de massifs matures exploités	Rapport d'évaluation	MEFDD	Volonté politique
renforcer la sensibilisation des citoyens sur l'importance de l'arbre	la sensibilisation des citoyens sur l'importance de l'arbre est renforcée	Nb d'ateliers de sensibilisation	Rapport d'ateliers	MEFDD, MID	La mauvaise coordination des activités
opérationnaliser le Processus FLEGT à partir de la Diligence Union Européenne (Diue)	le Processus FLEGT est opérationnel à partir de la Diligence Union Européenne (Diue)	Nombre de bénéficiaires	le rapport technique	MEFDD	Volonté politique
Assurer la valorisation de la transformation des essences de promotion	La valorisation de la transformation des essences de promotion est assurée	Contribution au PIB	Rapport d'évaluation	MEFDD, MEFB	Volonté politique

	Soutenir la production des huiles essentielles à base des feuilles d'eucalyptus et d'autres plantes aromatiques	La production des huiles essentielles à base des feuilles d'eucalyptus et d'autres plantes aromatiques est soutenue	Volume de la production d'huiles essentielles	Rapport d'évaluation	MEFDD, MEFB	La faible gouvernance dans la gestion du processus
	Opérationnaliser le PRONAR	Le PRONAR est mis en œuvre	Superficie plantée (ha)	Rapports techniques	PRONAR, SNR, Privés	Diponibilité des terres
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Elaborer les politiques nationales sectorielles de l'agriculture de l'élevage et de la pêche	Les politiques nationales sectorielles de l'agriculture de l'élevage et de la pêche sont élaborées	Nombre de cadres politiques	les documents des politiques approuvés	MAE, MPA	L'absence de capacités en la matière
	Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des producteurs agricoles, pastoraux et piscicoles	Les capacités techniques et organisationnelles des producteurs agricoles, pastoraux et piscicoles sont renforcées	Nombre des bénéficiaires	Rapport technique	MAE, MPA	Le mauvais choix des options de base
	Renforcer les infrastructures et les capacités des opérateurs	Les infrastructures et les capacités des opérateurs sont renforcées	% d'extension des infrastructures et % d'accroissement des	Rapport d'évaluation	MAE, MPA	Le mauvais choix des options de base

		capacités des opérateurs				
Mettre en service des infrastructures d'appui dans le bassin de la « Basse Alima »	Les infrastructures d'appui dans le bassin de la « Basse Alima » sont mises en service	Nombre d'infrastructures mises en place	Rapports techniques	MAE, MPA	Contraintes financières	
Améliorer l'accès aux terres et aux crédits agricoles	L'accès aux terres et aux crédits agricoles est amélioré	Taux d'accès aux terres; taux d'accès aux crédits agricoles	Rapport technique	MAE, MATDGGT, MPA	La lourdeur dans la coordination	
Protéger les ressources zoo génétiques adaptées au milieu local (notamment les races trypanotolérantes)	Les ressources zoo génétiques adaptées au milieu local (notamment les races trypanotolérantes) sont protégées	Nombre de réserves protégées	Rapport technique	MAE, MPA, MEFB, MAFDP	Le manque d'initiatives en la matière	
Promouvoir la construction des installations de conservation des produits agricoles et halieutiques	La construction des installations de conservation des produits agricoles et halieutiques est promue	Taux de couverture	le rapport d'audit	MRSIT, MAE	Le mauvais choix des bénéficiaires	

Améliorer la compétitivité et l'accès au marché des productions animales	La compétitivité et l'accès au marché des productions animales sont améliorés	Taux d'accroissement de la valeur des productions animales nationales	le rapport d'un observatoire indépendant	MATDGGT, MAE, MRSIT	
Renforcer les capacités de la recherche agronomique, vétérinaire et zootechnique	Les capacités de la recherche agronomique, vétérinaire et zootechnique sont renforcées	Nb de publications de résultats d'innovations	Rapport d'évaluation	MAE, MRSIT	Le mauvais choix dans la prospective en la matière
Construire les infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits pastoraux	Les infrastructures d'abattage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits pastoraux sont construites	Nb d'infrastructures construites	Rapport d'évaluation	MRSIT, MAE	
Mettre en place un système opérationnel d'information sur les marchés	le système opérationnel d'information sur les marchés est mis en place	Existence d'un centre opérationnel	Publications	MAE, MPA	La faiblesse dans la perception de la problématique
Elaborer la loi d'orientation agricole et la loi portant code de l'élevage	La loi d'orientation agricole et la loi portant code de l'élevage est élaborée	Texte de la loi d'orientation adopté	Publications officielles	MAE, MPA	L'inattention des décideurs
Encourager la production des jus locaux	la production des jus locaux (<i>afromomum</i> sp. ou tondolo,				

	(<i>afromomum</i> sp. ou tondolo, corossol, malombo, mangue, goyave, gingembre, etc.)	corossol, malombo, mangue, goyave, gingembre, etc.) est encouragée				
	Susciter la production industrielle de la filière manioc (foufou, etc.), de la banane plantain, de la banane fruit, du café et du cacao.	La production industrielle de la filière manioc (foufou, etc.), de la banane plantain, de la banane fruit, du café et du cacao est suscitée	Valeur de la contribution au PIB	Statistiques Nationales	MAE, MCA	
	Mettre en place des programmes de soutien à la production de l'arbre à pain, de figuier, de l'anacardier (noix de cajou), de l'igname, de la pomme de terre, du litchi, produit à Bokoetc...	Les programmes de soutien à la production de l'arbre à pain, de figuier, de l'anacardier (noix de cajou), de l'igname, de la pomme de terre, du litchi, produit à Bokoetc...etc. est mis en place	Nombre de programmes opérationnels	Rapports techniques	MAE, MCA, MDI	

Domaine d'intervention 16 : Ressources pétrolières et minières

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
----------------------	-----------------------	--------------------	-------------	------------------------	----------------------	--------------------

Valorisation des ressources pétrolières et minières	élaborer les politiques nationales sectorielles des mines	les politiques nationales sectorielles des mines sont élaborées	Nombre de secteurs	les documents approuvés des politiques	MMG, MH	Les capacités institutionnelles limitées
	mettre à jour la carte géologique et minière du Congo	la carte géologique et minière du Congo est mise à jour		le rapport technique	MMG, MH	La lenteur dans la prise de décisions
	publier les textes déjà élaborés de la commission interministérielle relatifs à la protection de l'environnement dans les secteurs des mines et des hydrocarbures	les textes déjà élaborés de la commission interministérielle relatifs à la protection de l'environnement dans les secteurs des mines et des hydrocarbures sont publiés	Taux de publication	les documents juridiques	MH, MTE, MEFDD, MMG	La faiblesse des capacités humaines
	élaborer les textes et standards nationaux en matière de « qualité-hygiène-sécurité »	les textes et standards nationaux en matière de « qualité-hygiène-sécurité » sont élaborés	Nombre de textes	les documents réglementaires	MTE, MEFDD	La lenteur dans la prise de décisions
	doter les cellules QHSE des ministères et des entreprises du matériel adéquat pour une autonomie opérationnelle	les cellules QHSE des ministères et des entreprises sont dotées du matériel adéquat pour une autonomie opérationnelle en vue			MH, MTE, MEFDD	La lenteur dans la prise de décisions

en vue de la prévention de catastrophes	de la prévention de catastrophes ;					
Acquérir un observatoire par satellite pour une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers	IL'observatoire par satellite pour une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers est acquis	Protocole d'acquisition	le rapport technique	MTE, MEFDD, MTACMM, MPA	Les limites des capacités décisionnelles	
Promouvoir la mise en place d'un environnement des affaires propice aux entreprises privées	La mise en place d'un environnement des affaires propice aux entreprises est promue	Textes juridiques pris en la matière	Classement du Congo selon le Doing Business	MEFBPP, MTE, MEFDD, MTACMM, MPA		
Renforcer les capacités de l'expertise nationale dans le domaine du pétrole	Les capacités de l'expertise nationale dans le domaine du pétrole sont renforcées	Nombre d'experts de haut niveau dans le domaine	Rapport d'évaluation	MTE, MEFDD, MTACMM, MPA, DGE, DGDD, DIGEMAR, DGPM, MH, DGH, UMNG		
Poursuivre le processus de révision du code minier et le renforcement du cadre réglementaire	L processus de révision du code minier et le renforcement du cadre réglementaire sont poursuivis	Texte du code révisé et adopté		MH, MTE, MEFDD		

	Renforcer les capacités humaines, matérielles et institutionnelles du secteur, notamment les capacités opérationnelles des administrations des mines, de la géologie, du Bureau d'Evaluation d'Expertises et de Certification (BEEC) des Substances Minérales Précieuses et du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)	Les capacités humaines, matérielles et institutionnelles du secteur sont renforcées, notamment les capacités opérationnelles des administrations des mines, de la géologie, du Bureau d'Evaluation d'Expertises et de Certification (BEEC) des Substances Minérales Précieuses et du Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) ;	Nombre d'experts de haut niveau dans les différents domaines; taux de couverture des besoins nationaux	Rapport d'évaluation	MDDI, MEFB,	La mauvaise coordination des actions
--	---	---	--	----------------------	-------------	--------------------------------------

Domaine d'intervention 17 : Développement industriel et Energétique

Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Développement Industriel et Energétique						
Promotion du Développement	Mettre en œuvre un plan d'action	Le plan d'action pour l'amélioration de la	Taux de couverture	le rapport technique	MDIPSP	La lourdeur dans la prise de décision

de l'industrie nationale	pour l'amélioration de la compétitivité du tissu industriel existant	compétitivité du tissu industriel existant est mis en œuvre				
	Diversifier la base de la production nationale par la création d'industries structurantes, notamment celles susceptibles de générer d'autres industries en amont et en aval à travers les chaînes de valeur	La base de la production nationale par la création d'industries structurantes, notamment celles susceptibles de générer d'autres industries en amont et en aval à travers les chaînes de valeur est diversifiée	Nombre d'industries	Rapport d'un observatoire indépendant	MDI, MATDGGT	Les initiatives limitées des décideurs
	Renforcer le partenariat secteur public/secteur privé/société civile pour promouvoir, harmoniser et exploiter les initiatives de tous les secteurs impliqués dans la gestion de	Le partenariat secteur public/secteur privé/société civile est renforcé pour promouvoir, harmoniser et exploiter les initiatives de tous les secteurs impliqués dans la gestion de l'activité industrielle.	Nombre de partenariats public-Privé signés	le rapport d'un observatoire indépendant	MDI, MPMEA	La mauvaise coordination de la problématique

l'activité industrielle					
Relancer la politique de soutien à une industrie performante, axée sur la transformation des produits locaux	La politique de soutien à une industrie performante, axée sur la transformation des produits locaux est relancée	Texte adopté	Publications officielles		La mauvaise coordination de la problématique
Renforcer le cadre législatif et réglementaire	Le cadre législatif et réglementaire est renforcé	Textes régissant le cadre législatif et réglementaire	Publications officielles	MDI, MAE, MCA, MRSIT	La mauvaise coordination de la problématique
Créer les conditions de l'émergence et du développement des pôles de croissance et de compétitivité	Les conditions de l'émergence et du développement des pôles de croissance et de compétitivité sont créées	Classement selon Doing Business	Rapport Doing Business	MDI, MPMEA, MZES, MATDGGT	La gestion hasardeuse des structures
Susciter la création d'un Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) est créé	Nombre de bénéficiaires	Rapport d'un observatoire indépendant	MDI, MPMEA, MEFB	La lourdeur administrative

Actons Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Développement Énergétique	Elaborer les politiques nationales sectorielles de l'énergie	Les politiques nationales sectorielles de l'énergie sont élaborées	Taux de couverture	les documents approuvés des politiques	MEH	La lourdeur des décideurs
	Améliorer le taux d'accès et la desserte en électricité tant en milieu urbain que rural	l'Accès et la desserte en électricité sont améliorés	Taux de couverture	le rapport d'évaluation	MEH	Le mauvais choix dans la décision
	Mettre en valeur le potentiel électrique et solaire du pays	le potentiel électrique et solaire du pays est mis en valeur;	% de couverture	Rapport d'évaluation	MEH, MAT,	Les capacités limitées de l'expertise
	Remplacer les groupes électrogènes par les sources d'énergies pérennes	les groupes électrogènes des zones rurales sont remplacés par des sources d'énergies pérennes ;	Nb de groupes remplacés	Rapport d'évaluation	MEH	Les capacités limitées de l'expertise
	Créer une agence d'autorité nationale dédiée pour la valorisation des crédits carbone	l'autorité nationale dédiée pour la valorisation des crédits carbone est créée	Taux de carbone séquestré	le rapport d'un observatoire indépendant	MEH, MEFDD, MTE, structures partenaires	La faiblesse de l'expertise
	Elaborer les textes de mise en application de la loi portant création du code	les textes de mise en application de la loi portant création du code de l'électricité ainsi que les lois	Nombre de textes	les documents réglementaires	MEH	Les capacités limitées de l'expertise

	de l'électricité ainsi que les lois subséquentes	subséquentes sont élaborés				
	Renforcer les capacités des gestionnaires des réseaux électriques du pays	les capacités des gestionnaires des réseaux électriques du pays sont renforcées	Nb de gestionnaires de réseaux formés	le rapport d'évaluation	MEH	Les capacités limitées de l'expertise
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion durable et intégré des bois-énergies	Le plan de gestion durable et intégré des bois-énergies est élaboré et mis en œuvre	Plan adopté	le document approuvé du plan	MEFDD, MTE, MEH	La lenteur administrative
	Promouvoir une politique basée sur l'économie de l'énergie qui prône l'efficacité énergétique	La politique basée sur l'économie de l'énergie qui prône l'efficacité énergétique est promue	Document de politique adopté	Publications officielles	MEH, MEFDD	La lenteur administrative
	Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables	L'utilisation des énergies renouvelables est promue	Nombre de foyers alimentés en énergies renouvelables	Rapports d'évaluation	MEH, MEFDD	Volonté politique
	Lancer l'étude sur le potentiel éolien	L'étude sur le potentiel est réalisée	Rapport d'étude sur le potentiel éolien	Rapport du MEH	MEH, MEFDD	Volonté politique
	Renforcer les capacités des cadres dans le domaine	Des cadres ont des capacités renforcées dans le domaine des interconnexions électriques	Nombre de cadres formés dans le domaines des	Rapports d'évaluation	MEH, MEFDD	Volonté politique

	électrique interconnecté		interconnexions électriques			
Domaine d'intervention 18 : Economie verte, modes de production et de consommation durables						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Promouvoir une économie Verte, des Modes de Production et de Consommation Durables	Renforcer les politiques et les législations en matière de pratiques et de consommation durables	Les politiques et les législations en matière de pratiques et de consommation durables sont renforcées	Nombre de mesures mises en application	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des mesures	MEFDD	Le manque de capacités humaines
	Sensibiliser et informer des acteurs sur les modes de production et de consommation durables	Les acteurs sont sensibilisés et informés sur les modes de production et de consommation durables	Changements de pratiques	Résultats d'enquête	MEFDD	La mauvaise perception d'initiative par les bénéficiaires
	Mettre en place les équipements technologiques et techniques respectueux de l'environnement	Les équipements technologiques et techniques respectueux de l'environnement sont mis en place	Taux d'utilisation des Technologies respectueuses de l'envt	Rapport d'enquête	MEFDD	Le mauvais choix technologique
	Créer des structures de veille et d'alerte dans les différents secteurs d'activités	Les structures de veille et d'alerte dans les différents secteurs d'activités sont créées	Nb de structures créées	Rapport technique	MEFDD, MT	Les capacités limitées de l'expertise

Apporter un appui aux entreprises en matière de conservation, de préservation et de protection de l'environnement	L'appui est apporté aux entreprises en matière de conservation, de préservation et de protection de l'environnement	Nb de mesures incitatives mises en œuvre en faveur des entreprises	Rapport d'un observatoire indépendant	MEFDD	Insuffisances dans le suivi de l'application des mesures prises
Promouvoir l'économie verte adaptée aux critères de durabilité	L'économie verte adaptée aux critères de durabilité est promue	Nb de mesures incitatives prise; taux de suivi des mesures	Rapport de suivi de sur les ODD	MEFDD, MTE	Le manque d'expertise dans le suivi des problématiques
Renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les modes de production et de consommation durables	Les capacités institutionnelles et humaines dans les modes de production et de consommation durables sont renforcées	Mesures légales prises; nb de personnes formées	Rapport d'un observatoire indépendant	MEFDD, MTE	Technologies peu connues des bénéficiaires
Mettre en œuvre une stratégie de développement touristique durable en construisant les infrastructures (voies d'accès, hôtels de classe internationale)	La stratégie de développement touristique durable est mise en œuvre	Mesures incitatives prises; infrastructures touristiques mises en place	le rapport d'un observatoire indépendant	MEFDD, MTE	Technologies peu connues des bénéficiaires

	Aménager les sites touristiques inventoriés, créer des circuits touristiques, élaborer des guides touristiques, instituer un visa touristique et promouvoir l'écotourisme	Des sites touristiques inventoriés sont aménagés, les circuits touristiques sont créés, les guides touristiques sont élaborés, le visa touristique est institué et l'écotourisme est promu.	Nombre de mesures prises (visas, sites touristiques...)	Rapport d'évaluation	MEFDD, MTE	insuffisances dans le suivi de la mise en œuvre des mesures prises; Le mauvais choix des sites à aménager
Domaine d'intervention 19 : Zones Economiques Spéciales						
Actions Prioritaires	Principales Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs/Responsables	Hypothèses/Risques
Développement des Zones Economiques Spéciales	Promouvoir la création de ports secs à Brazzaville et Dolisie	Des ports secs sont créés à Brazzaville et Dolisie	Nombre de ports secs	Rapport de réception	MZES, MTACMM, MATDGGT	La lenteur dans la prise de décision; Le mauvais choix des sites à aménager
	encourager la constitution des aires d'attente de poids lourds aux entrées de Pointe-Noire, de Dolisie et de Brazzaville	la constitution des aires d'attente de poids lourds aux entrées de Pointe-Noire, de Dolisie et de Brazzaville est encouragée	Taux de fréquentation des aires d'attente	Rapport technique	MATDGGT, MZES,	Le mauvais choix des sites à aménager
	Promouvoir des zones franches à Hinda, à l'Ile Mbamou et à Ollombo ;	Les zones franches à Hinda, à l'Ile Mbamou et à Ollombo sont promues	Nombre de zones	Rapport d'évaluation	MATDGGT, MCUH, MZES	Le mauvais choix des sites à aménager

envisager la construction de routes à circulation lourde pour booster les investissements et les infrastructures réalisés dans les ZES	Des routes à circulation lourde sont construites pour booster les investissements et les infrastructures réalisés dans les ZES	Nb de Km de routes circulaires construites dans les ZES	Rapport technique	MATDGGT, MVNEF, MEH, MAE, MEFDD	La lenteur dans la prise de décision
Elaborer le schéma national des infrastructures	le schéma national des infrastructures est élaboré	Document du schéma élaboré	Rapport technique	MATDGGT, MZES	Les hésitations dans la prise de décision

A2-BIBLIOGRAPHIE

Conseil Economique et Social (2014) *Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau sur le développement durable*, 6 pages

Ondako Yadonai (2002) *Les Transports et l'aménagement du territoire : pour l'harmonisation du développement des infrastructures (dans le courrier des transport n003)*, 3 pages

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (2014) *Révision du code forestier et des textes subséquents*, 50 pages

Union africaine (2013) *Document-Cadre de l'Agenda 2063 pour une croissance inclusive et un développement durable*, 141 pages

Ministère de l'Enseignement Primaire (2014) *Stratégie sectorielle de l'Education 2015-2025*, 148 pages

Ministère de l'Aménagement du Territoire (2015) *Schéma national de l'aménagement du territoire*, pages

Emile Malle (2008) *Actes de la sixième édition du Forum Mondial sur le Développement Durable*, Brazzaville, 72 pages

Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et de l'Innovation (2012) *Plan National du développement de la science et de la technologie (2008-2012)*, 30 pages

Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et de l'Innovation (2012) *Programme d'action prioritaire pour la science et la technologie (PAP – 2012 – 2016)*, 20 pages

Ministère du Plan (2012) *Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP 2012 -2016) livre 1 PND Congo*, 364 pages

Ministère du Plan (2012) *Matrice des actions prioritaires*, livre 2 du PND (PAP-CDMT 2012 – 2016), 95 pages

Ministère du Plan (2012) *Cadre macroéconomique et budgétaire 2012 – 2016*, livre 3, 41 pages

Ministère du Plan (2012) *Condensé PAP/CDMT Ministériel*, livre 2, 529 pages

Barry Dallal –Clayton et Stephen Bass (2002) *Les stratégies du développement durable* IIED, UNDP, OCDE, 468 pages

Jacques Sénéchal, Matuka Kabala et Frédéric Fournier (1988) *Revue des connaissances sur le Mayombe*, 343 pages

Félix Koubouana, Victor Mamonékéné, Lambert Mabilia et Nathalie Bréheret (2014) *Rapport préliminaire du projet de création d'une aire marine protégée dans la baie de Loango*, 131 pages

David Dupre La Tour, Germain Kombo et Joseph Mboundou-Mbila (2014) *Etude de faisabilité pour une usine de tri et de recyclage de PET a Pointe-Noire et Brazzaville*, 41 pages

Groupe de Travail Ouvert sur les Objectifs du Développement Durable (2014) *Propositions de buts et objectifs en matière de développement durable pour le programme de développement au-delà de 2015*, 18 pages

Les Dépêches de Brazzaville (2014) *Message sur l'état de la Nation*, 16 pages

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (2006) *Rapport national sur l'évaluation environnementale intégrée*, 190 pages

BOCKANDZA-PACO & MOKOKO IKONGA (2001) *Rapport des dénombrements d'oiseaux d'eau sur le site du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes*, 7 Pages

BOCKANDZA-PACO (2002) *Rapport sur les dénombrements d'oiseaux d'eau du site RAMSAR du Lac Télé/Likouala-aux-Herbes, CAN-UNESCO*, 22 pages

FONTANA A. (édit. 1981) *Milieu marin et ressources halieutiques de la République Populaire du Congo. Editions de l'ORSTOM, Paris*.339 pages

GARNIER. SILLAM, E. (1987) *Biologie et rôle des termites dans les processus d'humification des sols forestiers tropicaux (Congo) Thèse d'Etat, Université Paris VII*, 275 pages

GRILLOT, J.P. & MORIN , C. (1978) *Notes préliminaires sur les Longicornes du Mayombe (Coléoptères, Cerambycidae), 1er coll. Forêt Mayombe, Brazzaville*, pages 25-44

GYLES YERNICK, T et NGUINGUIRI, J.C, 1994

Ministère de l'Aménagement du Territoire (2015) *Schéma national de l'aménagement du territoire*,

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (2014) *La politique forestière de la République du Congo (2014-2025)*, 42

HECKETSWEILLER P. (1989) *Conservation des Ecosystèmes Forestiers du Congo*.

Programme des Nations Unies pour le Développement (2003) *Rapport sur les circonstances national en matière de changement climatique*, 71 pages

Programme des Nations Unies pour le Développement (2005), *Plan de gestion des déchets solides, liquides et excréta de la ville de Brazzaville*, 118 pages

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (2006) *Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique*, 75 pages

Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (2006) *Programme d'Action National sur la Désertification*, 57 pages

Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (2014) *La politique forestière de la République du Congo (2014-2025)*, 42 pages

Ministère du Plan (2011) *Bilan (1960 – 2010) et Perspectives de Développement Economique, Social et Culturel de la République du Congo*, 433 pages

Union Africaine (2013), *Position Africaine Commune sur l'Agenda de Développement Post-2015*, 9 pages

Union Africaine (2014), *Report of Her Excellency Mrs. Ellen Johnson Sirleaf, President of de Republic of Liberia and Chairperson of the High Level Committee on the Post-2015 Development Agenda*, 21 pages

WWF (2014), *Viser un future durable: Contribution au Groupe de Travail Ouvert sur les Objectifs de Développement Durable*, 8 pages

A3 : **Termes de référence** (Mandat des consultants nationaux)

- déterminer les axes stratégiques du développement durable en se fondant sur les conclusions de l'atelier de lancement de l'élaboration de la SNDD au Congo et du Forum National sur le Développement Durable ;
- collecter les éléments des politiques sectorielles relevant des axes stratégiques définis par le Forum National sur le Développement Durable ;
- définir une vision collective à long terme à l'horizon 2025, qui doit refléter les aspirations nationales et locales de développement, incluant les enjeux liés à l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie, la gestion durable des ressources naturelles, l'instauration de la bonne gouvernance, la promotion d'une culture de développement durable ;
- participer à l'organisation et à l'orientation des ateliers départementaux et nationaux de validation de la SNDD ;
- formuler des objectifs opérationnels en tenant compte des politiques sectorielles existantes et en concertation avec les parties prenantes ;
- élaborer un plan d'action qui permettra de réaliser les objectifs de la SNDD ;
- préciser les modalités de mise en œuvre des actions du plan ;
- définir les indicateurs de performance et le mécanisme de suivi-évaluation de la stratégie.

REMERCIEMENTS

Ont contribué à la rédaction de la Stratégie Nationale de Développement Durable :

- | | | |
|----|--|------------------------------|
| 1 | Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé | MANGA Denise |
| 2 | Ministère des Transports et de l'Aviation Civile | NGOUELET Aimé |
| 3 | Ministère des Transports et de l'Aviation Civile | EKOGO Adolphe |
| 4 | Ministère des Transports et de l'Aviation Civile | ITOUA VOUWANTCHANI |
| 5 | Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et du Portefeuille Public | M'BOUNGOU Serge M |
| 6 | Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et du Portefeuille Public | LENGANIA Luther |
| 7 | Ministère des Mines et de la Géologie | NDOMBI Médard |
| 8 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | TENDELET Jean Ignace |
| 9 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | AGNAGNA Marcellin |
| 10 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | BATOUNGADIO Pierre |
| 11 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | EBINA Paulette |
| 12 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | IKAMA Michel |
| 13 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | KOMBO Germain |
| 14 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | KOMBO Jean Pierre |
| 15 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | MADZOU MOUKILI |
| 16 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | MAKIMOUHA Edmond |
| 17 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | MPASSI MOUMPASSI G.R |
| 18 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | MINGA Alexis |
| 19 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | NGOLIELE Augustin |
| 20 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | NGOYA KESSY Marius |
| 21 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | NKABI Antoinette |
| 22 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | OSSISSOU Jacques |
| 23 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | SAMBA Léon Joseph |
| 24 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | TSIBA Philomène |
| 25 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | YOKA Albert |
| 26 | Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable | MBESSA Constantin |
| 27 | Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRoNAR) | MATSIONA KINOUBANI |
| 28 | Coordination Nationale REDD+ | BOUNDZANGA Georges
Claver |
| 29 | Coordination Nationale REDD+ | SOUEKOLO OKONGO M. |

30	Coordination Nationale REDD	KIESSE KIBINZA Armel
31	Coordination Nationale REDD +	NZIENDOLO Holland G.L.
32	Coordination Nationale REDD	KOUDIMBILA Hugues
33	Coordination Nationale REDD+	TSOH IKOUNGAH
34	Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière et du Développement Durable	KOUNKOU Guimel
35	Inspection Générale des Services de l'Economie Forestière et du Développement Durable	MBEY Anicet Raoul
36	Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat	NKOURABOUO Rose
37	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	NGOKO Jean
38	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	BILEMBOLO Marcel
39	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique	LOKO Patrick D
40	Ministère de la Santé et de la Population	NGOLO Bertin
41	Ministère à la Présidence de la République chargé de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux	BIKOUTA Blaise Armel
42	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique	PANGOU Valentin
43	Ministère des Hydrocarbures	QUERETH MOUSSOUNDA Havene Peut être
44	Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humanitaire et de la Solidarité	MABIALA Christian
45	Ministère de l'Enseignement Supérieur	KABI Joachim
46	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, de l'Alphabétisation, de la Jeunesse et de l'Education Civique	TCHOUNDAGA Richard
47	Ministère de l'Education Primaire et Secondaire, de l'Alphabétisation, de la Jeunesse et de l'Education Civique	WANDO Raphaël
48	Ministère de l'Enseignement Technique, Professionnel, de la Formation qualifiante et de l'Emploi	MONKA Marcel
49	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	ITSOUA MADZOU
50	Ministère du Tourisme et de l'Environnement	MOUYABI Paul
51	Ministère du Plan et de l'Intégration	IBARA François
52	Programme des Nations Unies pour le Développement	D'ALMEIDA Elliot
53	Programme des Nations Unies pour le Développement	ISSANG JF Lumière
54	Programme des Nations Unies pour le Développement	N'KEYE André
55	Programme des Nations Unies pour le Développement	NGAMBEDI Sosthène
56	Présidence de la République	WATHA NDOUDY Noël